SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022

Salle du conseil municipal à 18h30

Étaient présents :

Monsieur Hervé REYNAUD, **maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ; Madame Stéphanie CALACIURA ; Monsieur Axel DUGUA ; Madame Sandrine FRANÇON ; Monsieur Jean-Paul RIVAT ; Madame Aline MOUSEGHIAN ; Monsieur Gilles GRECO ; Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Bruno CHANGEAT ; Madame Béatrice COFFY, **adjoints**.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Daniel FAYOLLE ; Monsieur Pierre DECLINE ; Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ; Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE ; Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ; Monsieur Philippe PARET ; Madame Florence VANELLE ; Madame Florence VILLEDIEU (à partir de 18h54) Madame Sylvie THEILLARD (à partir de 19h15), Madame Ayse CALYAKA ; Madame Abla CIPRIANI ; Monsieur Raphaël BERNOU ; Madame Dudu TOPALOGLU ; Madame Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY ; Monsieur Jean MINNAERT ; Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Monsieur Romain PIPIER ; Madame Nathalie ROBERT ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES, **conseillers municipaux**.

Absents représentés :

Monsieur Alexandre CIGNA a donné pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD ;

Madame Florence VILLEDIEU a donné pouvoir à Monsieur Bruno CHANGEAT (jusqu'à 18h54);

Madame Sylvie THEILLARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc LAVAL (jusqu'à 19h15).

Quorum : 36 conseillers sont présents, la majorité étant de 20, le quorum est atteint

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Madame Abla CIPRIANI

Monsieur le Maire, président, ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

1 - MOTION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND RELATIVE AUX CONSEQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE

2 - EXERCICE BUDGETAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

CULTURE

3 - SAISON CULTURELLE 2022-2023 - PARTENARIAT AVEC DIFFERENTS ACTEURS LOCAUX - CONVENTIONS

4 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION ARTE DIEM - AVENANT N°1 - MISE A DISPOSITION D'UNE CONNEXION INTERNET POUR LE RASED

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CINEMA VEO GRAND-LUMIERE DANS LE CADRE DE LA LOI SUEUR, POUR L'ANNEE 2022

ANIMATION

6 - LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE - PARTENARIAT AVEC ORANGE POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS NUMERIQUES

VIE ASSOCIATIVE

7 - ANNULATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEE A L' ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE (ACUF)

SPORTS

8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION "PETANQUE SAINT-CHAMONAISE"

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

9 - ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE

10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE CONCERNANT L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES SUR LA PERIODE 2022-2026

POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

11 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE COFINANCE PAR L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU) DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) - AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12 - AMENAGEMENT DU SECTEUR LAVIEU - PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

PATRIMOINE COMMUNAL

13 - PATRIMOINE COMMUNAL - PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 16 RUE ANTOINE DUMAINE (EX-CANTINE VERLAINE)

14 - PATRIMOINE COMMUNAL - PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 17 RUE LOUIS CHATIN (EX-BIBLIOTHEQUE DE LA SOIE D'IZIEUX)

INTERCOMMUNALITE

15 - MISE A DISPOSITION PAR SAINT-ÉTIENNE METROPOLE DU TELESERVICE DE DECLARATION DE MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES "DECLALOC"

16 - INTERCOMMUNALITE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) - RAPPORT D'ACTIVITES 2021

17 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAP METROPOLE - MODIFICATION DES STATUTS

ADMINISTRATION GENERALE

18 - COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) AUVERGNE RHONE-ALPES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AU COURS DES EXERCICES 2015 A 2021

RESSOURCES HUMAINES

19 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

COMPTES-RENDUS

20 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

21 - RELEVE DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire : Je vous propose qu'on débute cette séance du conseil municipal. Je vais demander à notre directeur général des services, comme à l'habitude, de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le directeur général des services procède à l'appel.

M. le Maire : Dans la continuité, je propose qu'il y ait un ou une secrétaire de séance. Qui se propose ? Monsieur DECLINE est allé plus vite, mais je crois qu'il a déjà été secrétaire. On peut peut-être laisser à Madame CIPRIANI le soin de...

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 – APPROBATION

M. le Maire : Nous avons également à valider le procès-verbal de la séance du 26 septembre. On n'a pas reçu spécialement de remarques. Est-ce qu'il y en a là, oralement ou pas ? On peut le valider unanimement ?

Résultat du vote : adopté à l'unanimité *(35 pour, 4 abstentions : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)*

M. le Maire : Le premier point à l'ordre du jour porte sur la proposition d'une motion de la commune de Saint-Chamond relative aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune.

FINANCES

DL2022.0164 MOTION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE

M. le Maire : C'est une motion qui s'inspire très largement d'une motion proposée par l'Association des maires de France. J'ai de nombreux collègues qui ont sollicité pour proposer la même motion dans les prochaines semaines dans leurs conseils municipaux. Vous n'êtes pas sans ignorer les difficultés financières que rencontrent les collectivités locales en général et particulièrement les communes avec, à notre sens, l'État qui nous demande de participer – ce sont les termes utilisés – au redressement des comptes publics. Je le rappelle, nous avons l'obligation de rendre des comptes équilibrés, ce qui n'est pas le cas de l'État donc, on ne participe pas au déséquilibre des finances de l'État.

Aujourd'hui, ce qui se prépare dans le cadre du projet de loi de finances, ce sont des mesures encore à nouveau extrêmement contraignantes pour les collectivités locales et punitives sur un deuxième volet. D'autant plus que sur les aspects punitifs, on nous parle de futur contrat de confiance ou de Cahors 2. Je vous rappelle que sous François HOLLANDE, on a eu des baisses de dotation et sous Emmanuel MACRON, des restrictions de dépenses de fonctionnement dans le cadre des accords dits de Cahors. Dans ce qui se profile aujourd'hui à l'horizon pour tous les collectivités, régions, départements, communes, ce sont là aussi des restrictions de dépenses très fortes avec des aspects de sanctions ensuite individualisées et notamment de ne pas pouvoir accéder à un certain nombre de dotations.

Ces propositions avaient été rejetées lors de la discussion parlementaire en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat. Elles ont été réintroduites avec le 49.3 qui a été voté à l'Assemblée nationale. Nous avons fait le choix, avant le congrès des maires de France qui aura lieu fin novembre à Paris, de faire part de notre mécontentement sur ces aspects-là. Vous retrouvez dans la motion un certain nombre de mesures de restrictions financières que nous contestons, d'autant plus que cela se déroule dans un contexte – tout le monde le voit bien – inflationniste. Nous avons des augmentations fortes en matière énergétique, de bien alimentaire et d'assurance également. Nous subissons financièrement un certain nombre de décisions nationales, notamment de revalorisation de certaines catégories de personnel. Nous sommes très heureux que nos personnels améliorent leur pouvoir d'achat, mais cela se fait sans concertation et en cours d'année, alors que nous avons construit nos budgets sans prendre en compte ces éléments. Par exemple, 3,5 % de revalorisation du point d'indice en cours d'année au mois de juillet, c'est l'équivalent pour la Ville de Saint-Chamond et c'est la même chose, j'en ai discuté avec le maire de Roanne, 800 000 € supplémentaires en année pleine, l'équivalent de cinq points d'impôt qui nous sont imposés sans qu'il n'y ait eu une quelconque anticipation.

C'est ce que nous voulons dénoncer. Nous voulons informer la population également sur ces aspects parce qu'il ne s'agit pas finalement de confort, d'élaboration de budget, cela nous renverrait à notre propre

responsabilité de bien gérer l'argent public. Depuis un certain nombre d'années, toutes les communes recherchent des économies sur leur train de vie, mais derrière, ce sont potentiellement des services qui peuvent être restreints au niveau de nos dépenses de fonctionnement, ce sont des subventions et des aides aux associations en particulier qui peuvent là aussi se contracter. Puis, il y a un aspect récessif, de notre point de vue, au niveau de l'économie, puisque des investissements sont aujourd'hui retardés et décalés, mais dans certaines communes, annulés. C'est moins de projets donc, moins de travail pour nos artisans et nos entreprises locales. Il y a également un impact sur l'emploi. Pour être en lien assez fréquent avec toutes les branches des différentes thématiques économiques, également la fédération du BTP (Bâtiments et travaux publics), je peux vous dire que c'est une grande préoccupation et inquiétude dès l'année prochaine de voir l'emploi subir ces restrictions.

Vous retrouvez sur la motion ce constat, ce point de vue. Nous soutenons les positions de l'Association des maires de France :

- d'indexer la DGF (Dotation globale de fonctionnement) sur l'inflation 2023, puisque l'État évoque une augmentation de la DGF pour l'année prochaine, mais qui est – si on prend l'inflation en compte – encore bien en deçà de ce que l'on devrait pouvoir recevoir ;
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation ;
- de renoncer à la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises qui est une taxe dite impôt de production.

Nous avons proposé que ce soit d'autres taxes qui ne portent pas sur les plus-values, mais bien sur la production des entreprises qui soient choisies. Cette suppression va priver nombreuses collectivités d'une manne très importante de recettes, puis tout un tas de propositions qui y sont faites.

Également, j'insisterai sur un point, de créer un bouclier énergétique d'urgence pour les collectivités, pour plafonner notamment le prix de l'électricité, puisque nous allons subir des hausses extrêmement fortes dans les prochains mois et les prochaines semaines.

D'ailleurs, très récemment, ça date de cette fin de semaine, l'État a commencé à réagir. Nos propositions vont dans le sens d'un certain nombre d'entreprises qui sont aussi très inquiètes sur leur coût de production supplémentaire. L'État est en train de discuter pour peut-être revoir cette disposition pour les collectivités comme pour un certain nombre d'entreprises. C'est heureux, mais il faut maintenir l'effort et la revendication. Cette motion, cette délibération sera transmise à Madame la préfète au nom de l'État déconcentré, mais aussi au parlementaire du département ainsi qu'au Gouvernement.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions concernant cette motion et également cette réalité que nous vivons, et à mon sens qu'il faut savoir porter ensemble ?

M. MINNAERT : Le groupe Écologiste votera cette motion présentée par l'Association des maires de France. Plusieurs communes l'ont déjà approuvée, de ce que nous connaissons.

Cette crise économique et financière, dans une conjoncture complexe, amène enfin certaines communes à prendre en compte ce que proposent les Écologistes depuis de nombreuses années, à savoir, développer un mode de vie sobre en énergie tout au long de la chaîne de production et de consommation. C'est sûr que ce n'est pas le modèle économique de la droite, de LR (Les républicains) à MACRON, préconise. Certaines conséquences actuelles de ce choix sont le fait de politique libérale au profit du capital, au détriment du collectif de la proximité. Un Président qui a osé se dire de gauche en porte honteusement aussi la responsabilité. Il a entraîné à la désillusion nombre de citoyens espérant le modèle plus juste promis.

Nous voterons cette motion qui est le fruit d'un appel légitime des maires de France. Les communes de taille plus importantes se portent, par l'adoption de cette motion, solidaires de toutes les petites communes bien plus impactées, car elles n'ont pas toujours les finances en réserve pour faire face à des aléas du moment. Notre soutien à cette motion ne vaut pas pour autant dédouanement des choix économiques et

financiers que vous allez mener à Saint-Chamond. Nous estimons que vous continuez à gaspiller l'argent public, car nos finances peuvent supporter plusieurs augmentations et le manque d'aide de l'État, gageant que vous n'attendrez pas le jour où les caisses seront vraiment vides pour arrêter d'éclairer la nuit et les étoiles avec des luminaires bas ou équipés en LED. Inspirez-vous de vos collègues. Éteignons les lampes inutiles pour faire des économies. Évitez le gaspillage.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Vous nous demandez de voter une motion. Vous souhaitez que l'ensemble du conseil municipal la vote. Vous craignez, si on se réfère à vos propos dans la presse locale, une crise démocratique. Vous craignez de ne pas pouvoir poursuivre votre programme de réfection des places de la ville, mais vous vous demandez aussi si les saint-chamonais s'en rendraient compte.

Tout se mélange. D'un côté, la nécessité de proposer une motion pour contrer le Gouvernement dans son élan de toute puissance, et de l'autre, votre volonté d'apparaître dans le paysage politique du moment. D'un côté, la nécessité de garder aux communes suffisamment de liberté pour la gestion de la vie locale, et de l'autre, une explication très réductive des enjeux d'un tel glissement, des places moins jolies, des animations plus rares et une baisse de subvention aux associations.

Bien évidemment, nous condamnons le mode de gestion du Gouvernement. Les passages en force, notamment à l'aide du 49.3 laminent la démocratie et alimentent la défiance envers l'action politique. Les périodes de crise sont difficiles à vivre. Elles sont douloureuses. Elles sont également l'occasion de faire une pause, de remettre l'ouvrage sur le métier. Les finances de la ville seraient en danger, sûrement. L'humanité aussi est en danger. Depuis longtemps, des alertes sont faites, mais que faisons-nous pour changer efficacement de modèle ?

Vous avez construit une aréna luxueuse qui va générer un coût de fonctionnement important. Le tout-voiture est toujours à l'ordre du jour de vos aménagements :

- bretelles d'autoroute ;
- parkings pour répondre aux demandes pressantes des commerces ;
- implantation en périphérie de la ville de surfaces commerciales.

Lors du dernier conseil municipal, vous avez clairement reconnu que vos électeurs ne voulaient pas l'extinction des lumières la nuit. Oui, des économies sont à faire, pas forcément dans les porte-monnaie des classes populaires, mais surtout dans l'organisation du « vivre ensemble », dans le partage des richesses et dans le redéploiement des solidarités.

Vous demandez l'instauration d'une Commission d'élus pour l'octroi de certaines dotations. Eh bien, nous demandons la tenue de la Commission Finance un peu plus régulièrement, avec des propositions autres que la présentation d'un budget déjà pensé, calculé et arrêté ou le rendu d'un compte administratif. Votre proposition de motion éclaire tout à fait l'importance des finances dans la conduite politique de nos institutions représentatives. Pour voter une motion à l'unanimité d'un conseil municipal, il aurait fallu échanger et discuter en amont.

Nous nous abstiendrons.

Mme SURPLY : Nous avions déposé un amendement sur alors c'est une motion, mais considérée comme un rapport, est-ce que vous voulez qu'on en débatte après ou maintenant ?

M. le Maire : Je vous propose que vous puissiez apporter votre appréciation sur la motion, explication de vote, puis parler de votre vœu sous forme d'amendement.

Mme SURPLY : C'était une erreur de frappe, c'est un amendement.

M. le Maire, chers collègues, la première fois c'est une erreur, mais la deuxième fois c'est du vice. Pourquoi je vous dis cela ? D'abord, pour ceux qui nous regardent, une motion c'est quoi ? C'est un vœu,

finalement, c'est un vœu pieux que nous avons mis ici sous forme de rapport enfin, que vous avez mis ici sous forme de rapport pour que ça ait un peu plus d'importance et une meilleure résonnance – et ça, je l'entends – auprès de nos parlementaires et auprès de la préfecture. Mais un vœu reste un vœu. Si nous en sommes là, ce n'est certainement pas de notre faute.

Si je dis qu'une fois c'est une erreur et une deuxième fois c'est du vice, pardon, mesdames et messieurs, nous n'avons pas voté Emmanuel MACRON, ni au mandat précédent ni au mandat actuel. J'en veux pour preuve et je trouve sacrément gonflé de venir pleurer sur ce que sûrement certains ont contribué, sinon vous auriez appelé à voter Marine LE PEN aux dernières élections, mais j'en doute parce que vous avez d'ailleurs sous-entendu...

Hors micro

Mme SURPLY : Comment ?

Hors micro

Mme SURPLY : Je vous parle des présidentielles, de la précédente et de celle-ci. J'ai voté Marine LE PEN, Monsieur DUGUA, mais laissez-moi parler.

M. le Maire : Chacun son tour, Madame la représentante du candidat ZEMMOUR.

Mme SURPLY : Je sais que ça vous énerve, mais nous ne sommes pas responsables de la situation. Je vous rappelle que le soir du 24 avril, vous faisiez la fête. Nous étions sous les fenêtres, et nous avons été extrêmement choqués de vous voir réagir ainsi, vous réjouir même de l'élection d'Emmanuel MACRON. Si on en est là, c'est à cause d'une gestion économique calamiteuse, mais ça vous fait rire, Monsieur DUGUA, mais ça ne me fait pas rire parce que la France est dans un sale état.

Hors micro

Mme SURPLY : Non, ce n'est pas bon. Je crois avoir droit à la parole et de pouvoir m'exprimer.

Vous nous demandez de cosigner cette motion. Je suis d'accord avec Madame MASSARDIER, on aurait aimé aussi être tenus au courant en amont. Évidemment que nous sommes d'accord avec un bouclier énergétique, évidemment que nous sommes contre la baisse des dotations globales de l'État, mais encore une fois, Nathalie ROBERT et moi-même ne sommes pas responsables de ce désastre.

J'ai envie de vous dire que cette supplique est un peu l'école de la dernière chance. Tant mieux si ça va dans le bon sens avec les dernières nouvelles de... enfin, vous avez sous-entendu que l'État irait dans le bon sens. Je vous dis attention parce que si nous ne sommes pas capables de voter une motion de censure, elle est de droite d'ailleurs, LR, RN (Rassemblement national), LFI (La France insoumise), si nous ne sommes pas capables de contester ouvertement et efficacement un gouvernement auquel vous avez contribué, je doute que cette motion soit utile. En revanche, ça permet de mettre le sujet sur la table, puisque tout le monde sait qu'une motion et un vœu n'ont pas de valeur – on va dire – coercitive et effective.

Nous voterons cette motion et nous voudrions y apporter un amendement donc, un rajout, puisqu'à l'échelon régional, nous avons et vous savez que je le fais souvent, puisque je suis honnêtement assez comment dirais-je ? – J'en perds mes mots, vous voyez, de m'avoir coupée, c'est un peu pénible d'ailleurs – la gestion de Laurent WAUQUIEZ est assez saine. Il a de très bonnes idées. Nous avons pu travailler ensemble il y a 15 jours sur une motion, un vœu que je vous ai déposé, c'est-à-dire supplier l'État de reprendre notre souveraineté énergétique, en matière de décision énergétique. On a pu travailler avec lui, je sais que vous ne prendrez pas ce vœu, l'amendement. Si je vous dérange, vous le dites, c'est hyper désagréable, je suis désolée, mais quand vous parlez...

M. le Maire : Attendez, allez au bout de votre idée, c'est hyper confus. On a du mal à suivre.

Mme SURPLY : Non, ce n'est pas hyper confus, vous parlez tous et vous faites des commentaires. Pardon, mais c'est extrêmement irrespectueux.

Je vous demande d'accepter la même chose que nous avons faite au niveau régional.

M. le Maire : On vous écoute, Madame SURPLY, rassurez-vous, et les gens vous regardent.

Mme SURPLY : Non, vous parlez en même temps, et c'est très incorrect. Ma mère m'a appris qu'on ne parlait pas en même temps que quelqu'un.

Je vous dépose ce vœu-là. EDF (Électricité de France) était une fierté et elle a été totalement épuisée avec un fonctionnement complètement fou de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique). Par ce système, il a été demandé à EDF de fournir des spéculateurs, dont les tarifs ont été revendus ensuite au prix du marché. Le Gouvernement, ensuite, a exigé de la part d'EDF d'augmenter encore les taux délivrés par le biais de l'ARENH et EDF s'est ruinée en accumulant des milliards d'euros de déficit. Ajouté à cela, le projet Hercule qui est en cours, qui va certainement alimenter un certain nombre de faiseurs d'affaires ou de « démantelage » d'entreprises, le massacre est entier et il faut l'arrêter.

En plus d'un bouquet tarifaire – ce que nous avons dit et nous sommes d'accord – il nous faudrait en amont sortir d'un marché faussement spéculatif de l'ARENH. Seule une décision gouvernementale appuyée par le plus grand nombre de collectivités possibles peut obtenir gain de cause. Aussi, le groupe Saint-Chamond d'abord vous propose d'amender la motion du rapport 1 de la séance municipale du 7 novembre 2022, en ajoutant le point suivant au rapport : « À reprendre nos souverainetés en matière de décisions énergétiques en vue de protéger le pouvoir d'achat des usagers ».

M. MINNAERT : Je n'approuve pas un changement de la motion, tout simplement parce que cette motion a été proposée par l'Association des maires de France. C'est le fait de la voter collectivement, tous dans les mêmes termes, qui fait son unité. Si chaque personne apporte une modification, ça n'a plus la même portée. Voilà la raison pour laquelle, nous n'avons demandé ni changement et que nous ne nous abstiendrons pas sur cette motion. Ce n'est pas la motion du Maire de Saint-Chamond, c'est la motion d'un collectif de maires de différents bords politiques qui ont réussi à se mettre d'accord sur l'essentiel qui est que toutes les collectivités se sentent touchés et en particulier, je dirais, les plus petites communes, comme nous venons de le dire dans notre intervention.

M. le Maire : Sur cet aspect-là, c'est tout à fait dans cet esprit qu'est proposée cette motion. M. MINNAERT l'a bien résumé. L'Association des maires de France, par nature, est une association qui n'est pas catégorielle, qui est très représentative et qui renferme dans son bureau des élus de sensibilité différente. Son premier vice-président qui est d'ailleurs spécialement précis sur les aspects de finance est André LAIGNEL, maire PS (Parti socialiste) d'Issoudun, et il y en a bien d'autres. C'est dans cet esprit transpartisan que la motion a été proposée.

Madame SURPLY, d'autant plus que dans votre vœu, amendement, vous évoquez de reprendre notre souveraineté en matière de décisions énergétiques en vue de protéger le pouvoir d'achat des usagers. C'est quand même très éloigné de nos compétences. Là-dessus, on pourra avoir un débat, mais je crois que là encore, vous vous trompez à nouveau d'instance. Nous ne sommes pas l'Assemblée nationale, nous n'avons pas de motion de censure et nous ne pouvons pas voter ce genre de chose.

Pour ceux qui ne le sauraient pas parce que c'est assez technique, l'ARENH dont parle Madame SURPLY est l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique. C'est un aspect assez technique, la préférence nucléaire ou la prépondérance nucléaire, la souveraineté nucléaire, énergétique est un sujet national qui fait aussi aujourd'hui l'objet d'un certain nombre de discussions au plus haut niveau de l'État. Sur ce vœu, amendement, je vous proposerais de le rejeter.

Par rapport à ce qu'a dit Madame MASSARDIER, c'est vrai que ces éléments de finance et de difficulté pour les communes, nous en parlons très régulièrement ici, je pense que nous le dénonçons, d'ailleurs

souvent, au-delà de nos sensibilités politiques. Je pense que là, c'est une façon de matérialiser notre démarche. Non pas que les finances de Saint-Chamond se porteraient plus mal que d'autres, bien au contraire, parce qu'on va le voir d'ailleurs tout à l'heure, un certain nombre d'observateurs le disent, nos finances sont saines et de bonne qualité. Mais c'est une façon pour nous et je pense que c'est aussi notre rôle parfois que vis-à-vis de communes plus petites, d'autres collègues, de pouvoir aussi jouer ce rôle d'étendard pour porter cette parole. C'est vrai que pour des communes, j'ai rencontré des collègues élus, j'ai mis en place un conseil d'administration récemment à l'AMF (Association des maires de France) de la Loire avec des élus qui étaient tout à fait bouleversés, à bout sur des petites communes où il y a peu de ressources, où ils ont peu de services, ils doivent tout gérer. Aujourd'hui, la crise démocratique et civique dont je parle est l'impuissance auprès de ces élus à pouvoir répondre à leurs missions, de pouvoir exercer leurs missions dans de bonnes conditions. D'ailleurs, le thème du congrès des maires à Paris est le pouvoir d'agir des élus locaux. Encore faut-il avoir la capacité d'agir. Là, lorsque les élus montrent leur impuissance à pouvoir égrainer et développer un programme électoral, forcément, cela génère de l'abstention et de la défiance auprès d'un certain nombre d'élus. D'ailleurs, cette année, il y a encore une hausse de 47 % des agressions, qu'elles soient verbales ou physiques, vis-à-vis d'élus locaux.

C'est aussi la réalité des maires. À travers cette motion, c'est une façon de démontrer que les maires vont de l'avant, mais ils rencontrent un certain nombre de difficultés et pour un certain nombre d'entre eux, ils renoncent. La crise civique et démocratique dont je parle se situe là. Je pense que cette motion concentre bien l'ensemble de ces éléments, en s'appuyant sur des aspects de finance.

Voilà ce que je voulais préciser. Je ne reviendrai pas sur les propos de Madame SURPLY à qui je redonnerai la parole. Je suis désolé, parfois il y a un peu de brouhaha parce que franchement, vous faites preuve d'une grande désinformation. Vous nous parlez de Marine LE PEN, vous êtes candidate ZEMMOUR. Vous nous dites qu'on a fait la fête le soir de la victoire d'Emmanuel MACRON alors non seulement c'est faux, mais je ne sais pas où vous allez chercher des trucs comme cela. Quand bien même, pour autant, on peut tout à fait faire entendre une voix dissonante. Vous voyez, quand vous dites des choses comme cela, les collègues ne peuvent pas rester complètement silencieux parce que c'est tellement faux. Ça ne correspond pas à la réalité qu'on ne peut pas vous laisser parler comme ça impunément.

Mme SURPLY : C'est très agréable d'être humiliée quand vous parlez de désinformation. Je ne reviendrai pas dessus parce que je passerai au-dessus. C'est vraiment très fatigant. Je vois que personne n'a contesté.

M. le Maire : Arrêtez de faire la victime, vous n'êtes pas une victime.

Mme SURPLY : Vous parlez aux Couramiauds. Je vois que vous n'avez pas contesté à avoir voté MACRON. Je vous rappelle que la majorité de ce que vous évoquez dans cette motion est des compétences nationales aussi. Mon amendement veut...

M. le Maire : Ainsi que sur la réalité de ce que vivent les communes. Peut-être que pour vous, c'est très éloigné de votre réalité.

Mme SURPLY : Voilà, vous recommencez à être méprisant, à dire qu'on ne connaît pas la vraie vie.

M. le Maire : Je ne suis pas du tout méprisant.

Mme SURPLY : Nous ne sommes pas responsables de ce massacre. Nous ne sommes pas responsables du massacre politique et économique, c'est tout.

Hors micro

Mme SURPLY : Non, vous, jamais. Prenez vos responsabilités, quand vous appelez à voter MACRON ou quand vous soutenez Valérie PECRESSE qui a soutenu Emmanuel MACRON. Prenez juste vos responsabilités, c'est ce que je vous demande.

Je ne peux pas vous laisser dire que je désinforme et que mon amendement est n'importe quoi parce que ça reste une compétence qui est tout à fait... Un vœu est une collectivité qui saisit une autre instance.

M. le Maire : Très bien. C'est fort regrettable d'entendre ce type de propos.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je veux juste revenir sur quelques points. Simplement, j'ai bien compris ce dont vous parliez quand vous parliez de démocratie. J'ai rajouté aussi quelques points parce que la manière de présenter la motion dans le journal n'était pas forcément la présentation de la motion des maires, mais c'était aussi un engagement personnel de votre part en tant que maire de Saint-Chamond, ce qui est normal.

Je crois que nous abstenir pour cette motion – le sens qu'on voulait y donner, et on en a longuement discuté et réfléchi – était aussi de se désolidariser d'une manière de faire de la politique et de pouvoir, à un moment donné, regarder l'urgence. On sait que la motion est peut-être un peu facile, mais c'est peut-être aussi notre plus d'être dans l'opposition. On sait que la motion va passer, mais c'est aussi dire qu'il y a d'autres moyens de fonctionner, d'autres urgences et des choses à mettre en place. C'est de témoigner un peu de notre désir de pouvoir compter un peu plus et de pouvoir travailler avec un peu plus de reconnaissance dans la manière d'aborder tous ces problèmes qui sont présents dans la gestion de la ville.

Ce n'est pas que parce qu'on n'a pas compris que c'était la motion des maires et que la démocratie était ce dont vous abordiez tout à l'heure. J'ai été choquée par certaines « paroles » dans l'article de journal. Je crois qu'on a besoin de démocratie à Saint-Chamond, et c'est vraiment mon cheval de bataille, en tout cas.

M. MINNAERT : Je vais rappeler quelque chose à ma collègue d'extrême droite qui est à ma droite. Pendant la Résistance, quand il y a danger, il y a eu des communistes et des gaullistes qui se sont réunis, qui n'étaient pas politiquement d'accord entre eux, mais qui ont su s'unir. Il y a d'autres fois, on considère qu'il y a des parties, et on considère que le Front national est un parti dangereux pour la démocratie. Je ne fais pas partie des gens qui sont avec la droite, je la combats, je suis en désaccord. Je pense que la droite participe à la montée d'extrême droite, mais ils ont une pratique qui est républicaine et on se retrouve sur cette conception-là.

Il y a des gens qui peuvent s'abstenir, mais c'est évident, je ne pense pas – il faut être honnête – qu'une partie de la droite était favorable. Toute la droite n'était pas favorable à MACRON, comme toute la gauche était en désaccord avec MACRON. Ce qu'on a voté et ce que les gens ont voté est contre un danger qu'on considère réel. Ce danger est réel, au vu de choses qu'on ne peut voir de l'extrême droite en France, mais aussi ailleurs.

M. le Maire : Avant de faire voter la motion, je vais faire voter le vœu, amendement de Madame SURPLY à moins que Madame ROBERT ait quelque chose à rajouter.

Mme ROBERT : Nous ne prendrons pas part au vote, vu comment vous avez traité ma collègue. Je vous rappelle que je suis Rassemblement national et je n'ai pas l'impression de n'être ni une fasciste, ni une naziste, ni une extrême droite.

M. le Maire : Concernant le vœu déposé par Saint-Chamond d'abord, on propose le rejet. Qui est pour l'adopter ?

Résultat du vote : rejeté (2 voix pour : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT, 37 voix contre).

M. le Maire : Concernant la motion.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (35 voix pour, 2 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, 2 non-participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

M. le Maire : Merci, en tout cas, pour ces échanges et à suivre. J'espère que le débat parlementaire pourra reprendre, au-delà du 49.3, pour que la représentation nationale puisse se faire entendre. On parle toujours finances avec une décision modificative, la deuxième, présentée par Régis CADEGROS.

DL2022.0165 EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. CADEGROS : Il s'agit de la deuxième décision modificative de notre budget. Au niveau de la section de fonctionnement, il y a une augmentation des dépenses tout d'abord au niveau du chapitre 11, les charges à caractère général, qui augmente de 257 500 € en raison :

- de la restauration scolaire avec de plus en plus de fréquentations avec nos cantines ;
- de fréquentation qui augmente aussi au niveau du centre Pablo Neruda ;
- des dépenses énergétiques qui augmentent aussi.

Il y a une diminution de 29 600 € du chapitre 65 qui concerne les autres charges de gestion courante, en particulier les contributions aux écoles privées. Nous avions prévu 820 000 € au budget de cette année et ce sera un petit peu moins, de même que les frais de SACEM qui sont en diminution aussi. Il y a une augmentation de 25 000 € qui concerne le reversement de la taxe foncière sur la zone de Stélytec.

Il y a, au niveau du chapitre 66, des charges financières qui progressent à hauteur de 60 000 €. Nous payons les intérêts de nouveaux emprunts. Je vous rappelle qu'en début d'année avant que les taux ne remontent trop, nous avions fait un nouvel emprunt à hauteur de 8 millions d'euros sur 20 ans avec la Banque Postale à un taux fixe de 1,29 %.

Nous retirons 64 000 € de charges exceptionnelles du chapitre 67 qui correspondaient à des subventions exceptionnelles. Je vous rappelle qu'au budget, il y avait 532 483 € de prévus.

Au niveau des recettes, nous avons des recettes supplémentaires en raison d'une augmentation des bases fiscales qui sont votées et fixées par l'État. Il y a une augmentation de 3,41 %. Nous avions prévu moins donc, nous récupérons sur notre budget 422 400 € de plus.

Il y a des redevances périscolaires qui augmentent à hauteur de 20 700 €. Des redevances au niveau du centre de loisirs Pablo Neruda, en raison de l'augmentation de la fréquentation, nous récupérons 20 000 €.

Au total, pour équilibrer cette section de fonctionnement, nous faisons un virement supplémentaire à la section d'investissement à hauteur de 214 200 €. C'est ce que nous retrouvons en recettes d'investissement.

Par contre, en dépenses d'investissement :

- il y a d'une part 8 000 € de moins qui correspondent à des logiciels informatiques pour la médiathèque qui seront pris sur le budget du SITIV (Syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes) ;
- il y a 427 800 € de moins qui correspondent à des opérations qui ne seront pas faites en 2022, mais qui seront décalées pour l'année prochaine. Cela correspond essentiellement à la maison de quartier de Saint-Julien, à la toiture du vestiaire Claude Lebois et à la toiture de Coubertin ;
- nous rajoutons 500 000 € à notre participation pour EPORA (Établissement public foncier d'État au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- nous payons le capital de l'emprunt donc, on rajoute 150 000 € de remboursement de capital d'emprunt pour cette année.

Voilà pour cette décision modificative.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des points de vue, des remarques ? Sinon je vais le mettre aux voix. Ce rapport est adopté.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M Romain PIPIER, M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

M. le Maire : Rapport suivant, on a quelques rapports concernant la culture.

CULTURE

DL2022.0166 SAISON CULTURELLE 2022-2023 – PARTENARIAT AVEC DIFFÉRENTS ACTEURS LOCAUX – CONVENTIONS

Mme FRANÇON : La délibération n° 3 traite d'un partenariat avec différents acteurs locaux et je vais vous détailler ceci. Saint-Chamond propose une programmation culturelle riche et variée. Elle a choisi de travailler avec des partenaires qui lui permettent d'enrichir sa programmation, en l'occurrence :

- l'association Beaulieu Spectacle Vivant ;
- les Amis des Orgues de Saint-Pierre ;
- le Chœur du Pilat.

Durant la seconde partie de la saison culturelle 2022-2023, deux spectacles dans le cadre d'un budget artistique partagé et un spectacle avec un partage de place vont être détaillés ci-dessous.

Le premier partenariat concerne le spectacle « Tout va presque bien ! » d'Anne ROUMANOFF qui sera donné le samedi 18 février 2023 à 20h, salle Aristide Briand, en partenariat avec l'association Beaulieu Spectacle Vivant. Une idée du budget prévisionnel qui s'élèvera à 18 176 € et qui sera réajusté en fonction du réalisé, avec une répartition du contingent de place à vendre. On part sur un principe de 9 088 € pour l'association Beaulieu Spectacle Vivant et 375 places à vendre. La même chose pour Saint-Chamond.

La Commune de Saint-Chamond participera également à hauteur de 2 000 € aux frais globaux de communication du festival ArcomiK sur présentation d'une facture.

Ensuite, Saint-Chamond choisit aussi un partenariat avec les Amis des Orgues de Saint-Pierre à travers le spectacle du Quatuor Hanson qui donnera une prestation le dimanche 12 mars 2023 à 15h à l'Église Saint-Pierre. La prise en charge des dépenses artistiques et la répartition se fera de cette manière-là :

- 35 % pour l'association des Amis des Orgues de Saint-Pierre plafonnés à une participation de 2 144,10 € et un contingent de 175 places à vendre ;
- pour la Commune de Saint-Chamond, le reste en matière de pourcentage, soit 65 % et le reste des dépenses engagés donc, 325 places à vendre.

Le budget prévisionnel s'élève à une hauteur de 6 126 € et sera réajusté en fonction du réalisé.

Ensuite, un troisième partenariat se fera dans le cadre d'un spectacle, celui de « Amaury Vassili chante avec le Chœur du Pilat » qui se jouera le 27 janvier à 20h à la salle Aristide Briand, en partenariat avec l'association Chœur du Pilat. Pour le coût, la commune de Saint-Chamond procèdera au paiement de l'intégralité des dépenses liées à l'organisation du concert. Quant à eux, le Chœur du Pilat assurera la

mise en place du concert avec les choristes du Chœur du Pilat. L'association sera responsable de l'embauche et du paiement des charges relatives aux choristes. La répartition du contingent de place s'effectuera de la sorte : 500 places pour la Commune de Saint-Chamond et 200 pour le Chœur du Pilat.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion des conventions de partenariat avec les associations :

- Beaulieu Spectacle Vivant ;
- Amis des Orgues de Saint-Pierre ;
- Chœur du Pilat.

M. le Maire : Des questions, des remarques ? Non.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Je laisse poursuivre Sandrine FRANÇON pour un avenant avec Arte Diem.

DL2022.0167 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'ASSOCIATION ARTE DIEM – AVENANT N°1 – MISE À DISPOSITION D'UNE CONNEXION INTERNET POUR LE RASED

Mme FRANÇON : Cet avenant concerne une mise à disposition d'une connexion internet pour le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). La vie culturelle de Saint-Chamond est enrichie par l'association Arte Diem qui est installée à l'Atelier 5, 5 rue de Bretagne et qui est un atelier d'expression artistique. Nous sommes liés à eux par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens qui a été validée le 30 novembre 2020. Il faut savoir que le RASED, qui est le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, est installé tout près et dépend de l'école Massenet Pasteur. Il se trouve 11, rue de Bretagne en contrebas de l'Atelier 5.

Pour le coup, la commune de Saint-Chamond ayant l'obligation de fournir un local et une connexion internet et téléphonique pour les RASED, un accord a été conclu avec Arte Diem afin que le RASED puisse utiliser ce réseau.

Cette délibération nous amène à nous questionner et proposer au conseil municipal d'approuver la conclusion de cet avenant n° 1 qui permet au RASED d'utiliser cette connexion internet et téléphonique au sein de l'Atelier 5, par le biais d'Arte Diem.

M. le Maire : Merci en direction des élèves en difficulté, est-ce qu'il y a des remarques ? Non.

La délibération est adoptée.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité *(39 pour)*

M. le Maire : Je laisse la parole à Stéphanie CALACIURA concernant la subvention exceptionnelle au cinéma VEO Grand-lumière.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DL2022.0168 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CINÉMA VEO GRAND-LUMIÈRE DANS LE CADRE DE LA LOI SUEUR, POUR L'ANNÉE 2022

Mme CALACIURA : Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle du cinéma Veo Grand-Lumière. Je rappelle que cette subvention a été votée au budget supplémentaire en juin 2022. Il s'agit là de la formalisation de la convention avec le cinéma Veo.

Quelques rappels concernant le cinéma qui a ouvert en décembre 2018, en offrant un complexe de six salles pour 950 fauteuils. L'objectif étant d'accueillir 200 000 spectateurs par an ; un objectif qui a été largement atteint la première année, avec 208 633 spectateurs en 2019. Malheureusement, ce succès a été freiné par l'épidémie de Covid qui a conduit à la fermeture du cinéma. Pour rappel :

- trois confinements entre 2020 et 2021, soit un total de quatre mois et demi de fermeture ;
- la suppression de séances pour être en conformité avec les couvre-feux successifs en 2020 et 2021 : mars 2020, octobre 2020, puis de décembre 2020 à juin 2021 ;
- l'instauration d'un pass sanitaire en juin 2021.

Les périodes d'ouvertures du cinéma ne permettaient pas en outre la consommation de boissons et de confiseries, ce qui est une part non négligeable du chiffre d'affaires des cinémas. Ces mesures ont conduit :

- à une baisse vertigineuse du public, puisqu'on est passé de 208 000 spectateurs à 63 000 spectateurs en 2020 et 67 000 en 2021 ;
- à une baisse associée du chiffre d'affaires, on est passé de 1,3 million d'euros en 2019 à 398 000 € en 2020 et 634 000 € en 2021.

Suite à ces deux années très compliquées, le cinéma a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention. En effet, l'État a mis en place la loi Sueur qui autorise les collectivités locales à contribuer au fonctionnement des salles de cinéma. Dans ce contexte, le cinéma a déposé une demande exceptionnelle de subvention de 80 000 € pour l'année 2022. Ce montant correspond à 12,64 % du chiffre d'affaires de 2021 donc, du chiffre de 634 932 €. C'est le décret du 17 mai 2021 qui autorise maintenant à augmenter ce plafond et avoir une demande jusqu'à 60 % du chiffre d'affaires. Là, on est à une demande de 12,64 %.

Le cinéma est un équipement de loisirs et de cultures majeur de la Ville de Saint-Chamond, dont le rayonnement s'étend bien au-delà de notre commune. C'est un acteur économique et culturel essentiel de la ville qui participe à l'attractivité de notre territoire. Nous avons engagé dès l'ouverture un travail partenarial avec le cinéma qui se traduit par une convention d'objectifs et de moyens que vous avez en annexe dans le projet de convention, et qui prévoit des engagements et des contreparties. Vous avez la liste, mais l'idée est que le cinéma s'engage à mettre en œuvre un projet cinématographique, présentant les caractéristiques suivantes :

- une programmation cinématographique large ;
- l'obtention du classement Art et essai du label Jeune public ;
- un travail en direction du jeune public, avec notamment des séances en dehors du temps scolaire et la création d'un groupe de jeunes pour les former à la culture cinématographique ;
- des animations avec de nombreux partenariats avec les associations, mais aussi les festivals locaux ou régionaux en lien avec le cinéma ;
- l'organisation de ciné-débats en partenariat avec les acteurs socioculturels locaux.

L'ensemble de ces engagements se matérialisent dans la poursuite d'une politique tarifaire abordable que nous avions demandée dès l'ouverture du cinéma. En contrepartie de la subvention exceptionnelle accordée par la commune de Saint-Chamond, le cinéma Veo Saint-Chamond s'engage :

- à mettre à disposition le hall du cinéma pour les services de la ville, dans le cadre de manifestations d'intérêt communal ou intercommunal ;
- à offrir 50 places à gagner lors des kermesses d'école ;
- à remettre sur demande des services de la ville des PLV (Promotion sur lieu de vente) en vue d'une utilisation ludique ou pédagogique, notamment dans les centres sociaux ;
- à mettre à disposition de la ville ses écrans pour une promotion avant séance des événements culturels ou citoyens.

Dans la continuité de cette dynamique mise en place avec le cinéma, l'objectif est aujourd'hui de lui apporter le soutien nécessaire afin de préserver son activité, au service de l'attractivité du territoire. Il est donc proposé d'approuver la demande de subvention exceptionnelle du cinéma Véo de 80 000 €.

Mme SURPLY : Alors, nous avions des questions et auxquelles, on ne nous a pas encore répondu donc, je vais la poser tout de suite. On se demandait – c'est un peu notre côté novice – pourquoi 80 000 € enfin qu'est-ce qui motive que ce ne soit que 12,5 % ? Vraiment, je suis pour le coup ignorante de la chose en l'instruction des dossiers de commission. Comme on n'a pas eu de Commission Culture, ça me permet de poser la question maintenant.

Nous avons été un peu étonnés, au sens où on pense trois choses différentes. Est-ce que l'environnement du cinéma ne constitue pas un problème d'activité ? Je rebondis notamment sur le local, qui est toujours vide, d'Intermarché. Vous vous souvenez ? On en a parlé en juin 2022. Madame CALACIURA nous avait dit qu'il y avait quelque chose en cours et nous n'avons pas eu de réponse depuis. Donc, ça me permet de rebondir et de vous reposer la question en direct ce soir. La deuxième question qu'on s'est posée avec Nathalie : « Est-ce que les gens ont toujours les moyens d'aller au cinéma ? Est-ce qu'ils en ont encore envie ? Alors, on parle – effectivement j'entends – du Covid et des conséquences que ça a eues sur l'économie. On oublie surtout de dire que les gens ont pris des abonnements Netflix et se sont réfugiés souvent sur le petit écran, chez eux. Je pense qu'il faudra, à terme, faire beaucoup plus d'offres promotionnelles sur le tarif des places. Par exemple autour de nous, j'avais envie de faire un petit test ici. Peut-être que je vais me casser la figure parce que c'est un risque, mais qui, parmi ceux présents ce soir, sont allés au cinéma sur l'année en cours ?

Brouhaha

Mme SURPLY : J'aurais pu me prendre une gamelle, mais ce n'est pas énorme.

Brouhaha

Mme SURPLY : Non, vous n'avez pas tous levé la main, prendre des vessies pour les lanternes, ça suffit, Monsieur DEGRAIX.

On avait plusieurs questions également sur la façon de gérer parce que 2019 est une bonne année, c'est le début. Après, il y a eu le Covid.

Mme CALACIURA : Non, c'était déjà en cours.

Mme SURPLY : Mais sur l'année 2018, c'est l'ouverture. Ensuite, il y a certaines actions de partenariat qui nous étonnent, notamment la vente d'affiches de cinéma de la braderie qui s'est tenue hier, où les fonds sont reversés à une association en lien avec la protection de l'environnement. Je trouve compliqué de ne pas avoir l'association en question. Si c'est Extinction Rébellion, autant vous dire qu'on n'est pas tellement d'accord, ni les dernières lubies de Sandrine ROUSSEAU avec ses copains qui se collent les mains sur du Picasso.

La deuxième action qui nous paraît étonnante aussi – quand vous ouvrez, c'est tout de suite dessus – est le film turc qui est à l'affiche cette semaine. Pour une place achetée, 1 € reversé à une association – non, mais c'est l'argent public, Madame – qui s'appelle Lokum Kültür. On n'a pas trouvé, on est allé sur les

lieux de la... je ne lâche pas, excusez-moi, Madame CALYAKA, je pose des questions sur l'argent public et leur destination. Je me dis qu'une entreprise qui a besoin d'argent et qui demande des subventions donc, de l'argent public, mais qui en redonne par ailleurs pardon, je regarde 1 € ; 1 € c'est 1 €. Donc, je poursuis.

On se questionne sur la pertinence – je ne pensais même pas que ça allait faire polémique – de ces actions.

Hors micro

Mme SURPLY : Sur la pertinence de ces actions où on ne trouve même pas – on est allé sur les lieux – la boîte aux lettres de l'association. L'association existe depuis le 15 février 2022. Ça reste l'argent public qui va à une association. On ne sait pas ce qu'elle fait. On ne sait pas qui représente cette association. Encore une fois, là où elle est domiciliée, il n'y a personne.

Je vous pose cette question et ce problème parce qu'on est quasiment cogérant avec cette subvention d'un projet paramunicipal. Nous aurions aimé savoir pourquoi certains films étaient moins chers et pas d'autres, mais bon, je pense qu'il faudrait voir directement avec la programmation. Est-ce qu'il n'y a pas un problème de programmation qui pourrait freiner les gens ? C'était ces trois éléments. Il y a des questions et il va nous falloir des réponses. Je vous remercie.

M. MINNAERT : Il y a quelque chose que n'a pas l'air de connaître ma collègue, c'est qu'un cinéma a aussi une notion.de....ce n'est pas simplement de passer des films en particulier celui de Saint-Chamond parce qu'il s'inscrit au-delà aussi de l'Art et d'essai. C'est aussi son intérêt. Il permet des débats et des rencontres. Il y a des associations qui viennent voir le cinéma et qui disent : « Nous aurions un film que nous aimerions bien que vous présentiez ». Pour permettre un débat où tout le monde est ouvert. De là, le cinéma ce jour-là, fait le prix minimum, pour permettre à un maximum de gens venir ; des gens avec des bas revenus. Mais aussi à faire vivre qu'un cinéma n'est pas simplement être passif. Il n'y a pas de déficit. Simplement, ce soir-là, les associations font venir des gens qui ne sont pas toujours habitués à venir, voir un film et que cela débatte avec des gens divers.

De là, le cinéma ne prend que le coût réel et ne fait pas de bénéfice. À mon avis, ils ne font pas de l'argent sur du bien public. Ils mettent au service justement du bien public. C'est sur cet intérêt que la commune a, à mon avis, à faire vivre. Je serai totalement opposé à financer une entreprise privée, mais justement, vous saviez que le cinéma n'est quand même pas Gaumont ou des grosses entreprises. C'est un des cinémas qui a cette idée de faire vivre plus largement des films qui ne sont pas toujours dans les circuits. Toute association, à ce que je connaisse, il y a des fois les associations qui sont venues avec lesquelles, je n'approuve pas, mais ils ont ouvert à d'autres associations avec lesquelles j'approuve. C'est tout à l'honneur d'une salle de spectacle à Saint-Chamond.

Mme CALACIURA : Alors, quelques éléments de réponse. C'est bien le cinéma Véo qui nous a demandé cette subvention de 80 000 €. Je vous ai expliqué que c'était dans le cadre de la loi Sueur et qu'on ne pouvait pas dépasser les 60 % du chiffre d'affaires. Ils nous demandent 12,64 %. C'est un calcul qui a été fait tout simplement. La raison est de pouvoir continuer à exploiter le cinéma. Avec l'aide de 80 000 €, ça leur permet de passer ce cap difficile.

Je vous ai également expliqué que le contexte a été quand même vraiment particulier – je pense que vous pouvez l'admettre – avec le Covid et les mois de fermeture, puis l'interdiction de vendre des confiseries, des boissons, ce qui est quand même vraiment une part importante du chiffre d'affaires du cinéma. Les couvre-feux, avec une fermeture plus tôt donc forcément, il y avait beaucoup moins de séances par jour. Tout cela a fait une baisse des spectateurs et bien sûr une baisse du chiffre d'affaires.

Sur les moyens, oui, on est tous conscients qu'on est dans une crise après Covid qui est compliquée, avec le pouvoir d'achat des Français, mais là, je pense que ça ne concerne pas que Saint-Chamond et le cinéma Véo. C'est au niveau national. Je vous rappelle que la base tarifaire du cinéma Véo est une des moins importantes. Si on prend le tarif plein, la place est à 8,90 €. Par contre, si vous prenez une carte de 10 places, le prix de la place vous revient à 5,90 €. Je vous défie de trouver un cinéma à ce prix-là, avec un stationnement gratuit. C'est pour ça que d'ailleurs, le rayonnement du cinéma va bien au-delà Saint-Chamond, puisqu'on a les communes alentour et même des personnes de Saint-Étienne qui viennent au cinéma de Saint-Chamond. Le prix est plus attractif et ils ne payent pas le stationnement. Oui, clairement il y a une problématique de pouvoir d'achat, mais quand même des tarifs qui sont très abordables.

Sur l'envie d'aller au cinéma, je vous rappelle qu'en décembre dernier, on était encore dans des problématiques de saturation à l'hôpital et qu'on ne savait pas trop ce que ça allait faire. Je me souviens qu'en décembre, on se posait encore la question, notamment pour les restaurants, les bars et les cinémas bien entendu. C'est quand même assez récent. D'autres habitudes ont été prises, mais pas que pour le cinéma. Si on regarde au niveau culturel – et ma collègue Sandrine FRANÇON est bien placée pour vous le dire également – c'est compliqué de retrouver le public parce qu'il y a des habitudes qui ont été perdues et il faut les retrouver. Pour en avoir discuté avec les exploitants du cinéma là encore à Saint-Chamond, on n'est pas si mal placé, mais au contraire, le public revient. Il faut qu'il revienne encore plus largement, mais on est plutôt sur la bonne voie.

Ensuite sur l'environnement, vous me parlez des commerces sur la zone et notamment de l'Intermarché. En effet, je vous avais parlé d'un nouveau commerce qui va s'installer. J'ai une bonne nouvelle pour vous ce soir, puisque le bail est en cours de finalisation entre Duval et le porteur de projet. Le bail devrait être signé dans les prochaines semaines avec ensuite un dépôt des autorisations d'urbanisme. L'ouverture est prévue à l'été 2023 sur la moitié de la surface, puisque la coque de l'Intermarché va être scindée en deux. Dans la partie droite, nous allons accueillir un nouveau porteur de projet. Sur la deuxième partie, les négociations sont en cours, mais pour l'instant je ne peux rien vous dire de plus. On accueille également le laboratoire Biogroup. Les travaux sont en cours. Ça permettra d'avoir plus de flux sur la zone.

Mme ROBERT : C'était juste pour dire que même en 2019-2018, leurs résultats d'exploitation étaient déficitaires.

M.le Maire : Non.

Mme ROBERT : Si, on l'a sous les yeux.

Mme SURPLY : On ne sait peut-être pas lire non plus.

Mme ROBERT : Donc, ce n'est pas à cause du Covid. Il y a une politique commerciale peut-être à revoir.

M. le Maire : Pour compléter ce qu'a dit Stéphanie CALACIURA – parce qu'elle a donné déjà beaucoup d'informations et je l'en remercie –, sachez que le cinéma a justement ouvert tout de suite après la création de Novaciéries. Il est normal sur les comptes de résultat que vous avez sollicités, vous puissiez voir qu'avant de devenir rentable, il fallait que le cinéma atteigne ses objectifs, pour amortir l'ensemble de ses investissements. Je vous rappelle que la ville, d'ailleurs, avait participé à l'investissement et avait garanti l'emprunt également du cinéma. C'est dans cette même logique qu'aujourd'hui, dans le cadre de la loi Sueur, nous proposons une aide. Stéphanie CALACIURA l'a bien décrit, mais nous avons rencontré le cinéma dès le début de la crise Covid. Il a d'abord cherché, sur ses fonds propres, à pouvoir continuer à apporter le développement du cinéma.

On est toujours dans cette logique, c'est pourquoi, on porte l'aide à 80 000 €. Je ne voudrais pas qu'on ressorte de cette salle, en disant : « Le cinéma est en danger ». Le cinéma fonctionne, il retrouve de plus, comme d'autres cinémas même mieux qu'ailleurs, ses spectateurs et c'est heureux. C'est-à-dire que cet équipement aujourd'hui, il a vraiment ses fidèles et il est vraiment très attractif avec des personnes qui

viennent bien au-delà de la Ville de Saint-Chamond. Il faut garder ça à l'esprit parce que je ne voudrais pas que maintenant, la rumeur soit : « Le cinéma va fermer à tel point qu'il a fallu l'aider ».

La première année de Covid, les dirigeants du cinéma nous ont dit : « Voilà, Monsieur le maire, Madame l'adjointe, on aimerait être aidé ». Là, la situation le permet, mais on va essayer de tenir et ils ont continué à tenir. Cette décision, on l'a dit, a déjà été votée dans le cadre d'une décision modificative. Aujourd'hui, il y a une délibération parce qu'il y a des contreparties. Certes, on aide. Certes, ils relèvent la tête, ils sortent la tête de l'eau, mais aujourd'hui, on a souhaité avoir en plus de contreparties pour les écoles, pour nous-mêmes, et parfois pour des soirées débats – Monsieur MINNAERT l'a bien évoqué – on est bien dans cette démarche-là. Ce cinéma, on l'a souhaité comme cela. Il y a une démarche cinéphile, c'est effectivement d'Art et essai, ce n'est pas du pur commercial. Je pense que c'est quelque chose auquel on tient aussi par rapport à la nature du cinéma.

Alors après, Madame SURPLY, une bonne fois pour toutes, je vais vous dire pourquoi je vous combats parce que vous êtes dans l'amalgame et que vous racontez tout et n'importe quoi. Où est-ce que vous voulez en venir ? Vous vous contrefichez de Saint-Chamond. Vous vous moquez du cinéma. Ce qui vous intéresse, c'est faire votre publicité. Aujourd'hui, votre publicité, vous la faites sur le dos de Saint-Chamond. Aujourd'hui, vous nous dites : « Est-ce que l'environnement est très bon ? » Parce que vous voulez revenir sur un local qui est vide à Saint-Chamond. Ce qui vous intéresse, c'est de dénigrer. Vous vous tournez vers Madame CALYAKA, vous dites : « Le cinéma turc » parce que c'est le communautarisme qui vous hante et aujourd'hui, vous voulez revenir là-dessus. Vous voyez ? Ça me rend dingue parce que je trouve ça nauséabond. Tout le temps, vous ne parlez pas des sujets, vous cherchez à revenir à vos thèmes favoris que l'on combat aujourd'hui. Vous avez regardé les comptes de résultat parce qu'on a bien voulu vous les envoyer. On vous a dit que vous pouvez les consulter. Vous nous avez répondu : « On ne peut pas les consulter, on n'est pas sur place ». Oui, Madame SURPLY, vous n'êtes pas sur place. Vous n'habitez pas Saint-Chamond, Madame SURPLY. Aujourd'hui, vous nous demandez qu'on envoie vos documents à la région. Vous n'avez plus d'adresse à Saint-Chamond, vous n'habitez pas Saint-Chamond, ce qui génère chez vous des incohérences, un combat purement politicien.

Voilà ce que je voulais dire ce soir pour qu'on ne se trompe pas lorsqu'on nous regarde. Vous ne vous intéressez pas au cinéma, vous ne vous intéressez pas à Saint-Chamond. Vous cherchez votre propre publicité.

Mme SURPLY : *Hors micro.*

M. le Maire : Non, parce qu'il faut que les gens le sachent. Ce n'est pas d'Écully qu'on peut savoir comment ça se passe à Saint-Chamond. Vous nous faites un petit sondage : « Qui lève la main pour aller au cinéma ? » Vous y êtes allée quant au cinéma ? Jamais, sans doute parce que vous n'êtes pas à Saint-Chamond. Voilà la vérité. Très bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il est bon que les gens sachent aussi la vérité, alors unanimité sur le cinéma. Je vous remercie pour cette unanimité.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité : (39 pour)

Mme SURPLY : *Hors micro.*

M. le Maire : Mais tout est dans le PV donc dossier n°6. Vous aurez l'occasion de prendre la parole.

Mme SURPLY : Je vous demande une suspension de séance.

M. le Maire : Elle est de droit donc, cinq minutes de suspension de séance.

Suspension de séance.

M. le Maire : Les cinq minutes sont amplement dépassées. On va reprendre.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous ne sommes pas d'accord en général avec ce que dit le Front national, mais nous estimons que ces personnes ont le droit d'avoir la parole. Lorsqu'elles ont la parole, elles auront la possibilité de parler sans être interrompues par des gens qui n'ont pas le micro à ce moment-là. Ça arrive sans arrêt et c'est très pénible. C'est anormal. Elles ont la possibilité de parler.

M. le Maire : C'est le cas. Elles ont parlé avec le micro et j'ai répondu avec le micro.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Madame ROBERT n'a pas eu la parole alors qu'elle l'avait demandée. Pendant que Madame SURPLY parlait, plusieurs personnes de l'Assemblée prenaient la parole et l'interpellaient sans avoir elles-mêmes le micro. Vous savez très bien de qui je parle.

M. le Maire : donc on va reprendre après ce vote unanime autour du cinema.

ANIMATION

DL2022.0169 LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE – PARTENARIAT AVEC ORANGE POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS NUMERIQUES

M. BOUCHACOURT : Dans le cadre de la mission de formation de télé numérique, la commune peut accueillir des partenaires de la commune et extérieurs, comme c'est le cas actuellement avec La Poste. La société Orange propose de réaliser plusieurs ateliers. Elle se donne, en effet, pour ambition :

- d'accompagner les Français dans leurs d'usage ;
- de démocratiser, de décortiquer et de vulgariser les grands principes du fonctionnement du numérique ;
- lutter contre l'illectronisme.

Voilà l'occasion de ces ateliers. En 2021, ce sont plus de 10 000 personnes qui en ont profité et fin 2022, ce sont près de 20 000 personnes qu'Orange aurait pu former. Cette démarche vise à répondre de façon efficace aux besoins de la population. Orange propose aux collectivités qui le souhaitent, des ateliers numériques gratuits à destination des publics vulnérables autour des thèmes suivants :

- protéger ses données personnelles ;
- découvrir les réseaux sociaux ;
- garder le contact avec ses proches avec WhatsApp ;
- découvrir Instagram ;
- débuter et prendre en main son Smartphone, qu'il soit sous IOS ou sous Android.

Dans ce cadre, il est proposé de répondre favorablement à cette demande de partenariat, par le biais d'une charte qui autorisera l'organisation de six ateliers dans les thèmes précités et la mise à disposition gratuite de la salle de formation d'Atelier numérique (12 postes informatiques) aux jours et horaires définis avec les responsables de l'équipement. Ces ateliers se dérouleront au cours du premier trimestre 2023 et s'adresseront à des groupes de cinq à douze personnes.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les modalités pratiques de la charte proposée par Orange pour la mise en place d'ateliers en faveur de l'inclusion numérique à l'Atelier numérique ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce partenariat.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous constatons que vos relations avec Orange se sont grandement améliorées depuis la dernière fois où il a été question de cette entreprise ici. En mars 2016, en effet, Orange fermait sa boutique rue de la République sans raison économique, puisque la boutique tournait bien. Les communistes avec Monsieur de PASQUALE et les Verts au conseil municipal s'en étaient émus et vous-même, Monsieur le maire, vous nous aviez fait part de votre grosse colère. C'est ce que vous aviez dit à l'époque. Vous aviez alors promis de menacer Orange sur un certain nombre de contrats et d'engager un bras de fer avec l'entreprise.

Vos promesses ont vite été oubliées, puisqu'aujourd'hui, c'est bien un tapis rouge que vous déroulez à Orange pour qu'elle puisse venir faire sa publicité à Saint-Chamond. Depuis quand est-ce le rôle d'une commune de se mettre au service du marketing d'Orange ? La charte que vous souhaitez signer est claire. Il y est écrit : « *Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de responsabilité sociale d'entreprise d'Orange qui vise à réduire la fracture numérique* ». Ce que l'on peut traduire très facilement par : « Nous sommes une entreprise qui fait de la publicité en utilisant la fracture numérique, comme d'autres utilisent les problèmes environnementaux pour promouvoir leurs produits. Mais ne vous trompez pas, notre but est de vendre nos produits. À cet effet, notre formation Orange sera bien mise en avant pour que ces groupes de personnes vulnérables, peut-être même plus faciles à manipuler, achètent des produits Orange ». C'est bien ça vous allez signer avec cette charte, Monsieur BOUCHACOURT. Orange venant parler de la politique de responsabilité sociale alors là, on se moque du monde. Que cette entreprise commence d'abord par mener une politique vraiment sociale en interne.

Petit rappel pour votre majorité qui est parfois très loin des problèmes éthiques et sociaux : Orange a été condamnée pour harcèlement moral institutionnel. Ce jugement a fait jurisprudence. La Cour d'appel a confirmé cette condamnation portant l'ex-PDG d'Orange responsable des nombreux suicides provoqués par la politique sociale volontaire mise en place pour obliger le personnel à démissionner. Cette action a été portée par le syndicat SUD solidaire, soutenue par la suite par la CGT. Si ça vous intéresse, il y a un livre qui retrace toute cette affaire « *La raison des plus forts* ». C'est très intéressant.

Quand même, Saint-Chamond dispose, avec le service Jeunesse et la Médiathèque, d'un espace multimédia parfaitement à même de proposer ce type de formation. On ne voit pas de raison de participer à la promotion d'Orange pour l'organisation d'ateliers numériques qui pourrait parfaitement être faite au sein de la municipalité.

Quand on a de la morale sociale, quand on a de la responsabilité d'une collectivité, on peut approuver de promouvoir gratuitement le marketing d'une entreprise comme Orange. Nous voterons contre cette charte.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit. Simplement dire qu'on est d'accord avec l'analyse sur l'entreprise Orange. On rajoutera que la montée en puissance du numérique dans nos manières de vivre, dans nos manières de communiquer présente un certain nombre d'intérêts et ouvre des possibilités inimaginables il y a seulement quelques décennies.

Ces nouvelles façons de vivre relèvent d'un changement profond de société. Nous ne sommes pas anti-progrès, mais nous attirons l'attention sur les risques écologiques et humains de ces nouvelles pratiques. Réduire la fracture numérique, OK, mais en limitant la course effrénée au toujours plus et toujours plus rapide. Nous voterons contre aussi.

M. BOUCHACOURT : Une réponse logique pour Madame SIMONIN-CHAILLOT, de l'extrême Gauche locale. C'est super intéressant de pouvoir faire profiter aux saint-chamonais de l'expérience que peut acquérir Orange à travers ces ateliers. Comme je vous le disais, c'est pratiquement 20 000 personnes qu'ils auront accompagnées. Il n'est pas question de faire de la publicité de leurs produits Orange, on n'est pas dupe. S'il y a d'autres acteurs qui veulent venir sur la commune tels que Bouygues, Free, Google ou SFR, je serais prêt à les accueillir de la même façon.

Orange est un partenaire pleinement engagé dans le développement du numérique, dans notre territoire. Juste pour vous rappeler aujourd'hui, Orange a équipé plus de 91 % des personnes éligibles à la fibre sur

la commune de Saint-Chamond. Saint-Chamond est la troisième commune éligible sur ce point de vue-là, par rapport à la métropole. Ils accélèrent aussi le développement du très haut débit pour le mobile.

Je n'ai aucun problème avec Orange, s'ils veulent venir pratiquer les ateliers. Ils ne viennent pas ici pour faire la publicité sur leurs téléphones ou sur la télévision Orange. Ils viennent ici pour former sur les thématiques que je vous ai précitées : sur les données personnelles, sur les réseaux sociaux, sur WhatsApp, sur Instagram, sur IOS ou Android. Ils viennent compléter toute l'offre que l'on propose à l'Atelier numérique, comme le fait aussi La Poste qui vient sur notre territoire pour accompagner nos citoyens. Je n'ai aucun souci à ce qu'Orange vienne apporter un petit coup de main aux saint-chamonais sur notre commune. C'est avec grand plaisir que je leur ouvre les portes de l'Atelier numérique.

M. le Maire : Les chiffres que rappelle Jean-Luc BOUCHACOURT rejoignent les propos qu'on avait pu tenir, du fameux bras de fer que vous évoquez, ce qui fait qu'aujourd'hui, Saint-Chamond est bien la troisième commune la plus fibrée de la Métropole et avec un taux de couverture extrêmement fort. Il y a des efforts de ce point au service des saint-chamonais donc, l'un n'empêche pas l'autre.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je suis étonnée que vous puissiez penser qu'Orange vienne donner des cours, enfin faire des ateliers par pure bonté d'âme. C'est une entreprise qui est là pour faire du chiffre d'affaires, c'est tout donc forcément, il y a une contrepartie. Ça m'étonne que vous puissiez penser ça. Vraiment !

M. le Maire : Quoique, ce n'est pas le propos de Monsieur BOUCHACOURT enfin...

M. BOUCHACOURT : C'est la politique pure et dure de l'extrême gauche écologiste. Vous partez sur les grands principes d'Orange. Je vois l'intérêt des saint-chamonais et vous, vous voyez votre intérêt politique à critiquer ce genre d'intervention, mais voilà. On n'est pas d'accord, on ne le sera jamais de toute façon, donc on va clôturer le débat.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je trouve votre intervention, Monsieur BOUCHACOURT, très grave.

Hors micro

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je suis désolée, mais si on est censé chacun réciter notre truc puis dire : « De toute façon on ne sera jamais d'accord », ce n'est pas la peine d'être ensemble, élus, au service d'une ville. Je suis désolée, mais ce qui est proposé dans les ateliers, alors je n'ai pas été jusqu'au fond de mon propos peut-être parce que c'est trop long et que ce débat, on pourrait l'avoir dans d'autres lieux. Il y a des débats qui ont eu lieu à la MJC (Maison des jeunes et de la culture), notamment sur les impacts et les enjeux du numérique purs et durs avec les réseaux sociaux, avec la disparition de tout un tas de choses qui nous permettaient d'être en relation et quelque chose qui s'accélère et qu'on ne maintient pas. On ne détient pas toutes les évolutions qu'il va y avoir et dans quelle situation ça va mettre les gens qui sont autour de cette table notamment, les gamins et tout un tas de gens.

Par rapport à ça, ce n'est pas Orange qui va nous aider à mettre des bémols sur cette utilisation. Quand vous parlez de TikTok, j'ai vu que la mairie s'était mise sur TikTok aussi, je crois que c'est des choses, je souhaiterais pouvoir en débattre avec la population et avec vous, parce que c'est des enjeux importants pour l'avenir. Je trouve que c'est quand même très abrupt de dire : « De toute façon, c'est l'extrême gauche et on n'a rien à se dire ». Enfin, quand même ce n'est pas comme ça que j'envisage de participer à cette Assemblée.

M. MINNAERT : Je voudrais savoir, Monsieur BOUCHACOURT qui parle de l'extrême gauche, est-ce que vous pourriez me définir ce que c'est l'extrême gauche qui est international et y répondre ? Non, mais ce serait très intéressant, parce que quand on dit à quelqu'un qu'il est de l'extrême gauche, ça veut dire qu'il est raccroché à une certaine internationale. Est-ce que vous êtes en mesure de la nommer ? Ça montrera à l'assemblée ce que vous dites, si vous connaissez les mots que vous exprimez. Je pense que vous ne le savez même pas. Répondez simplement à cette question et à ce moment-là, on saura si vous savez ce

que ça veut dire, l'extrême gauche. À ce jour, je crois que dans la salle, il n'y a personne qui peut se déclarer d'extrême gauche...

Mme SURPLY : Comme l'extrême droite.

M. MINNAERT : ...Parce que personne n'est raccroché à cette internationale. Par contre, l'extrême droite, si parce que – vous pouvez aller voir – Jean-Marie Le PEN s'est toujours déclaré d'extrême droite et vous avez dit que...

Mme SURPLY : Maintenant, c'est Jordan BARDELLA.

Brouhaha

M. MINNAERT : Non, mais il y a une tradition. Il faut faire des petits cours de politique. LR et RPR ont une tradition gaulliste.

Brouhaha

M. MINNAERT : À titre personnel, je ne me réclame pas de gaulliste, même si je pense que De GAULLE a fait des choses qui étaient importantes. Les gens qui peuvent se réclamer de gaullistes sont ceux qui étaient plutôt de la tradition du RPR alors que le macronisme n'est pas de la tradition du gaulliste. Il y a des traditions.

Quand je parle de l'extrême gauche, l'extrême gauche c'est une tradition qui vient d'une internationale, qui peut être tout à fait respectable. L'extrême droite est aussi une tradition pétainiste, je m'excuse, mais dans l'histoire, ceux qui ont défendu PÉTAIN sont des gens comme Jean-Marie Le PEN, il est le fondateur du Front national. Le Front national est appelé aujourd'hui RN...

Mme SURPLY : PÉTAIN est Le PEN. Le PEN est Pétain.

M. MINNAERT : Je ne vous ai pas dit que PÉTAIN était Le PEN. J'ai dit que l'extrême droite vient d'une tradition.

Mme SURPLY : Je demande une suspension de séance.

M. MINNAERT : Si vous voulez un cours de politique, mais bon, c'est simplement pour m'amuser de savoir que certaines personnes évoquent des courants politiques, mais n'ont pas l'air de bien les connaître. Si vous voulez, je peux vous faire un cours de la politique générale.

Mme SURPLY : Monsieur MINNAERT, l'extrême droite ne participe pas aux élections, pire, elle les conteste. Dernièrement, si vous considérez le Rassemblement national comme d'extrême droite, il a remporté les élections.

M. le Maire : Excusez-moi, mais j'ai la responsabilité de la police de l'assemblée parce que j'ai repéré Madame SURPLY qui parlait hors micro, ce qu'elle n'aime pas qu'on lui fasse, mais elle a su le faire devant Monsieur MINNAERT. Je vous propose qu'on reste sur le sujet quand même, s'il vous plaît, pour qu'on puisse avancer.

Résultat du vote : adopté à la majorité (35 pour, 4 contre : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Christiane MARQUET- MASSARDIER, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Andonella FLECHET pour la vie associative.

VIE ASSOCIATIVE

DL2022.0170 ANNULATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANÇAISE (ACUF)

Mme FLECHET : Je pense que ma délibération ne fera pas débat. En effet, le conseil municipal du 31 janvier 2022 a voté l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022. Lors de ce vote, une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € a été attribuée à l'Association des combattants de l'Union française, l'ACUF. Or, suite au décès du président et en l'absence de candidature pour former un nouveau bureau, la section ACUF de Saint-Chamond a été mise en sommeil.

L'association n'étant plus active, il est donc proposé au conseil municipal d'annuler la subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de 150 €.

M. le Maire : C'est une réalité, on a des associations malheureusement qui s'éteignent, faute d'adhérents. C'est le cas de l'ACUF.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour)

M. le Maire : Axel DUGUA sur l'association Pétanque saint-chamonaise qui, elle, se porte très bien.

SPORTS

DL2022.0171 . ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « PETANQUE SAINT-CHAMONAISE »

M. DUGUA : Comme vous le savez certainement, la Pétanque saint-chamonaise bénéficie depuis déjà deux ans, par convention, de la gestion du boulodrome Albert Maitrias et de son espace de convivialité.

Dans la gestion de ce boulodrome, bien évidemment, il y a toute la partie animation et organisation, à la fois :

- de concours de pétanques, donc la « petite boule » – si je peux dire ça comme ça – et de la boule lyonnaise qui est, dans le jargon bouliste, la plus « grosse boule » ;
- beaucoup d'organisations de compétitions de sports adaptés et d'ailleurs, il faut saluer l'engagement de la Pétanque saint-chamonaise et du bureau sur ces compétitions ;
- l'accueil du public et des scolaires.

Suite à tout ça, ils ont aussi une gérante qui leur permet de tenir le boulodrome parce qu'à la fois, je vous parlais des boules et de la pétanque, mais il y a aussi les concours où de nombreuses personnes se rejoignent les après-midis dans ce boulodrome pour pouvoir – j'ai envie de dire ça comme ça – taper la carte sur le carton. C'est vrai que c'est toujours intéressant. C'est à peu près 80 à 100 personnes qui viennent dans ce boulodrome chaque jour.

Pour cette gestion-là, ils nous demandent une subvention exceptionnelle de 3 000 € et c'est ce que je vous propose d'approuver.

M. le Maire : Très bien.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Rapport n°9, Madame Abla CIPRIANI concernant les centres sociaux.

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

DL2022.0172 ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE LA LOIRE ET DE LA HAUTE-LOIRE

Mme CIPRIANI : Cette délibération a pour sujet le renouvellement de l'adhésion auprès de la Fédération des centres sociaux pour le centre social de Fonsala.

Comme vous devez le savoir, le centre social a obtenu un agrément pour une année et était déjà accompagné par la Fédération des centres sociaux. Actuellement, une nouvelle demande d'agrément est instruite par la Caisse d'allocations familiales de la Loire pour un agrément pluriannuel. Aussi, le rôle de la fédération est d'accompagner l'équipe du centre social qui a été renouvelée et de lui faire bénéficier de tout un tas d'outils. On peut, par exemple, citer la formation des bénévoles qui font partie du conseil de maison. On peut aussi parler d'un partage de réseaux, en n'oubliant pas que la Fédération des centres sociaux est un réseau national. Il y a différents outils qui sont précieux et qui vont permettre au centre social de s'aguerrir dans ses nouvelles fonctions.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de renouveler cette adhésion pour une année civile et d'adhérer à cette fédération pour un montant de 800 € pour l'année.

Mme MASSARDIER : Je profite de la délibération pour poser la question de savoir si le centre social évolue vers une association avec les gens du quartier. Où on en est ? Pour avoir une information. Je n'avais pas compris que c'était un renouvellement dans la délibération, je croyais que c'était une adhésion.

Mme CIPRIANI : Aujourd'hui, il n'est pas à l'ordre du jour d'un changement de statut pour le centre social de Fonsala. Il y a encore un travail important qui doit être fait et structurant pour l'équipe. Nous avons notamment des échéances importantes sur cette fin d'année avec l'obtention de diplômes pour certains membres de l'équipe, mais aussi – comme je l'ai indiqué dans cette délibération – la présentation auprès de la Caisse d'allocations familiales du projet social pour un agrément pluriannuel.

Sur votre autre question, il s'agit bien d'un renouvellement, mais il faut bien garder en mémoire l'historique du centre social et le fait de passage d'un EVS à un centre social. La subtilité se trouve ici. Donc EVS, l'espace de vie sociale qui a été la genèse de la renaissance du centre social vers un agrément centre social qui a été obtenu en 2021.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Florence VANELLE nous parle de la nouvelle convention d'objectifs et de financements avec la CAF 2022-2026.

DL2022.0173 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE CONCERNANT L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES SUR LA PERIODE 2022- 2026

Mme VANELLE : La Caisse d'allocations familiales et la Ville de Saint-Chamond ont signé une convention concernant le fonctionnement de notre ludothèque. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention Fonds publics et territoires, mais cette convention est échue.

Je vous propose donc ce soir :

- de reconduire la convention avec notre partenaire pour une durée de cinq ans ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention ;
- d'imputer les recettes correspondantes au budget de la ville.

M. MINNAERT : On votera cette délibération, mais je voulais faire remarquer que jusqu'à maintenant, je ne porte pas de lunettes et le document qui m'a été envoyé est illisible. C'est tellement petit, je mets à défi quelqu'un de l'assemblée à pouvoir voter cette charte. Quand on nous envoie un document, qu'on puisse au moins le lire. Je crois que ma collègue, même en grossissant, avait du mal à le lire. Voilà concernant la charte sur la laïcité.

M. le Maire : Sincèrement, s'il y a des difficultés de transcription, n'hésitez pas à nous demander le document. On peut aussi l'agrandir. Il est également visible en version numérique, donc je pense que c'est plus lisible également sur les documents.

M. MINNAERT : Non, c'est aussi illisible.

M. le Maire : Aussi illisible ? D'accord. On va essayer d'être vigilant à ce que...

M. MINNAERT : C'est une petite remarque, mais ça n'a pas...

M. le Maire : Ce qui est illisible, c'est la charte de la laïcité, ce n'est pas tout le document ?

M. MINNAERT : Non, ce n'est qu'une partie.

M. le Maire : La page 13, charte de la laïcité. N'hésitez pas à nous le faire savoir en amont pour que vous puissiez avoir les éléments au moment du conseil municipal.

M. MINNAERT : C'est parfois difficile. Pourquoi ? Parce qu'entre le moment où l'on reçoit le document et le moment où on le prépare, vous vous doutez bien qu'on prépare aussi des choses le week-end et la mairie elle n'est pas ouverte le week-end. On n'a pas toujours lu tous les documents dans la semaine avant le conseil.

M. le Maire : Les documents partent quand même plus d'une semaine avant.

M. MINNAERT : Plus d'une semaine avant, mais j'ai eu mercredi les documents.

M. le Maire : Ça part le vendredi, la semaine précédant le conseil dans le respect des délais règlementaires.

M. MINNAERT : Je l'ai eu mercredi parce qu'en plus, vous pouvez le constater, ça m'a été envoyé.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (39 pour).

M. le Maire : Merci pour cette unanimité. Florence VANELLE a été convaincante dans sa présentation.

Jean-Luc DEGRAIX sera tout aussi convaincant, je pense, sur les sujets de renouvellement urbain.

POLITIQUE DE LA VILLE – LOGEMENT – HABITAT

DL2022.0174 PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE COFINANCE PAR L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU) DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE

M. DEGRAIX : Première délibération concernant un avenant à la convention ANRU. Vous savez que depuis 2019, la Commune de Saint-Chamond conventionne dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, mais avec également

d'autres financeurs. Nous sommes associés avec plusieurs quartiers de Saint-Étienne Métropole dans cette opération de rénovation urbaine.

Nous avons une délibération qui nous propose un avenant ; un avenant qui concerne assez peu Saint-Chamond, puisque cet avenant précise des financements supplémentaires pour les projets sud-est et Cotonne à Saint-Étienne, mais comme nous sommes signataires de cette convention, on se doit de signer cet avenant au titre de la Ville de Saint-Chamond.

Il me semblait opportun de faire un petit rappel ce soir, où nous en sommes dans cette convention ANRU. Il y a un petit diaporama qui a été préparé. Vous vous rappelez que ce projet urbain, dans le cadre de l'ANRU, concerne une partie du centre-ville. Ce n'est pas tout le centre-ville, vous avez à l'écran le périmètre. Nous sommes sur les abords de Novaciéries, le secteur Lavieu et la rue de la République.

Depuis 2019, qu'est-ce qui a été réalisé ? Par exemple, il y a eu :

- la démolition de logements sociaux sur le Tènement Barra. C'est d'une cinquantaine de logements sociaux qui ont été démolis, avec à la place un aménagement à la fois de parking, mais aussi de parc urbain et de cheminement piéton, là aussi pour valoriser les abords de la rue de la République ;
- aussi – c'est le terme qu'on utilise, il est un peu technique – une phase de résidentialisation des pieds d'immeuble. On a amélioré le pied d'immeuble de la partie qui est à proximité des Fours Banaux. C'est vraiment tout un espace qui a été transformé dans le cadre de cette politique urbaine.

La deuxième opération qu'on voulait rappeler est tout ce qui s'est passé sur la rue de la République, avec :

- la requalification de cette rue commerçante et sa mise en lumière ;
- le réaménagement du parking Tamet, qui a été végétalisé ;
- le projet de fresque est toujours en construction ;
- l'aménagement de la place Grevenbroich, au centre de la rue de la République, qui permet d'avoir un espace un peu plus aménagé et bien plus qualitatif.

Dans le cadre de la convention ANRU, a été réalisé également le secteur Hôtel Dieu. Vous avez l'avant/après – rappelez-vous – du bâtiment de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) que la Ville a racheté et démoli. À la place, nous avons aménagé une esplanade, je pense, qui met en valeur le bâtiment de l'Hôtel Dieu, tout en conservant une offre de stationnement à proximité pour les commerces et également pour les résidents. C'est aujourd'hui quelque chose qui est terminé et qui montre l'état d'avancement de cette convention ANRU.

La Maison des projets est une obligation que l'on a dans cette convention : créer un espace où on explique la politique urbaine, ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire. Je rappelle que c'est un ancien commerce qui était à l'abandon et en friche, notamment le commerce Schlecker. Il a été racheté par la Ville donc complètement transformé et réhabilité dans un premier temps en Maison des projets. Depuis, on a eu la chance de trouver un porteur de projets qui a ouvert une enseigne nationale. Cela contribue fortement à la revitalisation de la rue de la République en termes de commerce.

Quand on parle ANRU, on pense surtout à de grands immeubles, grandes tours, etc. bref, plutôt les zones périphériques et les banlieues. C'est vrai qu'il y a souvent un aspect logement qui est extrêmement important. Justement, on voulait, avec la diapositive suivante, vous rappeler les opérations à la fois de démolition et de reconstruction qui sont menées sur la Ville de Saint-Chamond. J'ai parlé tout à l'heure de la démolition du secteur Barra, 53 logements ont été démolis ; des logements qui n'étaient d'ailleurs pas de très bonne qualité avec un taux de vacance élevé. Il y a eu également des opérations de démolition sur le secteur HBM (Habitation bon marché) du côté de la rue Jean Dugas. Très récemment d'ailleurs, il y a encore 16 logements qui ont été démolis. Ces démolitions s'inscrivent bien dans le cadre de cette convention dont nous parlons ce soir.

À côté de ces démolitions, il y a des opérations de réhabilitation, notamment l'immeuble des Fours Banaux qu'on avait juste à l'écran, en bas à droite, qui est en train de changer d'aspect. On vise bien sûr la rénovation énergétique. C'est important d'offrir plus de confort pour les locataires en changeant à la fois les ouvertures et en intervenant également à l'intérieur des logements. C'est un immeuble imposant. Il y a un côté Art déco qui est mis en valeur.

Puis, des opérations de reconstruction parce que si on démolit, la convention nous demande de reconstruire également des logements sociaux. C'est une reconstruction pour trois démolitions et de préférence en dehors du secteur du centre-ville, dans un souci de mixité sociale, avec notamment la construction de petits collectifs très agréables sur la Croix de Beaujeu, du côté du Clos Marquet. C'est ce qui a été réalisé.

Dans la diapositive suivante, on vous annonce les prochaines opérations. La prochaine opération ANRU est la requalification des immeubles HBM. Ce sont des HLM (Habitation à loyer modéré) rue Jean Dugas, qui datent des années 30. C'est près de 160 logements qui vont être complètement réhabilités.

Il y aura encore en 2023 quelques démolitions rue Alsace-Lorraine et rue James Condamin. Il est prévu également, dans le cadre de cette convention, une requalification de la place Dorian avec des crédits apportés par la convention, mais on aura l'occasion d'en reparler, notamment lors de la prochaine Commission Urbanisme qui se réunit à la fin du mois de novembre.

Je voulais, pour terminer, vous montrer une dernière diapositive, pour rappeler le financement, tout ce que je viens de vous décrire. C'est de mobiliser 36 M€ d'euros sur le centre-ville de Saint-Chamond. Vous avez à l'écran les différents partenaires qui interviennent dans cette convention avec un effort très particulier, très imposant du bailleur social Gier Pilat Habitat, aujourd'hui Habitat & Métropole, puisque l'aspect logement est très important dans cette convention.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire par rapport à cet avenant et puis vous donner quand même quelques informations concernant l'avancement de cette convention. Grosso modo, on est plutôt en avance par rapport aux quartiers qui intègrent cette convention, ce qui ne nécessite pas de subventions supplémentaires de la part de l'ANRU.

M. le Maire : Merci d'avoir explicité la délibération et d'avoir fait ce point d'étape qui éclaire chacun sur l'état d'avancement et l'énorme travail porté par l'ensemble des partenaires après avoir obtenu ces financements de l'ANRU – je vous le rappelle – Saint-Étienne, Rive de Gier et nous-mêmes.

M. MINNAERT : J'aurais trouvé bien que dans les photos que vous avez présentées de l'Hôtel Dieu, vous présentiez une photo de l'avant et après, mais sur le même angle. Ce n'est pas du tout ça qu'on retrouve aujourd'hui. On aurait vu en particulier l'absence des arbres entre avant et après, ce qu'on ne voit pas.

M. DEGRAIX : Mais si !

M. MINNAERT : Mais non, ce n'est pas du tout visible.

M. DEGRAIX : *Hors micro.*

M. MINNAERT : Justement, elle n'est pas du tout prise dans le même angle. Si vous aviez pris dans le même angle, on aurait vraiment vu qu'avant, il y avait des arbres, mais maintenant c'est...

M. DEGRAIX : On peut la remettre peut-être.

M. MINNAERT : Vous pouvez la remettre, il n'y a pas de problème.

M. DEGRAIX : C'est la même.

M. MINNAERT : On le voit très clairement qu'avant, il y a beaucoup d'arbres. À la deuxième photo, il n'y a plus d'arbres. Un espace qui a été très vert devient un espace d'absence d'arbres.

Hors micro

M. MINNAERT : Il n'y a plus du tout d'arbres. Il y en avait un, deux, trois. Ça se compte maintenant sur les doigts d'une main, alors qu'avant, non.

M. le Maire : On va mettre aux voix surtout qu'il y a d'autres dossiers qui sont importants également.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (*37 pour, 2 abstentions : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT)

M. le Maire : Rapport n°12 : l'aménagement du secteur de Lavieu et la déclaration d'utilité publique qui est imminente.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DL2022.0175 . AMENAGEMENT DU SECTEUR LAVIEU – PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

M. DEGRAIX : En ouverture de cette délibération, je souhaitais revenir sur le projet de Lavieu. Là aussi, un diaporama qui vous montre une image d'insertion. C'est très vert cette fois-ci, M. MINNAERT. Vous avez vu, c'est même la logique de cet aménagement, notamment de prolonger la verdure de l'espace collinaire jusqu'au centre-ville de Saint-Chamond. Mais ce n'est pas des bêtises ce que je vous dis, c'est vraiment la création de plus de 4 000 m^2 de verdure sur un secteur aujourd'hui qui est très minéral, constitué de terrains qui ont été libérés de bâtiments qui ont été démolis. Je pense notamment à l'ancien centre social et ses préfabriqués et l'ancien commissariat, puis une friche commerciale qui est en plein milieu de l'aménagement futur que vous voyez à l'écran. On connaît bien cette friche commerciale. Aujourd'hui, elle est au cœur de la DUP (Déclaration d'utilité publique) qui nous intéresse.

Il s'agit bien :

- de créer un espace de verdure à proximité du centre-ville ;
- d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier de Lavieu qui fait partie d'ailleurs du quartier politique de la ville dont je viens de parler avec la convention ANRU ;
- de conforter les équipements publics qui sont à proximité : centre social, caserne des pompiers, maison de retraite et aussi centre petite enfance ;
- faciliter les déplacements piétons, les modes doux parce qu'aujourd'hui, lorsque vous êtes du côté de la rue Voltaire et que vous voulez traverser pour aller en centre-ville, même s'il y a eu des aménagements par le passé, ce n'est pas encore forcément aisé de passer de Lavieu au centre social.

On l'expérimente très souvent lorsqu'on vient sur les différentes manifestations du centre social et qu'on se gare à proximité, quand on veut traverser le boulevard Waldeck Rousseau, ce n'est pas naturel.

C'est bien la requalification d'une nouvelle entrée de ville que l'on vous propose. Je ne sais pas s'il y a d'autres diapositives qui ont été mises. Le calendrier – on peut en parler à travers la délibération – nous en sommes au niveau de l'enquête publique. Monsieur l'enquêteur public est venu cet été visiter le site de Lavieu. On l'a rencontré, il a pris connaissance de notre projet et il a écrit son rapport qui est important, parce que c'est lui finalement qui dit si le projet est vraiment d'utilité publique ou pas. Il a conclu que notre projet est d'utilité publique. Donc, c'est plutôt encourageant. C'est ce qui s'est passé d'ailleurs sur le quartier de Novaciéries. On peut penser que dans la foulée – on espère – Madame la préfète va nous faire l'honneur de signer cette DUP. Elle était d'ailleurs venue visiter en novembre 2020 le quartier, je crois

qu'elle avait pris conscience de l'importance de cet aménagement urbain à l'entrée de la Ville de Saint-Chamond.

Le commissaire enquêteur nous donne quand même une réserve. Cette réserve – il faudra peut-être revenir sur le diaporama précédent – concerne la rue Voltaire, le terrain communal que vous connaissez bien, sur lequel il y a eu, à un moment, un permis de construire d'ailleurs pour une mosquée. Sur ce terrain, nous, on envisage plutôt, dans le futur, une opération immobilière. On trouve que c'est très bien exposé, plein sud. Il y a des services à proximité. C'est tout à fait une parcelle qui pourrait devenir, dans le futur, un lieu de résidence. Des promoteurs peuvent s'en saisir, construire un immeuble de qualité et contribuer à la mixité sociale du quartier.

Bon, on le sait, ce terrain est pollué, souvent d'ailleurs, une pollution lourde, ce sont les anciennes forges de Lavieu. Le commissaire enquêteur nous demande de délibérer pour nous engager vraiment à mettre en place un plan de gestion – c'est d'ailleurs l'objet de la délibération de ce soir – pour la dépollution. Il est évident que de toute manière, on n'aurait jamais pu accepter un permis de construire pour un promoteur si des opérations de dépollution n'auraient pas eu lieu. Mais là, il veut vraiment être sûr de notre engagement et de notre capacité à faire, aussi bien dans nos intentions que dans notre capacité financière.

Donc, ce qu'on vous propose ce soir est de lever cette réserve. En annexe, on a un petit mémoire de réponse qui est toute simple, qui dit que oui, la commune s'engage à lancer des études complémentaires afin d'aboutir à la mise en place d'un plan de gestion dans les prochains mois sur le site des forges de Lavieu. Un appel d'offres est actuellement ouvert – vous pouvez le vérifier d'ailleurs sur le site de la ville – afin de retenir le bureau d'études qui réalisera ces études de dépollution.

À côte, le commissaire enquêteur nous fait quelques recommandations. On est dans le cadre de la recommandation. Il nous dit de faire attention à l'imperméabilisation des sols. Donc, on propose plutôt un aménagement en gore, voire aussi des espaces de verdure. On a d'ailleurs deux images d'insertion après, je pense, qui le montrent – encore un petit peu après. On voit qu'ici, les sols ne sont pas imperméabilisés, au contraire, c'est du gore.

Deuxième diapositive, on voit bien des espaces de verdure. Aujourd'hui, ça correspond au parking et à la friche commerciale. Voilà ce qu'on propose. Donc, je pense qu'on est plutôt dans les recommandations du commissaire enquêteur.

Il nous dit d'apaiser la circulation sur le boulevard Waldeck Rousseau. Je pense qu'effectivement, ce sera un élément important du dossier. On l'avait d'ailleurs exposé. On peut imaginer une zone 30, des flux de circulation qui sont un petit peu différent de ce qui existe aujourd'hui.

Il nous demande de démolir l'immeuble le plus exposé, c'est fait. C'était l'immeuble de l'hippodrome. Donc, on est tout à fait dans ses recommandations.

Il insiste sur l'aspect vidéosurveillance. Il dit : « C'est très important de développer la vidéosurveillance. C'est un outil important dans un secteur où il y aura de nouveaux usages. » C'est écrit.

Il nous dit de continuer à essayer de négocier avec le propriétaire pour aboutir plutôt à une négociation à l'amiable, plutôt qu'à une expropriation. C'est cette négociation qu'on essaye de mener depuis de nombreuses années. On espère pouvoir aboutir. Si on n'aboutit pas, on aura l'outil DUP à notre disposition.

M. le Maire : Très bien et merci de remettre dans le contexte ce projet d'envergure pour ce secteur qui, vraiment, a beaucoup d'atouts qu'on ne voit pas aujourd'hui, mais beaucoup d'atouts. Il suffit de se promener sur ce secteur. On voit qu'il y a des maisons de très bonne facture. On est vraiment sur le versant colinéaire de la ville, très proche du centre-ville, sur la colline. Donc, on peut vraiment recréer un lien très fort entre cette partie de Saint-Chamond et notre hyper centre.

M. MINNAERT : Nous nous sommes déjà exprimés lors du conseil municipal du lundi 28 juin et avons développé les critiques que nous portons sur l'aménagement du secteur Lavieu. Nos questions, toutes n'ont pas reçu de réponses.

Nous avons aussi, déjà plusieurs fois, mis en cause le protocole des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique. La plupart des habitants n'est même pas informée. Nous avons demandé, à de nombreuses reprises, une procédure bien plus sérieuse. L'information devrait, au moins, être communiquée sérieusement et par courrier auprès de chaque personne habitant dans le périmètre du projet concerné. Ceci ne devrait pas être si compliqué. Vous savez même le faire, si l'on en juge la promotion de votre pseudo politique écologique, vous maîtrisez tous les outils de communication : plaquettes promotionnelles, communiqués de presse, affichage géant, etc.

Là, on parle d'une enquête publique qui s'est déroulée entre le 27 juin et le 11 juillet 2022, soit en fin d'année scolaire, au moment où une partie des habitants sont sur le départ des vacances d'été et seulement trois demi-journées de présence du commissaire enquêteur. Nous suggérons encore mieux, une enquête publique menée entre le 25 décembre et le 1er janvier, le résultat sera encore assuré.

La commune a donc oublié de préciser auprès du commissaire enquêteur comment les habitants étaient absents lors de réunions. Vous passez donc sous silence le fait que le projet d'aménagement urbain, que certains considèrent d'envergure, a été bâti sans véritable concertation des habitants. Cette délibération indique des aménagements envisagés : la construction d'un immeuble d'une vingtaine de logements. Il est quand même étonnant que la mosquée n'ait pas pu être érigée sur ce terrain en raison de la pollution du sol. Quelques années après, nous nous interrogeons : « Comment est-il possible de construire des logements sur ce même terrain ? Quelle explication avez-vous à ce sujet ? »

Le commissaire enquêteur s'interroge également. Il note les polluants toxiques en face de travaux comme en face résidentiels avec présence d'enfants. L'impact est différent. Le premier projet prévoyait un bâtiment à usage non permanent, le second un ensemble résidentiel, c'est-à-dire un lieu de vie permanent. C'est la raison. Le commissaire enquêteur pose effectivement un problème sur cette habitation. À cette question, vous répondez votre engagement de la commune pour la réalisation d'un plan de gestion du site pollué. Quelle confiance peut-on avoir dans vos engagements ? Quand on pense que l'office français de la biodiversité et ses partenaires ont osé vous attribuer un label « Engagement pour la nature ». Cet organisme d'État perd toute crédibilité pour vous avoir donné un tel label. C'est sûr que des organisations environnementales indépendantes et qui ont toujours œuvré pour l'écologie, en dehors du pouvoir politique, n'auraient jamais accordé un tel label au vu de la politique antienvironnement menée à Saint-Chamond.

En même temps, nous pouvons nous demander s'il avait eu vent de l'éclairage nocturne au détriment de la faune, de la faune, des voiries sans piste cyclable, en total irrespect de la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités), de l'échangeur autoroutier à plusieurs millions à la Varizelle. Il aurait compris que la construction d'un éco-pont sur l'A47 pour s'autoqualifier d'« Engager pour la nature », c'était de la fanfaronnade. Certains élus n'ont vraiment pas honte d'aller oser présenter de telles réalisations qui ne sont que l'arbre qui cache la forêt qu'elle détruit. C'est très gentil de proposer des sentiers faciles d'accès pour les randonneurs, l'un sur le secteur Chavanne, l'autre sur Saint-Martin en Coailleux, avec des panneaux de sensibilisation sur la faune et la flore pour obtenir le label « Engagement pour la nature ». C'est très gentil, il faut le faire, mais il serait tellement plus efficace et digne de votre engagement pour la nature de ne pas détruire cette nature. Par exemple, sur le passage des randonneurs à Chavannes, vous n'avez pas réagi lorsque vous savez que depuis des mois sont déversées des tonnes de gravats de toutes sortes sur un terrain privé. Cet amoncellement est totalement interdit et vous n'avez procédé à aucune vérification de ces gravats, potentiellement chargés d'amiante et peut-être de plomb.

Le Progrès, alerté par les écologistes, a longuement décrit ce scandale environnemental dans un article publié le vendredi 4 novembre. Ce même jour, une pelleteuse a, toute la journée, continué de plus belle à saccager le site sans se préoccuper ni des arbres ni de la faune.

M. le Maire : Attendez simplement, Monsieur MINNAERT, je ne veux pas vous interrompre, je dis simplement que ça fait l'objet d'une question diverse, que vous avez déposée. Je comptais la présenter ce soir, donc si vous faites trop long après, peut-être qu'on n'aura plus le temps.

M. MINNAERT : Ne vous inquiétez pas, sur ce point-là, je vais être assez...

M. le Maire : Parce que je pensais qu'on présenterait les questions diverses ce soir. Faites-le tout à l'heure, au moment de la question.

M. MINNAERT : Non, je vais le dire maintenant.

M. le Maire : Si vous faites trop long, on ne pourra pas la traiter.

M. MINNAERT : Ça va être très court, ne vous inquiétez pas sur ce point-là.

La personne sur son engin m'a menacé de m'enterrer sous ses gravats, alors que je constatais que se poursuivait la destruction de la flore et de la faune. Qu'a fait la mairie à part donner son autorisation à un tel acte de vandalisme ? Le conducteur de l'engin m'a poursuivi en indiquant vouloir me massacrer. Il a également expliqué devant témoins qu'il avait toutes les autorisations de la mairie, qu'il était dans les règles, qu'il allait même construire plusieurs maisons. C'est étonnant du nombre de problèmes de la part de votre majorité en matière d'environnement et d'urbanisme qu'on relève.

Donc, pour Lavieu, quand la commune répond qu'elle connaît les contraintes réglementaires et s'engage à lancer des études complémentaires afin d'aboutir à la mise en place d'un plan de gestion, dans les prochains mois, sur le site de la forge de Lavieu, qui peut vous faire confiance, si ce n'est des marionnettes ou des personnes ignorant vos précédents ?

Pour la cure de Saint-Julien, vous avez aussi pris des engagements. Il suffit d'aller sur place pour constater que le bâtiment est toujours en état, sans parler de la chaudière de l'église, mise en danger par l'absence de travaux et de protection. Le commissaire enquêteur évoque des gestions des flux que le projet est susceptible de générer. Sur ce point, on peut aussi se demander quelle confiance accorder à votre majorité qui, depuis plus d'un an, a laissé plus de 500 camions déverser, à quelques pas du centre-ville dans une zone résidentielle, des tonnes de déchets de toutes sortes, sans contrôle et détruisant l'habitat de la faune. Quand on sait qu'un membre de cette majorité a fait partie de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), nous pensons qu'il peut aller se faire petit plutôt que de parler de patrimoine préservé.

En gros, l'accord donné par le commissaire enquêteur ne s'appuie que sur de bonnes foies de votre majorité. Il aurait été bien inspiré en prenant en compte vos antécédents s'il avait eu connaissance. Il est aussi à noter qu'il n'avait pas connaissance à l'époque de la réelle efficacité de la vidéosurveillance, s'il avait eu vent des événements qui se passent à Fonsala – d'ailleurs, je vous informe que la nuit dernière, encore deux voitures ont brûlé à Fonsala – il aurait été certainement plus catégorique sur le respect de la sécurité et de la tranquillité publique et souligne que vos moyens sont insuffisants, en particulier sur la vidéosurveillance.

Donc, je ne vois pas comment il dit que la vidéosurveillance est très bien, il ne vous a pas du tout donné de caution là-dessus. Nous voterons bien entendu contre cette délibération.

M. PIPIER : Le secteur de Lavieu est une entrée de ville principale de Saint-Chamond. C'est également un lieu de vie important avec la présence du centre social, des espaces de loisirs et des habitations environnantes. Pourtant, l'aménagement de cet espace est aujourd'hui inapproprié à son utilisation.

Depuis plusieurs années, la réhabilitation du secteur de Lavieu est dans les tuyaux. D'ailleurs, en 2018, notre association « Saint-Chamond pour tous » avait fait une proposition d'aménagement pour cet espace. Nous avons d'ailleurs été agréablement surpris, à la lecture des documents annexes, en constatant que notre contribution a été intégrée à ce projet. Les premières esquisses, d'ailleurs, laissent ressortir de

nombreuses similitudes entre le projet en cours et le projet que nous avions présenté. Comme quoi, l'échange, la concertation et la prise en compte de l'avis des habitants ou des associations peuvent être utiles à la construction municipale.

Jusqu'à présent, les notions de nature dans la ville, de désartificialisation des sols, de biodiversité ou encore de fraîcheur en ville ne faisaient pas partie de votre vocabulaire. J'ose même espérer que nous avons contribué à vous faire changer de cap quant à votre vision de l'aménagement urbain, mais je ne me fais pas trop d'illusion, puisque ce projet de réhabilitation du secteur de Lavieu est à l'extrême opposé du reste des réaménagements de la ville. D'ailleurs, il y a quelques mois, vous nous aviez présenté les premiers plans de la réhabilitation des abords de Novaciéries qui brillaient, encore une fois, par la présence en masse de béton. Mais rien n'est encore fait et il se trouve que notre groupe travaille, en ce moment même, sur une contribution pour l'aménagement du secteur de Novaciéries. J'espère que celle-ci pourra à nouveau vous inspirer.

Même si le projet de Lavieu semble prendre une bonne direction, nous resterons très vigilants et très attentifs à ce qui se fera réellement, car ce qui se trouve sur le papier peut rapidement être transformé.

M. DEGRAIX : Je remercie Monsieur PIPIER pour cette intervention, puisque je pense qu'on n'est pas d'accord sur tout, mais au moins on peut échanger. C'est effectivement dans la concertation et dans l'échange que l'on arrive à construire les projets. Je me souviens de votre contribution qui a alimenté notre réflexion.

D'ailleurs, je voulais revenir sur les aspects de concertation, puisqu'il a été dit, avant votre intervention, qu'il n'y avait pas eu de concertation. C'est la diapositive qui est à l'écran ou c'est peut-être... Sinon, je vais vous donner quelques éléments quand même pour vous rappeler que... je vais prendre le temps de le faire et de le lire, parce que quand on dit qu'on ne concerte pas et que l'on ne fait rien, à un moment, ça devient fatiguant.

Je vais prendre le temps, tant pis :

- 17 janvier et 14 février 2019 : atelier de concertation avec le centre social, le conseil citoyen de quartier et des habitants ;
- concertation publique du 18 janvier au 18 février 2019 ;
- sélection de l'agence Bigbang pour mener l'étude urbaine sur la base des enjeux issus du diagnostic de la concertation et validée en conseil municipal le 1er juillet 2019 ;
- 15 décembre 2020 : rencontre avec le centre social de Lavieu ;
- 15 décembre 2020, le même jour : rencontre avec la directrice des Opalines ;
- 26 janvier 2021 : atelier de concertation avec le centre social, le conseil citoyen de quartier et les habitants de la colline de Lavieu et du centre-ville.

Je rappelle, c'est la deuxième phase de concertation. Ce n'est pas fini.

- 5 février 2021 : rencontre avec les directions des écoles du Châtelard, de Lavieu et du centre Petite enfance, avec la volonté de vouloir associer l'ensemble des acteurs et des usagers du quartier ;
- enfin, 1er février 2022 : réunion publique de présentation du projet d'aménagement avant qu'il ne soit présenté en Commission de l'Urbanisme et présenté en conseil municipal.

Quand on nous dit qu'il n'y a pas de concertation, qu'on vit reclus dans notre mairie, je me dis que, Monsieur MINNAERT, ce soir, ce que vous avez envie de faire, c'est de postuler au prix Goncourt et de réécrire un roman. Ce que vous avez envie de faire, c'est de la littérature. Les faits ne résistent pas à finalement ce qui a été réalisé. Ce travail exemplaire – et je remercie vraiment les services de la ville, tous les partenaires et également les habitants du quartier de Lavieu qui se sont déplacés. Peut-être qu'on aurait aimé qu'ils soient plus nombreux, c'est certain, mais la porte était ouverte. Ils se sont déplacés, ils nous ont donné leur avis, ils ont eu envie que leur quartier change, ils nous ont dit : « Oui, effectivement, il faut plus de verdure, il faut casser le côté routier ». Je rappelle quand même que c'est un des quartiers,

Ce travail-là, vous le résumez de manière schématique, alors que vous n'étiez pas présent. Je trouve ça complètement injuste. Pas à titre d'élu, parce qu'on est dans la confrontation politique, ça ne me dérange pas, mais par rapport aux habitants qui se sont déplacés, qui ont pris le temps, je ne trouve ça pas correct. Je vous le dis très clairement.

Je voudrais, pour terminer cette délibération et ce débat, vous lire la conclusion du commissaire enquêteur. Je vous promets qu'un commissaire enquêteur est quelqu'un d'extrêmement rigoureux : *« Par suite des considérations précisées, le commissaire enquêteur estime que le projet global de requalification urbaine du secteur de Lavieu répond à des objectifs d'intérêt général pour la population de la Commune de Saint-Chamond. Le commissaire enquêteur émet, par conséquent, un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet présenté dans le dossier et soumis à l'enquête ».*

Voilà, tout est dit.

M. le Maire : Sur l'image, la carte des usages souhaités, cela n'émane que du groupe numéro 1, alors qu'il y avait plusieurs groupes. Donc, ça fait beaucoup de propositions qui ont été prises en compte.

M. MINNAERT : Le commissaire enquêteur, concernant l'A45, avait donné un avis favorable. Donc, je veux dire, les commissaires enquêteurs, pour moi, ne sont pas parole d'évangile.

M. le Maire : Bon, ce n'était pas le même, puis si on remet tout en cause...

Je vais mettre aux voix ce rapport, parce que je remercie Jean-Luc DEGRAIX encore une fois, d'être allé au-delà de la délibération pour la bonne information du conseil municipal, puisqu'on parlait de la procédure de déclaration d'utilité publique, alors que là, on en a profité pour recontextualiser et faire un point d'étape sur l'état d'avancement du projet. Je voulais quand même rappeler les efforts qui sont fournis pour qu'il y ait une information ample au niveau de la représentation municipale.

Résultat du vote : adopté à la majorité (35 pour ; 2 contre : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT *; 2 abstentions :* Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT*).*

M. le Maire : On poursuit avec les démarches d'aménagement sur les quartiers, avec les dossiers 13 et 14 qui sont des projets de session.

PATRIMOINE COMMUNAL

DL2022 0176 PATRIMOINE COMMUNAL – PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 16, RUE ANTOINE DUMAINE

M. DEGRAIX : Donc, nous vous proposons, ce soir, la mise en vente d'un immeuble situé 16, rue Antoine Dumaine, que vous voyez à l'écran. C'est un immeuble situé entre les quartiers du Creux et d'Izieux qui accueillait autrefois l'école Verlaine.

Le bâtiment est actuellement vide et il est composé de salles de classe, d'une ancienne cantine et d'un logement. Le terrain représente 1 600 m². Le bâtiment est tout en longueur. Il fait 75 m de long pour à peu près 8 m de large. Il est situé dans la zone UC du PLU (Plan local d'urbanisme). Je suis en train de vous lire le cahier des charges de l'appel à projets, puisque pour réaliser cette vente, vous avez remarqué que dans la délibération, il n'y a pas de prix. Il y a un cahier des charges, un appel à projets qui est annexé à la délibération. Évidemment, on attend que des promoteurs, des personnes intéressées se manifestent pour l'achat de ce bâtiment. Sachant que ce que l'on souhaite, c'est :

- la création de logements en accession à la propriété dans un souci de mixité sociale ;
- que bien sûr le projet soit conforme aux règles de PLU, mais c'est une évidence ;

entre guillemets, les plus défavorisés de la ville, puisqu'il est intégré dans le quartier politique de la ville. C'est aussi en direction de ces usagers, de ces habitants que l'on pense, lorsque l'on souhaite l'aménagement du secteur de Lavieu.

M. le Maire : Très bien. Qui souhaite s'exprimer ?

M. ALAMERCERY : Bon, j'ai été, comme prévu, attaqué par mes collègues écologistes sur le dossier du « Territoire engagé pour la nature ». Je propose de leur faire une réponse qui sera groupée avec leurs questions en fin de séance pour éviter qu'on perde trop de temps dans l'immédiat.

M. le Maire : Très bien. Yves ALAMERCERY aura des arguments.

Puis, il y avait eu une réunion préalable aussi avec l'office HLM (Habitation à loyer modéré). Je me rappelle d'une réunion qu'on avait vécue à Condorcet, qu'on pourra intégrer une réunion publique également, au tout début du projet. Il y avait la phase avec l'office également.

M. MINNAERT : Déjà, on n'a pas dit qu'il n'y avait pas eu de réunions. Ces réunions, on vous a dit qu'il y en avait très peu. Vingt-deux personnes, donc, dans ces 22 personnes, le conseil de quartier, ce qui prouve vraiment que la concertation n'est pas faite. On ne s'est pas beaucoup mobilisé pour faire que les gens soient présents, pour qu'on puisse faire une concertation avec ces personnes-là.

Autre chose, j'ai participé à certaines concertations et j'ai vu comment ça se déroulait. En gros, c'est : « On vous présente un PowerPoint, on vous fait des petites réunions ». Je vous ferai remarquer autre chose, c'est que les personnes qui sont au quartier du Paradis, ils vous ont exprimé, vous leur avez dit plusieurs fois, on a eu des concertations, vous avez expliqué et eux, ils vous ont dit : « Quand on est venu, on ne nous a fait qu'une présentation, mais en gros, on ne nous a jamais posé de questions. » Eh bien, écoutez, je n'ai pas été, moi, à toutes les réunions, je n'étais pas sur le secteur de Lavieu. Il y a des choses qui me sont revenues.

Si ça s'est passé comme je l'ai vu à d'autres réunions, ce n'est pas ce que j'appelle de la concertation. Vous arrivez avec un projet pratiquement ficelé et une concertation se fait avec les habitants. Là, c'est 22 personnes, donc le conseil de quartier. C'est bien à ça que je vous ai...

Hors micro

M. MINNAERT : Relisez ce que je vous ai dit. Je vous ai dit : « La concertation s'est faite avec très peu de personnes. » Je ne vous ai pas dit qu'il n'y avait pas eu de réunion, je vous ai dit qu'elle s'est faite avec très peu de personnes.

M. le Maire : Jean-Luc DEGRAIX qui, lui, a participé à toutes les réunions, va pouvoir répondre.

M. DEGRAIX : Non, vraiment, je trouve ça injuste ce que vous dites, parce que j'ai assisté aux réunions, notamment en janvier 2021, avec les ateliers de concertation. Nous avions étalé sur la table des plans de ce secteur que l'on souhaitait aménager. Les personnes qui étaient présentes pouvaient positionner différentes images pour indiquer quel usage ils voulaient voir à l'avenir dans ce quartier. Il y a vraiment eu un travail d'échange et c'est sur la base, d'ailleurs, de ces concertations que le projet a été bâti.

Il me semble tout à l'heure que dans le diaporama, il y avait une planche qui montrait justement ce qui avait été réalisé par les habitants lors de cette phase de concertation. Je ne sais pas si vous pouvez la retrouver, on va la remettre à l'écran. Je voulais quand même vous rappeler aussi... voilà, c'est exactement ça – ça vous explique, c'est la synthèse de la concertation qui a été menée. Les différentes images qui ont été collées, ce sont les habitants du quartier qui ont dit : « On verrait ça à cet endroit-là. On verrait ça à cet endroit-là. » On a essayé de faire la synthèse avec aussi l'enjeu et la vision que l'on pouvait avoir du quartier. C'est clair. Je crois que c'est important aussi d'avoir une vision politique, d'aménagement et d'urbanisme lorsqu'on est élément. On le confronte justement avec les habitants.

- que le permis de construire soit déposé dans les deux mois qui suivent la notification du choix du candidat – en espérant qu'il y aura bien sûr plusieurs candidats ;
- d'acquérir le bien dans un délai de trois mois maximum après passage au conseil municipal.

On se propose de donner jusqu'au 17 février 2023 pour la remise des actes de candidature, avec une commission qui se réunirait au plus tard le 10 mars 2023. Je vous propose que cela se fasse dans le cadre d'une Commission de l'Urbanisme pour l'attribution de ce bâtiment, où toutes les tendances politiques de notre assemblée sont représentées.

Dès à présent, nous savons que le candidat qui sera retenu devra proposer un aménagement de qualité – c'est bien sûr sur la qualité architecturale que sera jugé le projet à 40 % –, le prix proposé également, l'expérience du candidat et les délais de réalisation.

Donc, pour le quartier, on est dans le prolongement de l'aménagement du quartier du Creux avec la place Louis Comte, les démolitions qui ont eu lieu rue Dumaine et donc l'aménagement ou la requalification de ce beau bâtiment qui est propriété de la commune.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous avions pris, quand il s'agit d'opérations immobilières, l'habitude de nous abstenir sur les conseils de tous nos amis écologistes, quand nous ne sommes pas dans l'exécutif. Cette sage initiative nous a préservés d'être mêlés aux nombreuses conséquences des actions immobilières pas très nettes de la droite à Saint-Chamond. Pour cette opération, nous n'avons aucune hésitation, nous ne pouvons que voter contre.

Soumettre au vote du conseil municipal la vente d'un tel bien dans les conditions précisées dans cette délibération manque, pour le moins, de sérieux. Comment imaginer que d'éventuels acquéreurs, intéressés par ce bâtiment de 75 m de long sur 7,70 m de large, sur deux niveaux avec les combles aménageables, avec des caves, construit sur un terrain de 1 600 m² environ et déposer un dossier complet avec toutes les pièces demandées d'ici le 17 février 2023 à 12h au plus tard. Nous n'oserions pas vous demander qui est l'acquéreur qui a préparé son dossier en amont pour être prêt à la date fatidique. Mais si vous laissez en l'état la procédure que vous soumettez au vote de cette assemblée, vous ne pourrez empêcher quiconque de se poser légitimement cette question, car il faut quand même être réaliste, nous sommes le 7 novembre 2022, la publication officielle de la mise en vente de ce patrimoine communal va prendre au minimum quelques jours, surtout si la préfecture exerce sa responsabilité de contrôle de la légalité des délibérations.

Avant que d'éventuels acquéreurs commencent à être informés par la publicité que votre majorité ne manquera pas de donner à ce projet, un certain temps va s'écouler, nécessaire pour que la presse grand public et plus spécialisée se fasse l'écho de cette mise en vente. Ces éventuels acquéreurs vont ensuite souhaiter visiter et examiner ce bâtiment. C'est normal, vous l'avez même anticipé, vous avez prévu des visites qui étaient possibles pour mieux appréhender les lieux et le fonctionnement du bâtiment. Plusieurs visites d'ailleurs peuvent s'avérer nécessaires, indispensables même, pour évaluer la faisabilité de la transformation de ce bâtiment.

Une fois que ces étapes seront passées, l'acquéreur devra remettre un dossier avec une offre en adéquation avec le projet proposé et en lien avec le marché de l'immobilier. Dans ce dossier, l'acquéreur devra détailler le projet présenté, le type de logement créé, les aménagements intérieurs et extérieurs qu'il compte réaliser. Il devra, s'il fait appel à un architecte, lui demander de préparer un dossier à vitesse grand V, sans trop envisager de solutions alternatives, car le temps pressera. Congé à l'occasion des fêtes de fin d'année ou pas, le dossier doit être déposé mi-février.

Pourtant, comment imaginer que tous les corps de métier pourront chiffrer une estimation des travaux à réaliser sans une visite minutieuse des locaux ? Comment d'éventuels acquéreurs parviendront-ils à présenter leur plan de financement dans un laps de temps aussi contraint ? La mairie, pour se donner une image écolo, écrit : « Une intention particulière sera portée à la préservation des espaces verts et arborés

et à la qualité des matériaux utilisés ». Cette volonté serait louable si elle n'était pas aussi peu précise que peu ambitieuse.

La qualité première que n'a pas votre majorité, c'est l'anticipation. Quand on veut proposer un projet sérieux, bien chiffré et respectueux des normes du développement durable, on ne le fait pas dans la précipitation. On se questionne vraiment sur les motivations qui justifient cette procédure accélérée.

Au vu de votre politique d'urbanisme, avec les problèmes survenus au parc des Cimes, à la cure de Saint-Julien et de l'opération immobilière à Chavanne qui sert de décharge, vous devriez avoir compris qu'il serait peut-être prudent de remettre en cause les compétences de votre majorité et que la rapidité n'est pas bon conseil. Si vous aviez écouté les élus écologistes quand ils vous ont mis en garde pour la cure de Saint-Julien, nous ne connaîtrions pas les problèmes actuels.

Nous ne pouvons que conclure que persister à maintenir la date du 17 février 2023 pour déposer les dossiers éveillera des soupçons. Pourquoi la majorité LR (Les Républicains) de Saint-Chamond a-t-elle voulu éviter des projets de qualité ? Pourquoi la majorité LR de Saint-Chamond n'a-t-elle pas souhaité que plusieurs propositions puissent être en concurrence vu le très court délai ?

M. le Maire : Sur les aspects de procédure accélérée, je laisserai peut-être Jean-Luc DEGRAIX faire des propositions. Ce que je n'aime pas trop dans votre intonation, puisque c'est une remarque que vous m'avez faite en début de conseil, alors que vraiment j'essaie que la parole soit la plus fluide possible dans cette assemblée, que chacun puisse s'exprimer, lorsque vous dites : « Des opérations pas très nettes » à Saint-Chamond, vous attendiez quoi par « pas très nettes » ? J'aimerais que vous me le disiez. Vous parlez de malversation ou vous parlez de quoi ? Parce que c'est extrêmement grave ce que vous dites là.

Ensuite, des opérations de qualité, je pense qu'il y en a des opérations de qualité. Par exemple, ce bâtiment aujourd'hui, ça fait plusieurs années qu'il est vide, c'est une friche. L'idée est de dire : « On a réhabilité le quartier, parce qu'on croit à ce quartier ». On pense qu'aujourd'hui, il y a une population qui peut venir dans ce quartier et dans ce bâtiment qui est vraiment de bonne facture.

Ces insinuations de ce type-là, franchement, je pense qu'elles pourraient être évitées, parce que les choses sont faites sincèrement avec la volonté d'avancer. Je n'ai jamais entendu qui que ce soit dans cette assemblée faire des propositions par rapport à ce quartier. Aujourd'hui, il y a cette proposition-là, comme la délibération suivante d'ailleurs sur le secteur d'Izieux, cohérente par rapport à l'aménagement d'un quartier que l'on a essayé vraiment de tirer vers le haut, retrouver de la dignité par rapport à ceux qui y habitent, attirer une nouvelle population.

J'aimerais que vous m'expliquer ce terme de « pas très net », ce que vous entendez par là. Puis, je laisserai le soin à Jean-Luc DEGRAIX de nous faire des propositions peut-être pour encore compléter cette démarche.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le bâtiment est vide depuis plusieurs années, vous venez de le dire. Pourquoi l'opération doit se faire ?

M. le Maire : Les opérations pas très nettes ?

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Par exemple, la vente à 1 € de la cure de Saint-Julien qui s'est faite sans aucune publicité, sans aucune réunion de commission d'attribution.

M. le Maire : Les mêmes procédures sous Gérard DUCARRE et Philippe KIZIRIAN donc.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Non, certainement pas.

M. le Maire : Ce n'est pas très net depuis très longtemps.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je crois que sous Gérard DUCARRE, la commission se réunissait pour attribuer les maisons.

M. le Maire : Là, il est proposé que ce soit la Commission de l'Urbanisme avec toutes les sensibilités autour de la table.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : En tout cas, ça n'a pas été le cas pour la cure de Saint-Julien. D'ailleurs, la cure de Saint-Julien n'est toujours pas réhabilitée, ça fait plusieurs années qu'elle a été vendue à 1 € et pour l'instant, les travaux n'ont pas avancé. Ça, ce n'est pas très net.

M. le Maire : C'est ça le « pas très net » ?

M. MINNAERT : Le « pas très net », si vous me parlez de Monsieur DUCARRE, effectivement, il y avait certaines commissions qui étaient claires, mais je vous rappelle que sous Monsieur DUCARRE, il y a eu une construction où il y a eu une condamnation par la suite importante, il y a eu une transaction qui s'est faite par rapport à des constructions. Les seuls qui avaient voté contre, c'était Les Verts à l'époque, qui s'étaient abstenus. Ça fait partie de quelque chose d'ancien.

Dans les choses pas très nettes, par exemple, c'est le fait qu'on ait vendu à Chavanne un terrain à quelqu'un 103 000 € et qu'aujourd'hui, il met sur Leboncoin en vente à plus de 300 000 €, 18 mois après. C'est quelque chose de pas très net.

M. le Maire : Ça fait l'objet de votre question diverse. Il y a beaucoup d'inexactitudes dans ce que vous dites, mais on y reviendra tout à l'heure.

M. MINNAERT : Je ne vous l'avais pas dit, mais si vous me parlez de choses pas très nettes, oui, c'est des choses pas très nettes. Comment c'est suivi ?

M. le Maire : Vous me parlez d'un terrain que l'on n'a pas vendu, mais on en parlera tout à l'heure. Il y a beaucoup trop d'inexactitudes dans ce que vous dites.

M. MINNAERT : Il a été dit que le terrain avait été acquis à 103 000 €. Aujourd'hui, il est vendu sur Leboncoin à plus de 300 000 €.

M. le Maire : C'est au chemin du Ban, vers la rue des Carrières, mais on en parlera tout à l'heure, parce que ce que vous dites n'est pas fondé. Ça fait l'objet de votre question diverse.

M. MINNAERT : Vous voulez des choses pas très nettes, le parc des Cimes. On donne un permis de construire, on ne suit pas le permis de construire.

M. le Maire : Il y a beaucoup d'inexactitudes, d'amalgames et de désinformations.

Monsieur DEGRAIX, pour en revenir à la délibération.

M. DEGRAIX : De toute manière, on va épurer le sujet. Effectivement, concernant la cure de Saint-Julien, puisque vous avez posé deux fois la question, on va y venir, ce n'est pas la peine de l'éluder, on n'est pas là d'ailleurs pour l'éluder.

Je rappelle que la vente à 1 € de la cure de Saint-Julien s'est faite dans la plus grande concertation possible, pour la bonne raison qu'il y a eu une délibération en conseil municipal. S'il y a bien un endroit où la démocratie s'exprime, c'est bien quand même le conseil municipal, première chose. Tout le monde peut s'exprimer. À la Commission de l'Urbanisme, c'est beaucoup plus restreint.

Pour la cure de Saint-Julien, aujourd'hui, où est-ce que nous en sommes ? Nous avons effectivement, avec le propriétaire actuel de la cure, des difficultés à lui faire terminer les travaux pour des raisons financières. Ces raisons financières, il a son approche, nous avons les nôtres. Il nous accuse d'avoir été

trop exigeants en termes d'intention, notamment sur la qualité du ravalement de façade qui a généré un surcoût qui le met en difficulté aujourd'hui. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec cette approche. Nous lui avons d'ailleurs écrit, nous lui avons donné jusqu'au mois de septembre pour terminer les travaux. Je rappelle que le cahier des charges prévoit les travaux extérieurs du bâtiment. L'aménagement intérieur relève totalement de la gestion privée, on n'a pas à intervenir chez les gens.

Aujourd'hui, force est de constater que les travaux ne sont pas terminés au mois de septembre. Nous avons mandaté un expert qui aura pour mission de déterminer les travaux qui restent à réaliser. Ceci permettra d'ailleurs d'informer le propriétaire actuel de ce qu'il reste à faire et qui servira également de base de calcul. Si nous, mairie, nous souhaitons récupérer le bâtiment, parce que vous savez que dans la procédure à 1 €, de maison de vente à 1 €, on peut récupérer le bâtiment en indemnisant le propriétaire à 80 % des travaux qui ont été réalisés. Si on enclenche cette procédure, le propriétaire actuel sera, quoi qu'il arrive, déficitaire de son investissement. Ça lui pend au nez, on lui a dit et on appliquera, s'il le faut, la procédure. Donc, c'est totalement sur contrôle.

On peut entendre qu'il y a eu la crise Covid, qu'il y a eu des difficultés à mobiliser des subventions de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), qu'il y a eu également des prescriptions trop fortes données par notre architecte-conseil, OK. Justement, on a donné un délai supplémentaire. Ce délai est passé, les travaux n'ont pas été réalisés, on commence à enclencher une procédure. Voilà où on en est sur la cure de Saint-Julien.

En ce qui concerne maintenant la vente. Moi aussi, je souscris tout à fait à ce que vient de dire Monsieur le maire concernant les insinuations que vous venez de lancer. Vraiment, ça me touche, parce que je pense qu'au service urbanisme, on a le sens de l'intérêt général. Franchement, entendre ça en conseil municipal, vraiment ça fait mal au cœur. Je vous le dis franchement, ça m'émeut.

Je vais vous dire une chose, Madame SIMONIN-CHAILLOT, si vous pensez que derrière la date qui a été retenue pour rendre l'appel à projets, il y a derrière une intention de notre part d'avoir déjà quelqu'un, etc. et que c'est tout magouillé et tout ficelé, je vous demande vraiment de me dire, vous, quand est-ce que vous pensez qu'il faut rendre le dossier, quelle date vous proposez. En accord avec Monsieur le maire, je propose que la date que vous me proposiez ce soir soit annexée au document et remplace la date du 17 février.

M. le Maire : Sans perdre trop de temps s'il vous plaît, parce qu'à Saint-Chamond, on reste quand même dans l'année 2023 pour qu'on puisse avancer sur les dossiers. Parce que la différence, c'est qu'au-delà de la réflexion, il faut aussi de l'action.

M. MINNAERT : On ne vous a pas accusé, on vous a dit que si vous maintenez cette date, ça n'apportera que ces soupçons.

Brouhaha

M. MINNAERT : Relisez bien, c'est exactement ce que nous avons dit. Donc, nous sommes d'accord. Là, vous nous prenez à chaud, mais je pense que fin mai ou début juin serait...

Brouhaha

M. le Maire : Pour le 30 mai, on peut modifier la délibération en parlant du 30 mai. Je me tourne vers les services pour prendre cette modification en compte afin de respecter la légalité de la délibération. On va voter aussi.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (37 pour, 2 abstentions : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT*).*

M. le Maire : Dossier n° 14, là aussi un projet de cession avec la date du 17 février. Je pensais que Monsieur DEGRAIX aurait choisi la date de la Saint-Valentin pour qu'on se réconcilie, mais il a choisi le 17 février, pourquoi ?

DL2022.0177 PATRIMOINE COMMUNAL – PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 17 RUE LOUIS CHATIN (EX-BIBLIOTHEQUE DE LA SOIE D'IZIEUX)

M. DEGRAIX : Très honnêtement, je ne sais pas. Ça ne correspond à rien.

Là, nous vous proposons la mise en vente d'un immeuble qui se situe dans le quartier du Creux, en bordure de la zone industrielle de la soie d'Izieux. La commune met en vente le tènement dénommé ex-bibliothèque de la soie d'Izieux qui a été un bâtiment emblématique pour la vie du quartier.

C'est un bâtiment aujourd'hui qui est vide, qui a subi d'ailleurs des dommages suite à un incendie. Comme pour le bâtiment précédent, on se propose de faire un cahier des charges avec un appel à projets avec la même procédure. Là, on souhaite également une réhabilitation de qualité. Le prix sera évidemment aussi un élément à prendre en considération. Il s'agit aussi de faire entrer un petit peu d'argent dans les caisses de la ville, il ne faut pas se le cacher, l'expérience du candidat.

Là, se pose à nouveau la question, puisqu'on avait dit qu'il fallait rendre les propositions pour le 17 février. C'est la même chose. À la limite, ce qui nous permettrait peut-être pour les deux bâtiments d'organiser une Commission de l'Urbanisme plutôt au mois de juin avant les vacances d'été. Puis là, on pourrait également attribuer le bâtiment. On va peut-être partir également sur la date du 30 mai.

M. le Maire : Très bien. On va être à l'écoute de Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : On allait vous dire que vu la taille du bâtiment, les contraintes n'étaient pas les mêmes et que le 17 février nous allait. On va se contenter de s'abstenir.

M. le Maire : On reste sur la date du 17 février.

Hors micro

M. le Maire : Je mets aux voix.

*Résultats du vote : Adopté à l'unanimité (*37 pour, 2 abstentions : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT *).*

DL2022.0178 MISE A DISPOSITION PAR SAINT-ÉTIENNE METROPOLE DU TELESERVICE DE DECLARATION DE MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRE D'HOTES « DECLALOC »

Mme CALACIURA : Tout propriétaire d'une résidence secondaire a la possibilité d'en faire un meublé de tourisme, c'est-à-dire qu'il peut la mettre en location pour une clientèle de passage, à son usage exclusif et sur de courtes périodes. Plusieurs démarches sont à effectuer, dont une déclaration en mairie du lieu de situation du bien. Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes auprès de la mairie du lieu de l'habitation.

Afin de faciliter ces démarches de déclaration, Saint-Étienne Métropole a adhéré au service de déclaration préalable des locations de courte durée « Declaloc » développé par la société Nouveaux Territoires, prestataire de la plateforme de télédéclaration de la taxe de séjour. L'objectif de cet outil est de dématérialiser le dépôt et le traitement des CERFA (Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs) de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes, conformément à l'article 51 de la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques des communes et de fiabilisation des flux d'informations en direction de son service gestionnaire de la taxe de séjour, Saint-Étienne Métropole a souhaité le mettre gracieusement à disposition de chacune de ses communes membres, selon convention annexée, d'une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'activation du téléservice Declaloc.

M. CADEGROS : Est-ce qu'il y a des questions ? Des observations ? Je mets aux voix.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (*39 pour).

DL2022.0179 INTERCOMMUNALITE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) – RAPPORT D'ACTIVITES 2021

M. ALAMERCERY : Conformément à la réglementation, le syndicat intercommunal a adressé un rapport d'activités aux communes membres que vous avez dû voir en annexe. Je vous propose d'en prendre acte à moins que vous vouliez le commenter ou que je vous le commente.

M. MINNAERT : Nous avons toujours été de fervents partisans de la préservation de l'aqueduc romain du Gier. Si, à une certaine époque, nous avons approuvé l'action de certains élus de cette majorité pour la préservation du patrimoine, nous avons constaté que, par la suite, ils ont cautionné, n'ont rien dit, ont même voté pour la destruction du patrimoine que les Monuments de France avaient souhaité conserver.

Nous avons aussi vu comment l'ex-maison Pinay a été complètement défigurée. Vous vous apprêtez à détruire la maison Lathuillière et la maison blanche du 4, rue de Saint-Étienne.

Préserver le patrimoine, ce n'est pas seulement s'occuper des vieilles pierres, c'est aussi sauvegarder le vivant. Deux jeunes en Angleterre ont voulu le rappeler par une action que nous condamnons dans la forme. Ils ont aspergé de sauce tomate un tableau de Van Gogh, sachant en même temps qu'ils n'abîmeraient pas l'œuvre protégée par une vitre. Si le geste est mal approprié, car il laisse voir que l'on peut s'en prendre au patrimoine commun, nous ne pouvons faire abstraction de l'interpellation de certains jeunes qui ont l'impression de ne pas avoir d'autres moyens pour se faire entendre.

Le patrimoine, ce sont aussi nos arbres, le monde animal dont fait partie l'humanité. C'est très bien l'action pour la préservation de l'aqueduc, mais vous serez plus crédible le jour où vous investirez dans la préservation de l'environnement du vivant.

Devons-nous nous satisfaire que le saccage des arbres et l'enfouissement des déchets ont fait disparaitre des écureuils, des hiboux, des palombes, du poumon vert de Saint-Chamond.

Émancipez-vous et ne suivez pas systématiquement l'idéologie et les pratiques de la droite pour qui comptent, avant tout, les promoteurs immobiliers, l'argent des entreprises, les lobbys des automobilistes. Ayez parfois un peu de courage pour exprimer une opinion personnelle plutôt que suivre comme des moutons de Panurge une ligne politique contestable, au principe que certains ont l'impression de faire avancer tel ou tel dossier que le chef leur a confié, sans s'apercevoir que ce ne sont souvent que des miettes face à la politique globale menée contre le patrimoine dans sa totalité.

M. CADEGROS : Je vois que vous ramenez tout aux arbres. On parle de l'aqueduc romain, c'était le sujet. Je ne sais pas si tu as des questions, Yves, des observations.

M. ALAMERCERY : Je reste dans le sujet, donc ces remarques étant totalement hors sujet, je n'ai pas de commentaire à faire sur cette intervention.

M. CADEGROS : Parce qu'on ramène tout aux arbres à chaque fois.

M. MINNAERT : Vous réécouterez mon intervention. Mon intervention parle de la faune, du vivant et ça fait partie aussi du patrimoine. Les arbres aussi font partie aussi du patrimoine. Je vous apprendrai que quand il y a eu une tempête importante qui avait détruit des arbres à Versailles, c'était une mobilisation internationale des personnes qui s'étaient mobilisées justement pour les sauver et pour en remettre d'autres. Donc, les arbres font aussi partie du patrimoine. Ce qui fait partie du patrimoine, c'est le vivant et l'humanité et ça doit être entendu.

Mme SURPLY : C'était juste pour faire un petit rappel. Dieu sait que je ne suis pas toujours d'accord, même pas souvent d'accord avec ce que dit Monsieur MINNAERT, mais je pense qu'en vertu du règlement, entendre « casse-couille », Monsieur DEGRAIX, ce n'est pas correct. Si on commence à faire ça, ça va mal finir à la fin. Dieu sait que je ne suis pas toujours d'accord avec ce que dit Monsieur MINNAERT, mais si ça commence comme ça, c'est compliqué à la fin.

M. le Maire : Il faut essayer de donner une image avec un peu plus de hauteur de vue s'il vous plaît dans le respect des convictions de chacun. Il ne me semble pas avoir entendu ce que vous énoncez là, mais bon.

Il s'agit de prendre acte de ce rapport d'activité et je remercie l'investissement d'Yves ALAMERCERY au sein de ce syndicat pour valoriser notre patrimoine historique.

Le Conseil Municipal prend acte

Jean-Luc DEGRAIX va nous parler de Cap Métropole. Il y a une légère modification des statuts qu'il faut règlementairement voter.

DL2022.0180 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CAP METROPOLE – MODIFICATION DES STATUTS

M. DEGRAIX : Nous sommes actionnaires de Cap Métropole, donc on se doit de délibérer lorsqu'il y a des modifications de statuts.

Ce sont des statuts vraiment mineurs qui vous sont proposés, notamment inscrire dans les statuts de Cap Métropole qu'il y a des enjeux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation. Ce qui peut permettre, par cette phrase, de donner à la SPL (Société publique locale) la possibilité d'obtenir des subventions.

Il s'est avéré également que dans la gouvernance de la société, il n'y avait pas de vice-président. Or, il se trouve qu'en cas d'absence du président pour des raisons X ou Y, la société serait en difficulté pour pouvoir fonctionner.

Voilà ces deux modifications à apporter aux statuts de Cap Métropole.

*Résultats du vote : adopté à l'unanimité (*37 pour, 2 abstentions : M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT*).*

DL2022.0181 COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) AUVERGNE RHONE-ALPES CONCERNANT LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND AU COURS DES EXERCICES 2015 A 2021

M. le Maire : Sur les aspects financiers, ils se sont arrêtés à 2020 et sur d'autres aspects jusqu'à aujourd'hui. C'était une grande première, puisque c'est la première fois, c'est assez étonnant d'ailleurs, que la Chambre régionale des comptes vient investiguer notre commune. De mémoire, même de la part de la magistrate, il n'y avait pas eu de rapport produit depuis sans doute fort longtemps.

Un contrôle qui a été engagé le 27 mai 2021 et qui a porté sur un certain nombre de thématiques :

- les relations avec Saint-Étienne Métropole ;
- la gouvernance et le fonctionnement de nos instances ;
- les relations avec les associations ;
- la gestion budgétaire et comptable. C'était un point très fort également ;
- la situation financière de notre commune ;
- la commande publique au niveau de nos services des marchés ;
- les ressources humaines. Là aussi, un point sur lequel ils ont particulièrement insisté ;
- deux autres aspects sur l'impact de la crise sanitaire sur la gestion de la commune ;
- la gestion du patrimoine et la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Il y a eu un certain nombre d'échanges. La Chambre régionale des comptes, la magistrate et également la vérificatrice étaient présentes dans nos locaux pendant de nombreux mois, puisque de premières observations provisoires ont été formulées en avril 2022. Après différents échanges, le rapport d'observation définitive est arrivé il y a quelques semaines et donc, est inscrit à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal, en la date d'aujourd'hui.

Autant dire que, dans la synthèse du rapport, il est évoqué une situation financière saine. Entre 2015 et 2020, la situation financière de la commune n'a pas fortement évolué et demeure saine et peu endettée. Il est souligné également l'effort d'investissement significatif de la part de la commune, bien qu'une gestion encore perfectible, mais j'allais dire, c'est un peu la vocation de la Chambre régionale des comptes de faire un certain nombre de remarques.

Cela a abouti à un certain nombre de recommandations. Donc, on est sur le registre de la recommandation, il n'y a pas d'injonction, il n'y a pas, encore moins, de malversation, puisque vous savez qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes peut aboutir jusqu'à des condamnations au pénal, ce qui n'est pas le cas ici.

Onze recommandations que vous retrouvez dans les toutes premières pages du rapport, page 6, avec des aspects plutôt perfectibles de notre collectivité, sur des dispositifs d'information et de communication qu'ils souhaitent compléter, des comptes rendus qu'ils souhaitent plus exhaustifs. Donc, évidemment nous nous sommes engagés à les produire. Puis sur les aspects financiers, des aspects très techniques qui ont été relevés. D'ailleurs, Régis CADEGROS va se tenir à votre disposition si vous avez, ce soir, un certain nombre de questions, puisqu'il s'est particulièrement investi sur ces aspects-là.

Sur des aspects de recherche de financement externe pour les projets d'investissement, c'est la recommandation n° 7. Je rappelle que nous avons mutualisé nos moyens avec Saint-Étienne Métropole plus créer un poste à ce titre-là, mais la recherche de financement externe est importante, il faut encore améliorer notre démarche. Le département de la Loire par exemple vient à peine de faire aboutir sa réflexion et va sans doute, là aussi, investir dans une personne pour travailler sur ces questions. Vous voyez qu'on se regarde, on se désole, on se compare, on se console bien souvent.

Ensuite, sur les effectifs, on nous sollicite pour avoir une gestion prévisionnelle des effectifs qui soit encore améliorée.

Enfin, sur les aspects de patrimoine, il est souligné notre démarche en matière d'agenda d'accessibilité, en matière de rénovation thermique de nos bâtiments. On en est très satisfait et on va donc poursuivre.

Il y avait un point également sur l'impact de la crise sur nos finances. La Chambre régionale des comptes constate que cela a coûté 600 000 €, au final, à nos finances pour pouvoir aborder cette crise et engendrer là aussi en matière de ressources humaines – et Béatrice COFFY pourra répondre également à vos interrogations –, de mettre en place un certain nombre de démarches pour qu'il y ait une continuité du service public et notamment des démarches de télétravail qui ont été mises en place au sein de la Ville de Saint-Chamond.

Voilà ce que je voulais dire. Vous retrouvez en annexe également un certain nombre d'éléments qui éclairent également ces investigations et également le courrier de réponse que le maire, au nom de la majorité municipale, a produit pour encore apporter un certain nombre d'éléments à la Chambre régionale des comptes et que sur l'ensemble du rapport, pour ceux qui le liront, ils aient une vision complète également de nos points de vue.

Voilà ce que je pouvais dire peut-être en préambule d'un échange autour de ce rapport. C'est vrai qu'on est un certain nombre ici autour de la table à avoir un petit peu l'habitude de rencontrer les magistrats de la Chambre régionale des comptes, au département, à la métropole. C'est vrai que ce sont des personnes qui sont extrêmement rigoureuses. Je remercie le directeur général des services et l'ensemble des services, un certain nombre d'entre eux sont présents les soirs de conseils municipaux pour les remercier, parce que ça a été très chronophage, beaucoup d'échanges, beaucoup de documents et on a bien volontiers ouvert évidemment l'ensemble des placards pour que la Chambre régionale des comptes puisse faire son travail en toute transparence.

Sur un certain nombre d'éléments perfectibles, on prend ça également comme une volonté de conseil pour encore apporter des améliorations dans notre fonctionnement, mais globalement, on se réjouit qu'il s'agisse de simples recommandations et évidemment, on fera en sorte, puisqu'un rapport – à partir d'un an suivant ce rapport définitif – doit être suivi également de délibérations qui démontrent que nous avons mis en œuvre un certain nombre de ces recommandations. Il y aura donc un suivi également sur les préconisations de la Chambre régionale des comptes.

Je ne vais peut-être pas être plus long dans un premier temps et si vous aviez des questions, j'ai cité évidemment Régis CADEGROS qui pourra prendre la parole, même s'il n'y a pas de question d'ailleurs, Béatrice COFFY sur les RH, c'était les deux gros sujets principaux et Andonella FLECHET aussi, il y a un point sur les relations avec les associations.

Sincèrement, ce que je veux dire aussi, c'est qu'il y a une vision quand même extrêmement comptable et financière, puisque sur les relations avec les associations, vous l'avez peut-être remarqué, on nous demande d'optimiser évidemment nos subventions vis-à-vis de ces associations, parce que certaines auraient un certain nombre de fonds de roulement, etc.

D'abord, il y a des choix que l'on considère comme étant politiques, c'est-à-dire de la gestion municipale, des choix qui peuvent être faits également sur la gouvernance, sur nos relations avec le monde associatif ou également nos relations avec Saint-Étienne Métropole, puisqu'il est reproché aussi que Saint-Étienne Métropole reverse peut-être trop de financements auprès des communes. C'est un modèle qui avait été choisi également dans le pacte de gouvernance.

Deuxièmement, je regrette, ça vaut aussi pour les effectifs, la vision ne doit pas être purement de rationaliser les moyens, notamment au niveau de nos effectifs, parce que derrière, c'est du service. On ne considère pas la ressource humaine comme un coût simplement, mais aussi comme une chance, comme un investissement par rapport à un certain nombre de services que l'on met en place. Parfois, effectivement, on n'est pas d'accord avec la Chambre régionale des comptes qui, de notre point de vue, a une vision trop financière, trop rationalisée, alors que la vraie vie, la vie locale, ça ne se passe pas comme ça.

Ça fait partie des points de divergence que l'on a pu retrouver dans ce rapport, mais globalement, ce rapport finalement a plutôt tendance à conclure que la ville peut encore s'améliorer dans ses procédures techniques et administratives, mais globalement, la ville est bien tenue.

Est-ce que vous avez des remarques concernant ce rapport ou des questions complémentaires ? Encore une fois, les collègues étaient en lien constant avec les magistrats de la Chambre et à même évidemment de vous répondre.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Vous nous avez fait un petit résumé assez positif de ce rapport, on ne l'a pas lu exactement comme ça évidemment, donc on a des remarques et puis quelques questions aussi.

Sur la partie ressources humaines, le rapport de la Chambre régionale des comptes nous invite à mieux maîtriser à l'avenir la masse salariale externe. Il rappelle ce point important : « Plus la collectivité fait appel à des contractuels, plus les frais de personnel sont élevés ». C'est une question qui a déjà été soulevée ici. Je pense que c'est vraiment quelque chose d'important à souligner. Il y a beaucoup de contractuels à Saint-Chamond et on l'a déjà soulevé plusieurs fois.

La Chambre régionale confirme aussi, dans des rapports successifs adressés à Saint-Étienne Métropole ainsi qu'à la Commune de Saint-Chamond, ce que nous n'arrêtons pas de dire. Ni l'esprit de la loi ni la jurisprudence ne sont respectés pour ce qui concerne les voiries. Vous étiez vice-président de Saint-Étienne Métropole, vous en assurez aujourd'hui la présidence, c'est donc vous qui êtes responsable de ces manquements.

Le rapport montre que les prestations relatives à la salle omnisport et à la charge de la commune ne sont pas détaillées. Là, je pense que vous pourrez nous répondre sur qui finance l'éclairage public et la propreté de la voirie, de covoiturage, de la voirie desservant le parking. Il y a des questions.

Après, on va se féliciter de ne pas vous avoir accordé de pouvoir de délégation, puisqu'on apprend par ce rapport que toutes les décisions prises dans le cadre de vos délégations n'ont pas été transmises pour information au conseil municipal.

Ce rapport évoque aussi des actions en justice sans qu'aucune délibération du conseil ne définisse les cas dans lesquels la délégation peut intervenir. Cette transparence aurait peut-être permis à certains élus de comprendre que l'augmentation des frais de justice présentés dans le dernier rapport financier n'était aucunement en lien avec l'action des élus verts.

La Chambre régionale relève également que le maire de notre commune n'a pas respecté ses obligations de déclarer sa situation patrimoniale auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. La Chambre relève durant l'instruction le caractère incomplet et sur plusieurs points de la déclaration initiale du maire établi le 21 décembre 2021. Elle rappelle, par la même occasion, qu'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine est puni d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende et peut également être sanctionné d'une inéligibilité de 10 ans.

Il y a des éléments aussi très troublants concernant l'appel à concurrence. Des achats ont été réalisés hors procédure de publicité et de mise en concurrence. La Commune de Saint-Chamond a passé des commandes à hauteur de 153 000 € hors taxe pour des véhicules, sans appliquer la publicité d'appels à la concurrence, conformément à la loi pour de telles sommes. Elle a seulement demandé des devis. La commune n'a pas non plus été en mesure de transmettre les preuves de mise en concurrence pour l'achat et l'installation d'un panneau d'information lumineux, pour un montant pourtant de 51 540 €. Ce qui représente quand même une belle somme surtout pour un panneau lumineux. On apprend que ces dépenses ne font pas l'objet d'information du conseil municipal. On a parfois l'impression de se retrouver dans un mauvais feuilleton survenu à Saint-Étienne, avec des subventions votées que les élus n'ont jamais vues passer en conseil.

La Chambre régionale des comptes relève aussi que la même entreprise a bénéficié du marché pour la vidéosurveillance. L'analyse des offres opérée par la collectivité n'a pas repris de manière objective le contenu des offres des candidats, l'analyse de l'offre d'un des candidats étant erronée. De fait, une rupture d'égalité de traitement entre les candidats a été introduite. Vous avez disqualifié une entreprise parce que son dossier était défaillant et vous avez été très complaisant avec une autre, dont le dossier n'était pourtant pas beaucoup plus complet. Quelles explications justifient le choix de cette entreprise ?

On a vu la même chose pour la maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de l'école Lamartine donc même question, pourquoi avoir choisi, avoir favorisé une entreprise plutôt qu'une autre ?

Il y a beaucoup d'autres choses dans ce rapport. Je pense qu'on aura l'occasion de vous poser d'autres questions à l'avenir.

M. le Maire : Très bien. On va pouvoir répondre comme on l'a fait auprès de la Chambre régionale des comptes d'ailleurs.

Mme SURPLY : À l'instar de mes collègues d'opposition évidemment, il est normal que la lecture de rapport d'activités de la Chambre régionale de la Cour des comptes soit vue, de notre point de vue, du côté des mauvais élèves.

Tout ça pour remettre un peu de pédagogie dans ces termes qui, à mon avis, ne sont pas très populaires et audibles à l'oreille des Couramiauds. La CRC, la Chambre régionale de la Cour des comptes, est un organisme d'État, d'autorité, chargé de s'assurer du bon fonctionnement et du bon usage des fonds publics. Évidemment, ce rapport nous dit que les finances sont saines, mais pointent 11 résolutions à prendre.

Je vais, pour ma part, comme Madame SIMONIN-CHAILLOT – on ne peut pas, sinon on passerait la nuit dessus – relever trois domaines, plusieurs failles que nous avions dénoncées par le passé et je vais m'attarder sur le droit à l'information des élus. Ce qui va me permettre de vous répondre, maintenant que le calme est revenu, mais nous avons un problème du droit d'information des élus. Parfois, on nous demande de passer alors, je réponds à votre question. Jeudi, nous avions effectivement demandé les comptes du cinéma. Jeudi, j'étais auprès de mon père et ma collègue Nathalie travaillait. Donc, excusez-nous, mais nous sommes comme vous, des êtres humains. Donc, je trouve que demander de passer, alors que vous avez pu les envoyer par mail lundi ou de nous répondre : « On vous répondra demain », c'est un peu dommage alors que le conseil se passe ce soir.

Le droit de l'information aux élus également sur M For You, j'ai été saisie par de nombreux habitants qui me demandent : « Combien a coûté le site Internet parce que ça ne fonctionne pas ? » Là, c'est totalement à titre informatif, je vous alerte comme je l'avais fait sur le site Internet de la ville qu'il y a certaines choses qui ne fonctionnent pas. Quand on cherche des fruits de mer, on tombe sur Citroën. Pourquoi pas ? Quand on cherche la poissonnerie, on a une photo de viande. Je ne suis pas sûre que mon collègue de gauche apprécie. Je tiens à vous alerter aussi que certains commerçants sont dessus, sans avoir été mis au courant. Je pense qu'il y a un vrai défaut ici de droit d'information des élus. J'espère que d'ici la fin du mandat, je n'aurai pas, nous n'aurons pas à saisir la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) qui est l'organisme des documents administratifs.

Toujours dans le droit d'information des élus, je vois bien que les frais de justice sont augmentés, mais vous voyez ? On passe un temps fou sur des conversations. J'ai eu un peu honte parce que vous avez botté en touche tout à l'heure sur le dossier du cinéma Veo, parce que finalement, j'étais obligée de provoquer une suspension de séance et je n'ai pas eu la réponse à mes questions. Je vous les ferai passer par mail sur cette association turque et sur l'association en lien avec la protection de l'environnement. Vous ne m'avez pas répondu.

Également, en deuxième temps, sur la gestion des marchés, il y a plusieurs irrégularités dit la Chambre, qui sont pointées du doigt et qui ont fait naître des questions. Je vous pose ce soir la question sur la retransmission du conseil – on en avait parlé un jour – sur le fait qu'il y ait une entreprise qui retransmette le conseil en direct. Du coup, je voulais savoir si on pouvait avoir le déroulé des opérations, de la sélection de l'entreprise et du coût de ce que ça coûte à la ville.

Notamment aussi l'école Verlaine. Je vous pose la question parce que je suis née d'une famille qui a beaucoup géré le BTP et 12 mois de retard, c'est énorme. La Chambre explique ne pas avoir contractualisé les pénalités de retard. Ça ne se fait pas c'est-à-dire que mon père est un géomètre et m'a dit : « On ne fait jamais ça. » Mais la question que je me pose, c'est que l'absence de cette clause a fait perdre finalement combien d'argent à la collectivité ? Combien est-ce que ça a représenté ? D'ailleurs, je crois qu'on vous a demandé de régulariser. Notamment – et je reviens – ça croise avec la formation des

élus, j'aurais aimé en savoir plus sur l'entreprise qui a géré ce chantier parce que je ne l'ai pas retrouvée. Également, quel surcoût ça a représenté scolairement pour un an de retard ? C'est quand même une année scolaire.

Ensuite, sur la gestion globale des marchés et des associations, on avait évidemment un gros focus sur les centres sociaux. Je veux bien, si vous voulez, qu'on ait le droit d'avoir une trésorerie de 400 000 €. Ce n'est pas illégal effectivement, mais c'est assez incompréhensible finalement pour le quidam qui voit que le centre social Izieux le Creux demande une subvention en 2020 de 170 000 €, mais qu'elle a, dans son portefeuille, la somme 464 000 €. Nous apprenons par la presse cette semaine que ce même centre social, a fait l'effort – et on les en remercie – d'augmenter sa capacité d'accueil durant les vacances scolaires, malgré de réelles difficultés à recruter des animateurs. Je pose la question très simplement avec Nathalie, c'est un peu dommage cet argent qui dort, alors qu'on pourrait utiliser cette trésorerie pour solutionner de nombreux problèmes.

À ce propos, le groupe Saint-Chamond d'abord vous demande, Monsieur le maire, à ce qu'il y ait un audit, par la création d'un groupe de travail d'élus, incluant au moins un élu de chaque groupe d'opposition, afin de statuer ensemble sur la gestion de la politique de subvention associative.

Je ne serai pas longue, promis. À l'heure où l'on demande à l'ensemble des français de faire des efforts et de se serrer la ceinture, nos concitoyens ne comprendraient pas que la commune ne réfléchisse pas à la gestion économique concernant ces associations et ces centres. D'ailleurs, si nous pouvions avoir le montant des valeurs mobilières pour l'année 2021, s'il vous plaît, concernant les trois centres en question dans le rapport de la Cour des comptes.

Puis, je finirai sur une troisième partie qu'est le problème d'élaborer un schéma directeur pour le patrimoine. Je ne remettrai pas 10 € dans la machine, mais la gestion de l'église est pointée par la Chambre régionale de la Cour des comptes et également 44 bâtiments qui ne sont toujours pas mis aux normes.

Oui, Monsieur le maire, « Dura lex, sed lex » comme dit le dicton. La loi est dure, mais c'est la loi. Nulle n'échappe à la loi, pas même le premier magistrat de la ville. Alors, le groupe Saint-Chamond d'abord sera très alerte sur les résolutions que vous avez promis de prendre à la Chambre régionale de la Cour des comptes. Je vous remercie.

M. le Maire : Je voudrais quand même le dire – mais je pense que tout le monde a compris – il n'y a rien de hors-la-loi qui est énoncé dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes. Peut-être que vous avez envie et vous auriez aimé qu'il y ait quelque chose de suffisamment grave, de pas net qui puisse dire : « C'est hors-la-loi ». Il n'y a rien qui est hors-la-loi dans ce rapport.

On va essayer de répondre à vos questions. Sur les voiries – et Jean-Paul RIVAT qui est élu-délégué à la voirie à Saint-Étienne Métropole peut tout à fait compléter parce que je serai peut-être moi-même incomplet – il est reproché à la ville – comme il avait été reproché à Saint-Étienne Métropole qui, il y a deux ans, a également subi les foudres de la Chambre régionale des comptes – que les transferts de compétence ne soient pas soi-disant complets. C'est-à-dire qu'il y a eu un transfert au niveau de la voirie avec des jeux de fonds de concours. Alors déjà sur ce point-là, c'est un choix politique, pour que les élus municipaux, les maires puissent encore avoir la main sur les choix qui peuvent être faits des rénovations de voirie, des créations de voiries, etc. Déjà sur cet aspect-là, c'est un choix politique.

Ensuite le déneigement, l'éclairage, un certain nombre de choses qui sont en rapport avec la voirie sont restés du domaine municipal. La propreté également et les espaces verts qui sont évoqués. Faut-il s'en plaindre, Monsieur MINNAERT ? Vous avez posé la question. Faut-il s'en plaindre ? Bien au contraire, on est tout le temps là à déplorer que l'État, l'intercommunalité finalement vampirise le pouvoir local et ne laisse pas d'initiatives aux municipalités. Là, le choix qui a été fait est le choix d'une intercommunalité où les maires et les élus municipaux sont encore à l'origine des projets, sur le suivi des projets et sur un certain nombre de compétences – et on la maîtrise également – financières de leur projet.

Donc, c'est un choix politique auquel on a souscrit, nous, à l'époque, dans le cadre de pacte de gouvernance et également les transferts de compétence lors du passage en communauté urbaine puis le passage en Métropole. C'est tout à fait assumé.

La Chambre régionale des comptes peut effectivement évoquer qu'on pourrait là aussi rationaliser les moyens, faire en sorte que la Métropole paie parce qu'elle porterait ces compétences-là, mais ce n'est pas de notre choix et on ne s'en plaint pas, au contraire. Sinon, je pense que le programme voirie, depuis 2014, a été triplé ; trois fois plus d'investissement en voirie par an que nos prédécesseurs, parce que nous avons la main. Si on devait effectivement décider des programmes voirie avec 53 communes, on aurait peut-être plus de difficultés et moins de réactivité à fonctionner. On est ravi qu'il y ait ce découpage-là des compétences. La critique porte là-dessus, mais pour nous, c'est un choix.

Sur les déclarations du maire alors sincèrement, je veux bien, les élus, il faut toujours qu'à un moment, ils passent pour ce qu'ils ne sont pas. Ce serait tellement bien de salir surtout le premier magistrat de la ville, comme vous l'avez dit. La Chambre a relevé, durant l'instruction, le caractère incomplet sur plusieurs points de la déclaration initiale du maire, non pas sa déclaration de patrimoine, sincèrement – et c'est tout à fait transparent –, mais à la haute autorité pour la transparence de la vie publique. Ce n'est pas tout à fait pareil. Cette haute autorité nous oblige à déclarer d'abord en tant que maire, en tant que conseiller départemental, en tant que conseiller de la Métropole, toutes nos implications pour éviter tout conflit d'intérêts. Je l'ai fait.

En début et fin de mandat, il faut remplir à chaque fois différemment. D'ailleurs, l'État est en train de proposer qu'on ait une seule déclaration qu'on adaptera en fonction des différents mandats que l'on obtient. Sur une des déclarations, la Chambre régionale des comptes a observé et ça a été rectifié, ce n'est pas à l'Epase, mais à Epora – première chose. Le deuxième, point puisqu'on parle de plusieurs points, elle observe toutefois que cette nouvelle déclaration omet, la toute dernière, la mention du rôle d'administrateur de la SPL Cap Métropole et l'invite à compléter en ce sens. J'avais oublié de noter que j'étais administrateur, au titre de la commune, actionnaire de Cap Métropole qui est un mandat bénévole et non indemnisé. Qu'est-ce que c'est grave ! Sincèrement, franchement ! Donc focaliser là-dessus est un peu gonflé, sachant que tout le reste est clean, nickel.

Sur l'appel à la concurrence, que ce soit les véhicules ou un certain nombre de choses que vous avez évoquées, que nous reproche la Chambre régionale des comptes ? C'est que l'on aurait dû avoir, par anticipation, une vision globale de l'ensemble des véhicules que l'on allait acheter dans les années à venir, de l'ensemble du déploiement de la vidéoprotection. On ne l'a pas fait et on a alloti différemment les choses. À chaque fois, on était sous les seuils et on l'a fait par devis parce qu'il y a une obligation d'avoir à chaque fois plusieurs devis pour ensuite investir.

Évidemment, pour la vidéo, à chaque fois, c'est le même qui a gagné le marché, la société TechnoMan qui est un des spécialistes, ils sont deux ou trois sur les marchés. Alors, oui, quand on lit entre les lignes, on se dit : « Mais pourquoi ils ont choisi toujours le même ? » C'est lui qui répondait au cahier des charges et en plus sincèrement, on est allé extrêmement vite et efficacement dans le déploiement de la vidéoprotection.

Je rappellerais qu'en 2016, nous avons déployé la vidéo par 12 caméras puis ensuite, un paquet de 20 ou 30 caméras. Aujourd'hui, on en est à 170 effectivement, mais à l'époque, pour nous, c'était une priorité. On ne pensait pas aller aussi loin et on voit bien qu'aujourd'hui, le besoin est tout à fait nécessaire. On reçoit très régulièrement à nouveau des demandes d'habitants pour déployer la vidéo. Là-dessus, on n'est pas d'accord, mais voilà ce qui s'est passé.

Pour le panneau lumineux là aussi, des devis et on nous dit qu'on aurait dû faire autrement, dans le cadre d'une commission d'appels d'offres, au regard du coût de chaque panneau lumineux qui doit être autour de 10 à 12 000 €. Quand on en a plusieurs, ça fait vite des sommes qui dépassent la limite de 40 000 € pour déclencher une CAO (Commission d'appel d'offres).

Alors vous n'avez pas trouvé l'entreprise architecte qui a géré Lamartine. C'est assez simple, il suffit d'aller sur Internet, sur les pages jaunes et vous retrouverez. Il s'agit – c'est cité – AJ-architectes, ils sont à Saint-Étienne. Franchement, je ne les connaissais pas avant. Qu'est-ce qui s'est passé ? Vous avez parlé de favoriser. Là aussi, les mots ont leur importance. Il n'est jamais dit dans le rapport que l'on a favorisé qui que ce soit. L'entreprise a été choisie sur un cahier des charges avec des demandes de délai. La vraie vie est qu'à un moment, les délais n'ont pas été respectés tels qu'on le pensait pour l'aménagement de l'école Lamartine. Je regrette aujourd'hui, l'école Lamartine est une belle réalisation. Ça n'a rien coûté de plus à la ville. On a simplement pris du retard. Par rapport à des phases de déménagement, ça pourrait être un peu gênant avec les enseignants, etc., mais là aussi, il y a eu des échanges très fréquents.

Finalement, on a abouti à un beau projet qui a été salué par toute la communauté éducative. Alors, peut-être qu'on aurait dû appliquer effectivement des mesures de pénalité plus sévères et ça nous servira de leçon pour la suite. On essayera, là aussi, d'améliorer nos dispositifs pour ne pas laisser place à un quelconque doute ou de contentieux. Il n'y a pas eu de recours, il n'y a pas eu de contentieux, le résultat est probant. Simplement, il faut quand même se souvenir qu'on était dans une phase Covid. Il y a des problèmes d'acheminement de matériaux, d'effectifs, on était en plein dans cette période 2020-2021. Je pense que la Chambre régionale des comptes aurait pu quand même regarder le contexte et je pense qu'on n'est sûrement pas les seuls chantiers sur lesquels, il y a ce jar malheureusement parfois de décalage et de retard.

Pour les centres sociaux enfin, qu'avons-nous fait pendant la phase Covid ? Nous avons appelé à la solidarité entre les associations et nous avons demandé un effort aux centres sociaux. Nous avons baissé la subvention des centres sociaux de 80 000 €, de trois centres sociaux sur quatre ou deux centres sociaux sur quatre, puisqu'il y a le centre social qui est en régie au niveau de Fonsala. Il me semble d'ailleurs qu'autour de la table, certains s'étaient plaints que l'on baisse les subventions aux centres sociaux en disant que c'était antisocial. On leur a demandé cet effort sur une année parce qu'effectivement, on a discuté avec eux, ils n'étaient pas d'accord spontanément, ils avaient des fonds de roulement suffisants.

Aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes nous dit : « Mais il faut aller plus loin ». Il faut le faire de manière récurrente pour les centres sociaux et pour d'autres associations, dont ils ont identifié qu'ils avaient effectivement un peu plus de marge de manœuvre. Il y a des associations aujourd'hui qui meurent, elles ne s'en sont pas remises du Covid. On a dû parfois les aider. Je vous rappelle d'une délibération que l'on a votée ici pour venir en secours à un certain nombre d'associations. Donc là aussi, ça relève quand même de la relation politique au bon sens du terme avec le monde associatif. Je veux bien, on y va tous ensemble. Dans les assemblées générales, on leur dit : « Vous avez trop d'argent. Je vous baisse vos subventions. C'est la Chambre régionale des comptes qui nous l'a demandé parce que vous êtes trop riche ». Vous croyez que ça se passe comme ça à la vie locale ? Non, c'est sur la base du projet, chaque année, avec des dossiers qui sont déposés.

C'est là que je souhaite contester un certain nombre d'éléments qui sont, pour moi, du registre du choix politique au bon sens du terme. Tout n'est pas finance. Tout n'est pas rationalisation des moyens parce que derrière, il y a de la vie, des projets, de la cohésion sociale et des agents municipaux, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels. La loi permet d'avoir des contractuels dans certains domaines notamment l'informatique, la communication, tous les choix d'apprentis, 28 apprentis cette année en alternance chez nous. Oui, on n'est pas du tout obligé finalement de recruter ces gens-là. On ne trouve pas toujours dans le vivier des fonctionnaires des concours administratifs, les compétences pour cela. La vraie vie est cela et c'est pourquoi on est amené parfois à prendre ces décisions.

Voilà ce que je voulais vous dire vraiment en toute transparence.

M. MINNAERT : Sur l'entreprise vidéo, ce qui est reproché, c'est le système de la notation. Le rapport dit très clairement, alors ils le disent en langage diplomatique. Il faut bien savoir que la Chambre régionale des comptes, il y a des choses qu'elle ne dit pas comme nous, nous pouvons l'exprimer dans l'opposition, mais ils disent bien qu'il y a une notation qui a favorisé une entreprise au détriment de l'autre et que ce n'est pas expliqué. Il n'y a pas d'explication à cette donnée.

Concernant les voiries, je vais expliquer le problème. Effectivement, chez Les Verts, chez les écologistes, on est plutôt pour la proximité, on ne va pas mettre de problème là-dessus. Sauf que le problème des voiries, il y a des décisions qui sont prises à Saint-Étienne Métropole. De là entre le moment de la décision et le moment où ça va être appliqué localement, on va découvrir à un moment des travaux dans la rue. Ces travaux, une fois qu'on les découvre, on découvre qu'en fait, vous ne faites pas de piste cyclable qui est une obligation. La loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) l'oblige. Vous n'avez pas fait que la voirie sur tout le quartier, vous avez refait des trottoirs. Hélas, il y a une obligation pour faire des pistes cyclables. Sauf que pour pouvoir aller devant un tribunal pour contester la manière dont vous avez fait les travaux, il faut le faire dans les deux mois de la décision. Là, ça pose effectivement un problème parce que quand les choses se décident un moment à Saint-Étienne Métropole qui renvoie après sur la ville et que les décisions sont faites, vous faites les travaux des fois longtemps après et on n'a pas la possibilité après d'intervenir.

Vous êtes totalement dans l'illégalité sur les questions de voirie. On vous l'a redit plusieurs fois. Donnez-nous une transparence. Faites que quand vous allez prendre la décision de refaire telle voirie, donnez-nous : « Telle date, nous ferons telle voirie. Nous prenons la décision à tel moment et nous ne ferons pas de pistes cyclables », je vous assure que Les Verts feront un recours systématiquement au tribunal administratif pour obliger qu'il y ait des pistes cyclables. Vous verrez que ce que nous dira le tribunal administratif, ils vous obligeront à le faire. Mais ça, ce n'est pas possible justement parce que la transparence et le mélange que les choses sont données à Saint-Étienne Métropole, d'autres qui sont renvoyées après à Saint-Étienne posent un problème de cette application de ce droit.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Jean-Paul RIVAT, parce que ce n'est pas comme ça que ça se passe. C'est vraiment lui, avec Bruno CHANGEAT, qui portent ces sujets-là dans les pistes cyclables.

Vous savez, la Chambre régionale des comptes n'a pas de langage diplomatique. C'est ou bon ou mauvais et même parfois, elle est extrêmement dure. Quand c'est illégal – parce que vous avez employé le terme d'illégal – vous vous retrouvez au tribunal. C'est une magistrate qui fait le rapport. Quand c'est illégal, c'est le tribunal donc ne dites pas : « C'est illégal. » Voilà, ce que je voulais vous dire. Jean-Paul RIVAT va peut-être dire un petit mot sur comment fonctionnent les décisions de voiries.

M. RIVAT : Le programme voirie dont vous venez d'évoquer ne se passe pas du tout comme vous venez de le dire. Lorsqu'on décide de rénover les voiries ou de refaire complètement des voiries, nous le décidons exclusivement, nous, Ville de Saint-Chamond, sous certains critères.

Le premier critère est un examen des voiries que nous avons fait en 2014 lorsque nous sommes arrivés, où nous avons examiné, au moyen d'un véhicule spécialisé, 167 km de voiries qui ont classé les voiries en rouge, orange, etc. Les réclamations des citoyens nous guident et ensuite l'état des voiries que nous constatons, nous – quand je dis « nous », ce sont mes collègues techniciens et moi-même – où chaque année, on fait le tour de kilomètres de voiries. Nous classons les voiries suivant des priorités et la gravité de l'état de ces voiries. Les décisions de rénover ces voiries, ce n'est pas Métropole qui les fait, c'est nous, ici, élus concernés, Monsieur le maire, en réunion, etc.

Lorsqu'on décide de faire ces voiries, il y a un temps de préparation, bien entendu, techniquement. Les voiries sont faites en fonction de la disponibilité de l'entreprise. Étant donné que la charge de travail de l'entreprise est importante, vu le fait que nous avons triplé le montant des voiries, ça se programme sur une année en fonction aussi des aléas du temps.

Concernant les pistes cyclables, chaque fois qu'on refait une voirie, on se demande – Bruno CHANGEAT, moi et d'autres collègues ici présents – si on fait une piste cyclable ou pas. Les pistes cyclables, on ne peut les faire que lorsqu'il y a la place pour les faire. Il n'y a pas toujours la place de les faire, je le confirme, parce qu'il y a dans une voie une certaine largeur, il y a du stationnement, deux sens de circulation et des trottoirs. Lorsqu'on refait les trottoirs, vous savez que les trottoirs doivent être faits à 1,40 m de large sinon, il ne faut pas les toucher donc, ça prend énormément de place. Ensuite, il n'y a pas toujours la possibilité de faire des pistes cyclables. Chaque fois qu'on a pu en faire, route de Saint-Étienne, 17 octobre et

d'autres endroits, on fait des belles pistes cyclables parce que je crois que là, on peut parler de belles pistes cyclables plutôt bien réussies, qui fonctionnent, etc. Donc, on se pose la question chaque fois, mais s'il n'y a pas la possibilité matérielle de le faire, on ne le fait pas, c'est vrai.

M. le Maire : Jean-Paul RIVAT a été exhaustif, mais je voudrais simplement rappeler que la Chambre régionale des comptes n'évoque pas ces questions-là. Il n'y a aucune recommandation, aucun reproche sur les pistes cyclables dans la Chambre régionale des comptes. Je voudrais le dire parce que c'est pareil. Certains ont des thèmes en tête et à chaque fois, ils voudraient tout ramener à leur propre préoccupation. Il n'y a aucune remarque sur les pistes cyclables dans le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes. Je voudrais quand même le dire parce que sinon effectivement, on peut y passer la nuit et on ne pourra pas passer les questions diverses, si on continue comme ça.

M. MINNAERT : Il ne parle pas des pistes cyclables, il parle du problème des voiries et du déplacement. C'est le terme qu'ils évoquent. Effectivement à ce moment-là, on vous parle donc de...

M. le Maire : Pas sous cet angle.

M. MINNAERT : La Chambre régionale des comptes vous parle de problèmes des voiries et du déplacement.

Saint-Étienne Métropole, on le sait depuis le début, il vous donne une somme. C'est Saint-Étienne Métropole qui redonne une somme à la ville. Le problème que nous avons à Saint-Étienne est que vous n'êtes pas transparent. Donnez-nous toutes les rues auxquelles vous avez souhaité rénover les voiries et vous verrez qu'on interviendra et on constatera. Alors quand vous dites que ce n'est pas possible de faire dans des routes trop étroites, ça prouve que vous ne connaissiez pas la loi. La loi justement dit : « Il n'y a pas de route où on peut dire qu'il n'y a pas de pistes cyclables ». Si vous alliez à Bordeaux, vous constateriez.

Brouhaha

M. MINNAERT : Oui alors, je vais même vous dire autre chose, Bordeaux qui est tenue aujourd'hui une ville par Les Verts, on doit reconnaître à JUPPÉ que sur certains côtés, il a aussi su faire des pistes cyclables. Alors, Les Verts l'ont fait depuis maintenant et même sur les routes très étroites, mais JUPPÉ avait fait aussi des pistes cyclables. Vous voyez ? Donc, il faut savoir reconnaître, mais ce n'est pas du tout le cas ici. Avec votre discours, on n'aura pas de pistes cyclables. Si, les pistes cyclables sont tout à fait possibles, vous mettez des pistes cyclables au milieu de la rue. Les voitures sont obligées de rouler à 30 et le vélo devient à ce moment-là prioritaire.

Je vous rappellerais autre chose – alors, ça ne vous plaît pas qu'on vous le rappelle – mais route du Coin, en quoi ce n'était pas possible de faire une piste cyclable ?

Brouhaha

M. MINNAERT : Vous l'avez bien détruite. Vous ne voulez pas l'entendre, mais redites-moi, route de Lyon, pourquoi vous n'avez pas fait de piste cyclable ? Vous avez élargi un trottoir, il y avait toute la place pour le faire. Vous m'avez dit ici présent que ce que vous privilégiez, c'était la voiture. Quand la Chambre régionale des comptes dit que vous n'êtes pas dans l'esprit de la loi sur les questions de déplacement des voiries, oui, je pense que je peux parler des pistes cyclables.

M. le Maire : Ce qui m'ennuie, c'est qu'il n'y a jamais eu autant de projets de pistes cyclables. Si d'autres avant nous les avaient faites, il n'y aurait pas besoin de les faire, parce qu'on n'aurait pas besoin d'en faire tant, si auparavant, ceux qui prônent les pistes cyclables et qui étaient en responsabilité les avaient faites. C'est tout ce que je veux dire.

M. CHANGEAT : Je vais être rapide. On vous a juste présenté un schéma directeur de nos pistes cyclables, de nos aménagements. On a une programmation pluriannuelle. Après, on n'est pas la ville de Bordeaux, on a une autre histoire, on a d'autres contraintes techniques. Comme vous l'a dit Monsieur RIVAT, on travaille de concert tous les deux sur chacune des voiries, lorsqu'il y a des rénovations.

La route de Saint-Étienne, c'est vrai qu'on aurait préféré peut-être une piste un peu plus large avec une bordure à même le sol, mais on l'a fait sur le trottoir, parce qu'on n'avait pas les six mètres pour faire croiser les véhicules. Il y a des contraintes techniques, on fait en sorte de pouvoir satisfaire tous les usagers. Après, comme vous l'a dit Monsieur le maire, on a réellement un plan vélo qu'on n'a jamais eu auparavant. On avance là-dessus, on a eu, en 2022, 1 500 m linéaires de pistes cyclables et 700 000 € d'investissements. Donc ça, si ce n'est pas une politique cyclable, on n'a rien fait.

M. le maire : Merci pour ces précisions. Ce qui me trouble, c'est qu'on évoque des points qui ne sont pas évoqués dans le rapport. J'espère que tout le monde l'a bien lu. On passe du temps sur des points qui ne sont pas dans le rapport de la Chambre régionale des comptes et on occulte le reste. Monsieur CADEGROS, vu qu'il y a un énorme point sur les finances, va nous en dire un mot.

M. CADEGROS : Je vais d'abord répondre à Madame SURPLY qui a accusé le droit d'information des élus. Effectivement, il y a une petite phrase sur le débat d'orientation budgétaire en 2020. Souvenez-vous, en 2020, c'était la crise sanitaire et l'année électorale.

Le premier conseil municipal a eu lieu le 29 juin 2020 et ce jour-là, nous avions présenté le débat d'orientations budgétaires, nous avions voté le BP 2021 (Budget primitif) et je vous avais présenté le compte administratif 2020. Lorsque je vous ai présenté le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021, j'avais volontairement écourté en disant que toute la présentation serait faite au moment de la présentation du budget. Souvenez-vous de ce qui s'était passé.

Vous m'accusez, puisqu'il y a une phrase de la Chambre régionale des comptes que vous avez dû reprendre sur les informations transmises en 2020 lors du débat d'orientations budgétaires qui n'étaient suffisamment pas complètes. Donc, je vous réponds : « Pourquoi le DOB en 2020 n'avait pas été suffisamment complet ? » Parce que le même jour, on avait tout voté. Je voudrais quand même rappeler la conclusion de la Chambre régionale des comptes qui est extrêmement favorable pour la commune, parce qu'il est noté en gras une situation financière qui est saine. *« Entre 2015 et 2020, la situation financière n'a pas fortement évolué et demeure saine. Peu endettée, la commune a su maintenir un niveau correct d'autofinancement représentant + 10 % de ses produits sur l'ensemble de la période, ce qui lui a permis d'investir au total 49 millions d'euros. Cet effort d'investissement a été financé principalement par son épargne. De nouveaux emprunts ont néanmoins été contractés, mais le niveau d'endettement reste faible* ».

Il y a deux ou trois points qui ont été soulignés par la Chambre régionale des comptes sur la situation financière. D'abord sur l'autofinancement qui a diminué de - 1 % par an sur la période 2015-2020. La capacité d'autofinancement représentait, en 2020, 13 % des produits, ce qui est un niveau correct. C'est ce que souligne la Chambre régionale des comptes.

Je voudrais dire un mot sur l'évolution des produits, c'est ce que note aussi la Chambre régionale des comptes qui a passé un grand moment pour explorer tous nos comptes. Devant le fait de dynamisme des bases d'imposition et un potentiel fiscal défavorable, cette Chambre régionale des comptes semble étonnée que l'on n'ait augmenté les taux d'imposition. La réponse est claire, nous n'avons pas voulu pénaliser les saint-chamonais et les priver de leur pouvoir d'achat. Je voudrais que vous lisiez un peu ce rapport sur le plan financier, parce que vraiment la Chambre régionale des comptes trouve qu'on aurait tout à fait à même d'augmenter les taux d'imposition, mais chose que l'on n'a pas faite.

Cette même Chambre régionale des comptes note, mais avec un paragraphe qui est très discret, la baisse des dotations de l'État, avec une baisse de 1,6 million d'euros en six ans de la dotation forfaitaire

compensée en partie par une hausse de la DSU (Dotation de solidarité urbaine). Mais compensée qu'en partie, c'est ce qu'ils mettent : « en partie ». En cumulé sur la période, on a perdu la somme de 5,7 millions d'euros. Ce n'est pas une petite partie, ça fait presque 1 million d'euros par an que l'on a perdu et qui n'a pas été souligné par la Chambre régionale des comptes.

Sur l'évolution des charges, la CRC montre que les charges à caractère général et autres charges de gestion ont été globalement maîtrisées.

Sur les investissements, la CRC souligne l'effort d'équipement de la ville sur la période, citant :

- l'aménagement des espaces publics, les places, les réseaux ;
- la rénovation de l'école Verlaine ;
- l'entretien des bâtiments scolaires ou de restauration scolaire ;
- la rénovation du centre nautique.

La CRC, toujours, souligne que cet effort d'équipement a été financé principalement par l'épargne. Elle note que l'épargne nette s'est maintenue au cours de la période à 3,8 millions d'euros. La CRC souligne enfin que sur cette période, la ville s'est désendettée de 2,2 millions d'euros et que sa capacité de désendettement n'excède pas deux ans, soit un niveau très en deçà des seuils d'alerte.

Voilà ce que je voulais dire, une situation financière qui est particulièrement saine, même si nous avons quelques critiques de cette Chambre régionale des comptes. Mais elle était là pour trouver des petits détails, des petites choses qui n'allaient pas. Grosso modo, c'est un rapport qui est extrêmement favorable pour la commune.

M. MINNAERT : Je dirais que quelque chose qui est illégal n'implique pas automatiquement poursuite. Des gens traversent des fois hors les clous, mais ils n'ont pas systématiquement une amende de quoi que ce soit. Donc, la Chambre régionale des comptes, quand elle relève des choses illégales, elle ne va systématiquement pas faire une poursuite.

Avoir des finances saines n'exonère pas de faire des bêtises. Comme je vous ai dit, ce n'est pas parce qu'à Saint-Chamond, il y a un petit patrimoine qui permet de surmonter les problèmes de la crise qui existe qu'on doit dépenser tout et n'importe comment. Maintenant, sur la route du Coin, je vais revenir sur la piste cyclable...

Brouhaha

M. le maire : S'il vous plaît, ça ne fait pas partie du rapport.

M. MINNAERT : Si, ça fait partie du rapport, sur la question des voiries. La route du Coin est large et vous avez décidé de faire une piste cyclable sur la route la moins large et en plus la plus dangereuse. Quand les gens arrivent, ils arrivent sur une route croisée, avec le risque de se faire renverser. Donc, venez dire votre plan ; votre plan vélo est ridicule, il fait rire tous les écologistes et vous seriez la risée partout quand vous viendrez présenter un tel plan.

Je vous tiens à vous rappeler quand même un point important. Le plan vélo existe depuis 2000, vous n'avez rien inventé, sauf que vous n'avez pas suivi les recommandations du plan vélo des années 2000 et vous avez changé le dernier plan vélo, parce qu'il remettait en cause certaines choses que vous avez détruites.

Mme COFFY : Je ne sais pas si j'ai compris, Madame SIMONIN-CHAILLOT, votre question sur les contractuels, puisque vous savez qu'on a le droit de recruter des contractuels, c'est peut-être pour la pérennité des emplois. Est-ce que c'est ça ? Parce que si vous vous souvenez bien, on a essayé parce qu'une Chambre régionale des comptes est là aussi pour nous aider pas à se comporter, mais à essayer d'améliorer notre situation.

Si vous vous souvenez bien, au mois de juin 2022, nous avons passé tous les contrats du Conservatoire pour justement les pérenniser. Je regarde ma collègue en même temps, parce qu'au Conservatoire, nous avons beaucoup de contractuels, par exemple. Il y a des fonctions, comme vous a dit Monsieur le maire, des métiers où on est obligé d'avoir des contractuels.

Rappelez-vous en 2014, quand il y a eu la loi pour les écoles où il fallait chaque soir engager des gens une heure par-ci par-là dans les écoles, il fallait bien recruter des contractuels. On ne peut pas les pérenniser. Par contre, tous ceux que l'on a depuis un certain temps, c'est vrai qu'on essaye de les pérenniser sur les bons tirets, parce que c'est un petit peu ça. Les lois sont très spécifiques au recrutement des contractuels.

J'espère avoir répondu. Autrement, vous me reposerez peut-être en dehors de la séance d'autres questions.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le rapport, il me semble, parle d'emplois permanents, destinés à être permanents et sont remplis par des vacataires, des contractuels. Elle parle à un moment donné de quelqu'un qui est employé depuis 2016 de manière continue, mais sur un emploi, un contrat de vacataire. Elle parle de plusieurs cas comme ça, d'emplois de contractuels alors que ça devrait être des emplois permanents. Donc, on ne comprend pas très bien pourquoi ça perdure.

Mme COFFY : On a mis en stage des gens et on les a pérennisés. La période de contrôle était de 2015 à 2020. Sur certains contrats dont vous parlez, entretemps, certaines personnes ont réussi leur concours de la Fonction publique. Évidemment qu'il y a eu ce contrôle, mais certaines personnes ont réussi entretemps. La Cour des comptes est partie en juin, donc elle n'avait pas ces résultats. Pour tout ce qu'on peut, croyez l'assemblée qu'on essaye de mettre des CDI pour les contractuels.

Hors micro

Mme COFFY : Non, mais ce sont des recommandations, on essaye de faire au mieux.

Hors micro

M. le maire : On va finir sur ce point de convergence.

Ne pas être dans les clous avec la Chambre régionale des comptes et ne pas être dans les clous quand on traverse un passage piéton, ce n'est pas tout à fait la même chose quand même. Je peux vous dire que la Chambre régionale des comptes, quand vous n'êtes pas dans les clous, vous n'êtes pas dans les clous, ils ne vous ratent pas. C'est un peu différent.

Il s'agit de prendre acte, on ne vote pas le rapport, on prend acte et il a été communiqué dans les temps. Merci pour ces échanges.

Le conseil municipal prend acte.

M. le Maire : Il nous reste des rapports sur les RH. On peut peut-être aller à l'essentiel, si vous souhaitez qu'on ait encore un peu de temps pour traiter les questions diverses.

RESSOURCES HUMAINES

DL2022.0182 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme COFFY : Je vais être très rapide. C'est la présentation du tableau des effectifs qu'on vous présente régulièrement justement avec un petit ajustement. C'est sur la création et la suppression des postes. Il vous est demandé de modifier ce tableau en conséquence et d'imputer la dépense.

On a mis quelque chose que la Cour des comptes nous avait spécifié, vous ne l'avez pas remarqué, mais depuis mai 2022, on le fait : de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité, considérant que les postes sont pourvus prioritairement par des titulaires et à défaut par des contractuels. Ça a été une recommandation, parce qu'on ne le mettait pas forcément. Ce sont des petites recommandations qu'on va essayer de respecter.

*Résultat du vote : adopté à l'unanimité (*33 pour, 6 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M Romain PIPIER, M Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT)

COMPTES RENDUS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RELEVE DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L. 2122-22 – 4EMEDU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le maire : Vous avez ensuite le compte rendu des décisions dans le cadre de la délégation du maire et les relevés des marchés.

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire : On en a terminé de l'ordre du jour. On va essayer de passer un certain nombre de questions diverses, puisque notre prochain conseil municipal a lieu le 12 décembre. Il comportera le débat d'orientations budgétaires donc, il est peut-être bon qu'on passe les questions aujourd'hui enfin, en tout cas un maximum. Puis, il y a des sujets d'actualité sur lesquels je souhaitais qu'on puisse répondre.

Il y a la question du groupe Saint-Chamond Pour Tous, L'Écologie Populaire. Madame MARQUET-MASSARDIER, si vous voulez nous en faire la lecture ou la synthèse, puisque les questions sont envoyées à l'ensemble des élus. Je vous en prie, à votre convenance.

Mme MARQUET-MASSARDIER : « *Depuis quelques années déjà, il est difficile pour les habitants de Saint-Chamond de trouver un médecin traitant ou d'obtenir un rendez-vous chez un spécialiste dans des délais raisonnables.*

Les cabinets médicaux ferment, les médecins qui arrivent à l'âge de la retraite sont parfois difficilement remplacés. Les manières d'exercer la médecine évoluent, les jeunes soignants ne sont pas prêts à sacrifier leur vie familiale et personnelle en suivant le modèle d'organisation de leurs aînés. Ils aspirent à un équilibre de vie et c'est plutôt une bonne nouvelle pour la société.

Ces dernières années, des initiatives ont vu le jour un peu partout, en ville comme en campagne. L'expérience d'organisation collective semble donner satisfaction. Il peut s'agir de regroupement de plusieurs professionnels dans un même cabinet, de création de maison médicale, de salariat par le biais de collectivités ou d'associations professionnelles diplômées et compétentes.

Dans la Vallée du Gier, ces alternatives existent, notamment à Saint-Paul-en-Jarez, mais à Saint-Chamond, nous n'avons pas d'informations. Une rumeur a circulé en début d'année sur la création d'une maison de santé à Fonsala, puis plus rien.

Nous rencontrons de plus en plus de personnes qui peinent à se faire soigner. Certaines abandonnent, notamment chez les personnes âgées. Les habitants qui arrivent sur la ville sont très vite en quête d'un médecin, d'un dentiste ou d'un autre spécialiste qui accepteraient de nouveaux patients. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur et qui questionne la population. Des associations se penchent sur ce problème et invitent les citoyens à réfléchir à des solutions, voire à s'organiser pour que le droit aux soins de chaque personne soit garanti.

Le 21 octobre, une association de la ville, la Coordination Culturelle, a invité les habitants, les professionnels, les élus à débattre de la question des déserts médicaux. Ça s'est passé à la MJC de Saint-Chamond en présence du professeur QUENEAU, membre de l'Académie de médecine. Les invitations avaient été ciblées et nombreuses, notamment auprès des élus de la ville et de la Vallée.

À la même date, mais une heure et quart plus tôt, avait lieu l'assemblée de l'Office municipal des sports. C'est une AG (Assemblée générale) importante dans la vie de la cité, nous en convenons. Au moins, 14 élus de la majorité municipale étaient présents à cette AG annuelle :

- *Monsieur le maire ;*
- *l'adjoint aux sports et bien d'autres encore.*
- *Monsieur le député de la circonscription était présent ;*
- *notre groupe Saint-Chamond Pour Tous, L'Écologie Populaire était lui aussi représenté.*

L'AG a duré une heure et demie, Monsieur le député et l'élu Saint-Chamond Pour Tous, L'Écologie Populaire ont rejoint la MJC, afin de participer au débat, mais aucun élu de la majorité n'a daigné faire remplacement. C'est bien dommage, car les échanges ont été intéressants et pour une fois, un débat démocratique a pu se vivre. Ça devient rare sur la ville.

Peut-être avez-vous des solutions à présenter et des projets déjà pensés ou finalisés ? En tout cas, nous relayons les questions de la population et nous les faisons nôtres : « Est-ce qu'un projet de maison médicale est à l'étude sur la ville ? Comment prenez-vous en compte les difficultés d'accès aux soins de la population de Saint-Chamond ? »

M. le maire : Donc, une question, une réponse. C'est Régis CADEGROS qui va vous répondre sur ce sujet.

M. CADEGROS : Les Français ont de plus en plus de mal à trouver un médecin et paradoxalement, le nombre de médecins progresse année après année, parce que j'ai le chiffre du Conseil national de l'ordre des médecins qui dénombre, en 2022, 232 891 médecins actifs pour 215 663 médecins en 2010. Sur la Ville de Saint-Chamond, en 2022, il y a 22 médecins qui pratiquent la médecine générale, dont 15 femmes. En novembre 1975, on notait 13 médecins généralistes sur notre ville, soit pratiquement moitié moins.

La question : « Pourquoi observe-t-on partout en France, pas seulement à Saint-Chamond, des difficultés à trouver un médecin ? » Tout d'abord, les conditions d'exercice ont changé avec des horaires de moindre amplitude et un phénomène qui s'accentue. C'est ce que note d'ailleurs une étude du Conseil national de l'ordre des médecins, parce qu'en 2017, il y avait 47 % des médecins qui travaillaient plus de 48 heures par semaine, contre 43 % en 2022. Pour réduire le temps de travail, les médecins rechignent à faire des gardes ou à faire des visites à domicile. C'est un recul du service à la population et non, ce n'est pas un bien pour la société.

En plus, les jeunes médecins hésitent beaucoup à s'installer et vivent de remplacements, ce qui est beaucoup plus confortable ; pas de gestion de matériels ou de personnels pour exercer son métier. D'autres se tournent vers le salariat. Heureusement qu'il existe des structures comme Éléa qui arrivent

avec parfois beaucoup de difficultés à les capter. Ces praticiens bouchent ainsi une partie du vide laissée par la médecine libérale.

Que faire devant cette situation ? La solution est nationale : former plus de médecins. Pour remplacer un médecin de l'ancienne génération, il en faudrait pratiquement deux médecins. Encore faut-il que l'État s'en donne les moyens, c'est-à-dire plus de personnels enseignants, plus de bâtiments et plus de matériels. Il faudra aussi modifier certaines pratiques médicales avec la fonction d'infirmier en pratique avancée, avec l'assistant médical et avec la délégation de tâches à d'autres professionnels de santé. Il faudrait aussi innover, dans certains domaines, avec l'incitation aux médecins retraités de reprendre un peu de service et pourquoi pas inciter les jeunes diplômés à exercer six mois à la fin de leurs études dans des déserts médicaux, en échange de la gratuité des études.

Devant ces solutions qui doivent être nationales, il ne faut pas tout mettre sur le compte des municipalités qui subissent la situation. Alors que l'on baisse encore une fois les dotations aux communes, on les incite maintenant à s'occuper de la santé de nos concitoyens. Encore un bel exemple de désengagement de l'État.

Je voudrais signaler une étude qui a été réalisée en mars 2021 qui comparait la Ville de Saint-Chamond et la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est une étude qui a été publiée sur le site BALISES (Base locale d'informations statistiques en santé) et qui a conclu que la Ville de Saint-Chamond a des proportions similaires en professionnels de santé que la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'offre de soins y est similaire.

Je ne voudrais pas qu'on négative tout ce qui se passe sur notre ville, même si la situation n'est pas entièrement satisfaisante.

Localement, qu'est-ce qu'on peut faire ? En tout cas, il vaut mieux des actes que des paroles. Il y aura une maison médicale à Fonsala, à la place de l'ancienne poste, place Île-de-France. La consultation va être lancée pour faire les travaux sur le premier trimestre 2023, avec une ouverture à l'été 2023. Par ailleurs, nous avons mandaté il y a plusieurs mois une société spécialisée, chargée de trouver du foncier disponible pour une maison médicale et de rencontrer tous les professionnels de santé de la ville afin de connaître leurs besoins. En parallèle, des promoteurs sont en contact avec la ville pour déployer ce type d'équipement.

Enfin, je ne voudrais pas qu'on oublie l'hôpital. Un partenariat avec le CHU et des cliniques, permettre à des praticiens spécialistes d'exercer sur notre hôpital. C'est ainsi que l'hôpital a ouvert des consultations spécialisées dans diverses disciplines :

- la chirurgie viscérale ;
- la chirurgie orthopédique ;
- l'urologie ;
- la pédiatrie ;
- l'allergologie pédiatrique ;
- l'ophtalmologie.

Justement, je voudrais faire un petit focus sur cette dernière spécialité qui a été sinistrée dans notre vallée et qui se développe fortement à l'hôpital avec trois médecins ophtalmologistes et trois orthopédistes sur l'hôpital. De même, je vous informe qu'il y a un médecin allergologue qui vient de commencer ce 3 novembre des consultations d'allergologie pour les adultes sur l'hôpital. Je voudrais souligner aussi que la maternité propose maintenant des consultations à Rive-de-Gier, en plus de l'hôpital de Saint-Chamond, en gynécologie obstétrique. Enfin, avec l'accord de la direction de l'hôpital, je vous informe d'un projet de création d'un centre de soins non programmé de jour sur l'hôpital. C'est un projet qui avance bien et l'hôpital de Saint-Chamond sera un des deux sites pilotes de la Loire. Les modalités de fonctionnement de ce centre seront précisées par la direction de l'hôpital.

M. le Maire : Merci pour cette réponse et les informations de première main sont très actuelles, que ce soit à l'initiative de la ville ou de l'hôpital.

Nous avons ensuite deux questions, il y a des sous-questions aussi de la part d'Europe Écologie Les Verts. L'une sur l'environnement et la décharge privée. C'est comme ça que vous l'intitulez et vous avez raison, on est sur le domaine privé. La deuxième thématique – je vous cite – sur sécurité, actes de vandalisme et tranquillité des habitants. Je vous laisse évoquer votre question, in extenso, en synthèse. Ensuite, les élus concernés vous répondront pour la première question sur la décharge, Jean-Luc DEGRAIX d'un point de vue d'urbanisme et Yves ALAMERCERY, puis sur la sécurité, Gilles GRECO.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Notre question porte sur la décharge privée qui s'est installée près de la route de Chavannes. Nous avions déjà alerté le 16 mai dernier lors du conseil municipal et vous n'avez absolument rien fait. Vous avez laissé déverser des centaines de camions sur un espace protégé sans intervenir. Toute une faune a disparu : écureuils, hiboux, palombes et oiseaux de différentes espèces à cause de la destruction de son habitat. De nombreux arbres ont été coupés ; chênes et arbres qui avaient plus de 25 ans.

Lors de notre propre enquête, nous avons appris que vous étiez parfaitement informé. Depuis des mois, vous laissez une entreprise déverser des déchets sans contrôle. Ils ne sont pas triés, la présence de matériaux dangereux comme l'amiante n'est pas exclue. Ce sont plus de 500 camions déversés en un an, dans une zone résidentielle proche du centre-ville. Que comptez-vous faire pour mettre un terme à ce désastre environnemental ? Comment comptez-vous intervenir pour aider les riverains victimes des désagréments de la destruction de leur environnement ?

Il s'avère que vous avez accordé un permis de construire sur une partie du terrain incriminé. Quel contrôle de cette construction exercez-vous ? Est-ce le même propriétaire qui serait responsable de ce désastre environnemental ? Quel suivi assurez-vous des décisions que vous prenez ?

M. le maire : Peut-être dans un premier temps les aspects d'urbanisme ?

M. DEGRAIX : On va essayer de remettre les choses dans l'ordre concernant cette question et ce dossier.

Effectivement, la personne dont on parle a bien déposé un permis de construire pour la construction de trois villas jumelées en août 2020. Il faut savoir qu'à ce moment-là, le permis de construire lui a été refusé, puisque l'accès qui était projeté passait par un espace boisé classé. C'est un peu délicat, parce que finalement, c'était l'accès le plus simple, mais au moment de la réalisation du PLU, un espace boisé classé a été identifié sur cet accès. La parcelle est restée constructible donc le pétitionnaire, le propriétaire a tout à fait le droit de déposer un permis de construire. C'est ce qu'il a fait avec, cette fois-ci, un terrain qui n'avait qu'un accès possible sur la rue des Carrières. Or, le terrain est en contrebas par rapport à la rue des Carrières donc, la nécessité de créer une rampe. C'est tout à fait autorisé par le PLU, le terrain doit être accessible depuis la voirie communale. Le permis a été délivré, conforme au PLU.

Là-dessus, effectivement, ce propriétaire que je vais qualifier d'indélicat, parce qu'on ne va pas rentrer dans le conflit de voisinage, n'a pas respecté – on va dire, comment on pourrait dire – le bien-vivre ensemble. Je ne voudrais pas rentrer dans le conflit privé et nommer les personnes. Nous sommes en séance publique, la séance est retransmise en direct. C'est toujours un peu gênant, mais on sait qu'il y a eu des dépôts de plainte.

Nous avons été alertés dès le début par les riverains. Nous nous sommes rendus sur place, moi-même, les services techniques, Monsieur DAPZOL et les services de l'Urbanisme. Des plaintes pour violation de propriété ont été déposées. La personne en question, le propriétaire en question a été convoqué devant le commissariat et l'enquête est peut-être même en cours. Nous n'avons pas la suite de la procédure. C'est bien sur l'aspect urbanisme.

Après, en ce qui concerne ce que vous appelez la décharge privée, nous sommes sur le domaine privé et il est extrêmement compliqué de rentrer à l'intérieur de cette propriété pour mener des constatations et vérifier exactement ce qui se passe. On peut le faire et on le fait régulièrement d'ailleurs depuis la voirie et depuis la rue des Carrières.

Plusieurs courriers ont d'ailleurs été envoyés au propriétaire qu'on va qualifier de « pétitionnaires » – c'est comme ça qu'on dit lorsqu'on dépose un permis de construire – notamment, un, que le service Urbanisme sera extrêmement attentif à un point qui est que le permis doit se faire en exécution de ce qui a été donné. S'il y a remblais, c'est pour créer la rampe d'accès sur la rue des Carrières et non pas pour surélever la maison ou les maisons, puisqu'il y en a trois villas accolées. Ce n'est pas autorisé, par contre, par le PLU. Si c'était le cas, on pourrait dénoncer au moment de la conformité des travaux, remettre en cause les travaux et aller dans une procédure, dresser un procès-verbal. Vous savez que lorsqu'on dresse un procès-verbal en termes d'urbanisme, le dossier est ensuite traduit devant le procureur qui donne suite.

Voilà ce qu'il en est sur la partie urbanisme qui est complètement maîtrisée. Attention à ne pas rentrer dans les affres d'un conflit de voisinage dans lequel, on n'a pas à prendre parti même si évidemment, nous sommes à l'écoute des riverains. Nous nous sommes rendus sur place et comme je vous l'ai dit, on sait qu'il y a eu des plaintes qui ont été déposées, mais pour des violations de propriété. Mais ce n'est pas de l'urbanisme. En termes d'urbanisme, il y a un permis de construire, avec une rampe d'accès agréée. Après, en ce qui concerne la conformité des travaux, elle se fera au moment où les travaux seront achevés.

M. le Maire : Si je peux un tout petit peu compléter, c'est justement parce qu'on n'est pas insensible à ce conflit de voisinage qui va se régler par ailleurs, mais c'est vrai que j'en appelle quand même à un minimum de savoir-vivre de la part des uns et des autres. Aujourd'hui, il y a beaucoup de sujets d'urbanisme qui cachent des problèmes de voisinage.

On est sur notre registre réglementaire et je rappellerais que lorsque nous sommes arrivés en 2014, seul le maire était habilité à vérifier la conformité des différents permis et projets déposés. Nous avions fait en sorte, pour accentuer nos contrôles, qu'il y ait aujourd'hui cinq personnes habilitées pour pouvoir intervenir. Évidemment, on se déploie de plus en plus pour vérifier tout ce qu'il se passe. Si les uns et les autres, vous voyez parfois des non-conformités ou des choses aberrantes, n'hésitez pas à nous en faire part. C'est difficile d'être présent dans tous les recoins de la Ville de Saint-Chamond.

Je ne peux pas accepter qu'un riverain soit menacé, alors qu'il est dans son bon droit. C'est pourquoi la police municipale est intervenue. C'est pour ça que Jean-Luc DEGRAIX est allé sur place. C'est pourquoi notre directeur des services techniques est allé sur place. C'est pourquoi Yves ALAMERCERY est allé également sur place. Là, on va au-delà de ce qu'on devrait faire, mais aujourd'hui, en termes de savoir-vivre, de bien vivre ensemble, on a envie que les choses ne se passent pas comme ça. J'en appelle quand même au respect des personnes, même s'il peut y en avoir évidemment des points de vue qui divergent. Il y a des règles élémentaires de savoir-vivre, surtout qu'en plus, lorsqu'on menace son voisin, il faut être soi-même exemplaire et irréprochable.

Yves ALAMERCERY sur le deuxième aspect puisque sur cette question, il y a un aspect biodiversité qui est évoqué.

M. ALAMERCERY : Pour être totalement transparent, je dois avouer que je connais bien et depuis longtemps la famille D....., dont l'un des membres est en cause sur ce dossier.

M. le Maire : Si on peut éviter de citer les noms. La séance publique et diffusée.

M. ALAMERCERY : C'est dans le journal, je suis désolé. La famille en question, ce sont des garçons charmants, mais un peu turbulents, ce qui explique peut-être que si quelqu'un s'introduit dans leur domaine sans leur autorisation, ils prennent un coup de pelleteuse. Je ferai pareil.

Ceci étant dit, je m'interroge. Il se trouve que ce dossier monté en épingle arrive au même moment que la commune souhaite décerner un diplôme enfin, une reconnaissance de « Territoire engagé pour la nature ». Je comprends que nos amis d'Europe Écologie Les Verts soient agacés du fait que je vienne sur leur fonds de commerce, si je puis dire.

Du fait que je connaisse la famille en question, je suis passé hier matin sur le terrain où il y a effectivement des opérations de remblaiement. Il ne s'agit en aucun cas d'une décharge, mais de remblaiement sur le terrain. Le propriétaire – puisqu'il ne faut pas citer son nom – m'a indiqué que quand il a acheté ce terrain, c'était une décharge à ciel ouvert, carcasse de voitures, des pneus, etc. Je doute un petit peu que ce soit un milieu tellement favorable aux écureuils, aux hiboux et tout ça. Je vois des images qui ne sont d'ailleurs pas très nettes sur ce papier. De ce que j'ai vu, ça ne ressemble pas du tout à ça. Il y a effectivement des pneus, mais qui y étaient, d'après lui, depuis longtemps. C'est sa parole contre la vôtre.

Vous faites état d'une revente du terrain avec la photo d'un individu. Je ne sais pas qui c'est, mais ce n'est pas lui, c'est clair. Je me demande à quel point tout ça n'est pas un petit peu monté en épingle volontairement par rapport à ce que je viens de dire avant. De mon point de vue, j'ai vu effectivement des remblais alors qui ne sont peut-être pas en règle avec le permis de construire, mais c'est l'urbanisme qui répondra. J'ai vu effectivement un boisement sur le côté.

M. MINNAERT : *Hors micro.* Si vous ne croyez pas que ce sont des remblais...

M. ALAMERCERY : C'est un remblai, c'est ce que j'ai dit.

M. le Maire : On va peut-être conclure, je vous rappelle qu'il n'y a pas de débat autour des questions diverses.

Hors micro

M. le Maire : Exceptionnellement, je veux bien vous donner un droit de réponse, mais...

Hors micro

M. ALAMERCERY : J'ai dit ce qu'on m'avait dit. Vous dites le contraire. On n'est pas du même avis, manifestement.

M. MINNAERT : (...) la vidéo.

M. Yves ALAMERCERY : Mais la vidéo de quoi ?

M. MINNAERT : Je peux même vous présenter la vidéo.

M. le Maire : Attendez, Monsieur MINNAERT, je vous l'ai dit, je vous laisserai exceptionnellement le micro pour terminer.

M. ALAMERCERY : Ceci étant dit, j'ai vu effectivement un boisement. Je ne sais pas dans quel état c'était avant, mais il y avait beaucoup de bois morts. Le bois mort est bon pour la biodiversité, mais là, il y en avait peut-être un petit peu beaucoup sur des arbres qui étaient manifestement tombés de mort naturelle et pas coupés.

Je n'ai rien vu de scandaleux sur ce chantier. Je trouve que franchement, vous vouliez balancer un missile intercontinental. Pour moi, c'est un pétard mouillé, votre affaire.

M. le Maire : Voilà sur l'aspect biodiversité. Vous avez compris que sur l'aspect de l'urbanisme, nous serons très fermes dans le respect des règles en vigueur.

Monsieur MINNAERT, est-ce que vous voulez reprendre la parole, exceptionnellement pour conclure ?

M. MINNAERT : D'abord, ce Monsieur m'a menacé. J'ai constaté tout à l'heure qu'il y a des gens qui se sont mis à rigoler ici effectivement.

M. le Maire : Non.

M. MINNAERT : Il y a des gens qui ont rigolé de la menace que j'ai reçue. Mon problème de la jambe vient de cette menace parce que quand la personne m'a menacé, j'étais obligé de courir, parce que je n'ai pas voulu m'affronter à cette personne. En courant effectivement, je me suis fait mal au genou. Cette personne m'a menacé, j'ai appris effectivement et la presse aussi.Je pense que les journalistes disent des choses qui sont assez réelles, il y a des gens qui ont eu des menaces. Il y a des gens qu'on a entendus. Il m'a dit clairement qu'il m'aurait enterré dans les gravats et qu'il allait carrément me défigurer. Ce sont les propos qu'il a tenus.

Je ne sais pas qui j'ai eu face à moi parce que je ne savais qui c'était. Par contre, il a été filmé. La personne qu'on représente, qui est dans Leboncoin, je ne sais pas qui c'est. Ce que je remets, c'est la photo dans Leboncoin de chose qui a été vendue 103 000 € et qui, aujourd'hui, mise en vente à plus de 300 000 €. Ça pose aussi des questions.

Maintenant, la question qu'il y a un terrain qui a été vendu, il faut que vous regardiez qu'il y avait des chênes de plus de 25 ans qui ont tous été détruits. Il y avait des écureuils, des hiboux, mais tout ça a disparu. Après quand on vient me parler de gravats, ce n'est pas que des gravats. À la mairie, vous étiez en mesure de le voir. Les gravats impliquent un tri, on n'a pas le droit de venir mettre des gravats n'importe comment. Si vous ne voyez pas bien sur le papier que je vous ai donné, venez voir et là, vous aurez une photo en couleur. Je les ai vus, mais comment ça se fait qu'avec le nombre de personnes en mairie, vous n'étiez pas capables de relever de telle chose ?

Je suis allé aussi filmer la personne. Elle dit dans le journal qu'elle n'a pas touché les arbres. Vous verrez le film, vous verrez comment il est en train de massacrer les arbres sur place. En plus, il ne le fait pas que sur son terrain, il intervient sur un terrain qui n'est pas le sien. Donc déjà, quand il fait la menace, quand il me menace parce que je suis en train de le filmer en train de cacher des gravats qu'il a mis d'une manière illégale, il s'en prend à moi, je lui dis : « Mais Monsieur, vous n'êtes pas sur votre terrain » et c'est à ce moment-là qu'il se met à vouloir me poursuivre.

Voilà les faits. Aujourd'hui, on ne sait pas et lui-même le dit. Un des propriétaires qui a le terrain dit : « Je ne sais pas ce qui a été déversé dans ce terrain ». En tant que maire, vous avez un rôle de police, vous avez à ce moment-là la possibilité d'intervenir pour dire : « Qu'est-ce qui a été vidé sur ce terrain ? » J'ai des photos qui prouvent que ce n'est pas du remblai. D'abord, il dit qu'il n'a mis que de la terre, ce qui n'est pas vrai. Vous avez eu l'information.

La première fois, on vous l'a mis par écrit sur des questions, mais vous n'avez pas répondu. On a quand même été gentil. Alors, venir nous dire que c'est lié au fait qu'aujourd'hui, vous avez un label que vous ne méritez pas et la preuve en est là. Mais on vous l'a dit au mois de mai donc, avant que vous ayez le label et vous n'avez rien fait. Je me demande, Monsieur ALAMERCERY, si vous connaissiez cette personne, vous auriez dû agir peut-être plus tôt. Mais qu'est ce que vous avez fait ? C'est là le véritable problème. Vous ne répondez pas du tout à la question, le véritable problème est que quand on donne un permis de construire, comment on suit ce qui est fait ? Vous aviez la possibilité de venir voir aussi de loin, en passant simplement rue des Carrières, c'était possible. Les personnes qui nous ont donné cette information sont des riverains, des gens qui passaient par le chemin de grande randonnée et qui le font régulièrement. Ce sont eux qui nous ont alertés au départ et quand on vous a informé au mois de mai, on n'avait pas tous les éléments. À partir de là qu'est-ce qu'on a fait ? On a fait notre propre enquête.

Hors micro

M. MINNAERT : Pourquoi vous n'avez pas fait cette enquête ? Pourquoi vous n'avez pas ces photos ?

M. le Maire : Monsieur MINNAERT, je pense qu'on a compris. Simplement vous dire qu'on est intervenu bien avant que vous ne nous en parliez. On a cité toutes les visites qui avaient été faites sur place. On a rencontré le riverain et on travaille dans le cadre de nos compétences et des règles en vigueur. On va continuer à suivre ce dossier.

Effectivement, j'ai évoqué qu'on est allé plus loin en appelant au calme et à la sérénité, parce qu'il est anormal que des personnes se fassent menacer. En arriver là n'est pas normal. Au passage, si vous avez été agressé, il faut déposer plainte. Je peux vous recommander à le faire. Filmer les gens sur leur terrain, je ne pense pas que ce soit bien autorisé non plus, vous m'excusez.

En tant que responsable, on respecte le cadre des polices, du maire en vigueur et on sera ferme de ce point de vue. Je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo. Ce terrain ne nous appartient pas et il ne nous a jamais appartenu. Qu'on ne fasse pas l'amalgame non plus. D'ailleurs, vous l'écrivez dans votre question, il s'agit bien d'un terrain privé.

On va continuer à le suivre. Jean-Luc DEGRAIX, je pense, a été extrêmement précis et clair de ce point de vue. Ça fait déjà un certain nombre de mois qu'on est présent sur le terrain. Je remercie nos services qui, parfois, sont allés à notre demande beaucoup plus loin de ce qu'on aurait peut-être dû faire. La démarche d'Yves ALAMERCERY se veut d'essayer d'arrondir les angles pour que chacun s'y retrouve, mais derrière, on est bien dans le cadre de faire respecter la réglementation en vigueur.

Il y a une deuxième partie de la question sur la sécurité. Si vous voulez qu'on réponde à cette question, il faut y venir.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Dans la nuit du 29 au 30 octobre 2022, des câbles d'alimentation du lampadaire, supportant la caméra de la vidéosurveillance de la place Île-de-France, ont été incendiés. Dans la nuit du 30 au 31 octobre, la voiture d'un riverain a été incendiée à 2 h du matin à 20 m du poteau incendié la veille. Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, la voiture d'un autre riverain a été incendiée au bas de la rue du Berry.

Si nous citons des actes dont nous avons eu confirmation, il apparaît que d'autres voitures et caméras ont été incendiées ces derniers jours. Alors, ne nous dites pas : « C'est bien la preuve que les caméras dérangent », car c'est au contraire une démonstration que les vidéosurveillances ne dissuadent pas les actes de délinquances. L'éclairage de cette place où l'on y voit comme en plein jour la nuit n'empêche manifestement pas non plus les dégradations et autres incivilités, contrairement à ce que vous affirmiez de façon idéologique au dernier conseil.

Depuis plusieurs mois, le tapage nocturne est récurrent dans cette zone. Ces derniers évènements rappellent qu'il y a peu, une balayeuse a été volée puis incendiée dans ce même quartier. C'est bien la preuve que vos méthodes ne fonctionnent pas.

Allez-vous remplacer ces caméras qui n'ont pas démontré leur efficacité pour assurer la sécurité de la population ? Quelle conclusion en tirez-vous sur l'efficacité de l'éclairage public en matière de tranquillité des habitants ?

M. GRECO : Votre question porte sur les dégradations de trois caméras et l'incendie de deux véhicules lors des nuits de 29 au 30 octobre et du 31 octobre au 1er novembre. Cette question porte plus précisément sur l'efficacité des caméras et l'utilité de l'éclairage public jusqu'à la remettre en cause.

Comme le démontre la chronologie des faits, c'est bien parce que les caméras dérangent qu'une poignée d'individus, qui voudraient pouvoir faire leur business en toute tranquillité, s'en prennent à elles, les dégradent afin de pouvoir commettre leurs méfaits sans être vus. Contrairement à vos affirmations, les services de police et principalement la police municipale ne sont pas saisis de façon récurrente pour tapage nocturne. Toutefois, la présence régulière de la brigade de nuit, guidée par les opérateurs du CSU (Centre de supervision urbaine), lui permet d'intervenir rapidement sur les regroupements repérés. De

nombreuses verbalisations ont été dressées à l'encontre des contrevenants pour des nuisances et des infractions à la salubrité publique.

Une balayeuse a effectivement été volée dans le local de propreté et incendiée à quelques centaines de mètres. Via le CSU, les caméras de protection, conjuguées avec le témoignage de résident courageux, ont permis d'identifier et d'interpeller les auteurs qui seront convoqués devant la justice prochainement.

Pour ce qui est de l'utilité de l'éclairage public, contrairement à vous, nous considérons que sa suppression dans ce contexte contribuerait, d'une part, à renforcer le sentiment d'insécurité des habitants et d'autre part, irait dans le sens de ceux qui cherchent l'obscurité, pour commettre leur acte délictueux en défiant l'efficience des caméras et aussi les opérateurs du CSU.

Complétez sur l'éclairage, cher Jean-Paul. Il est important de mentionner que les lampadaires de la place Île-de-France sont équipés de LED, avec une consommation moindre et une puissance rabaissée de 50 % dans le milieu de la nuit. Un projet d'aménagement de la place est en cours. Le futur aménagement de la place a fait l'objet d'une étude dite de prévention situationnelle avec les services de police nationale et municipale.

M. le Maire : Merci pour cette réponse avec des éléments très factuels.

Il y avait également une question de Madame SURPLY et Nathalie ROBERT qui porte sur ce sujet avec quelques éléments supplémentaires donc, je vous laisse évoquer votre question.

Mme SURPLY : Juste avant, je sais qu'on revient un tout petit peu en arrière, mais toutes mes questions au sujet du rapport de la Cour des comptes, je vous les mettrai par écrit parce que je n'ai pas eu toutes mes réponses.

Une question orale. Nous avions publié un communiqué de presse il y a quelques jours notamment sur les menaces écrites à l'encontre de certaines personnes, des forces de l'ordre et moi-même. Je fais une toute petite parenthèse, je vois qu'il y a des bonnes et des mauvaises menaces quand même. Tout à l'heure, quand on s'est vu avec Madame CIPRIANI, je n'ai pas l'impression que ça vous inquiète plus que ça qu'en tant qu'élu, on soit menacé de mort. Je voudrais juste mettre l'église au milieu du village, oui, « Non, mais arrêtez », d'accord, très bien.

Je suis scandalisée que Monsieur MINNAERT ait été menacé. Je pense que vous pourriez tous lui montrer votre soutien même si encore une fois, nous n'avons pas les mêmes idées politiques. Quand il s'agit de vous, Monsieur le maire, ou de certains de vos proches, vous avez une manifestation de Gérald DARMANIN, donc, vous pourriez, je pense, manifester le même soutien aux autres.

Nous dénonçons ces tags qui ont eu lieu le 2 octobre au quartier de Fonsala. C'est marrant parce que c'est vraiment incroyable comme c'est en lien, ces deux dossiers alors qu'à la dernière Commission Sécurité, on m'expliquait qu'il n'y avait pas de problème à Saint-Chamond et qu'il faisait bon vivre à Saint-Chamond.

Je vous ai apporté en annexe 2 les dégradations. J'ai alerté la presse, mais je ne sais pas si elle s'en est fait le relais sur le haut local à poubelles de ce même mur, rue du Berry qui a été incendié. J'apprends aujourd'hui que rue du Dauphiné, une voiture a encore brûlée et que le samedi 5, ici j'ai les photos, une voiture a été désossée et mise sur cale au Château du Jarez.

Je les rajoute, mais ma question est assez claire : « Qui va payer ? Combien cela va-t-il coûter précisément aux Couramiauds pour réparer tous ces faits évoqués ? » J'ai l'impression qu'à chaque fois qu'on entame le sujet de sécurité, il y a de la boutade : « C'est votre fonds de commerce, Madame SURPLY ». En attendant, c'est quand même du commerce de ceux qui paient des impôts. Je tiens à vous faire remarquer que votre réponse n'est pas digne de vous. Vous m'avez habituée à bien mieux. J'ai reçu ces questions-là, pas d'entête, pas de signature et pas de pied de page. Vous avez porté

plainte, vous m'avez dit. C'est super, moi aussi, je vais porter plainte. Mais ma question est : « Combien ça va coûter ? Combien ça a déjà coûté ? » Ne me dites pas que ce n'est pas quantifiable, etc. Je sais très bien qu'on peut quantifier. Je veux une somme de ce que la délinquance coûte.

Dans mon vœu suivant, je vous proposerais encore une fois une mesure parce que visiblement, j'ai l'impression qu'à chaque fois que la Commission Sécurité se réunit, il n'y a pas de problème. J'ajouterais juste quelque chose. Quand je vous ai entendu dire que sur les appels au 17, il y a 11 % d'augmentation et que vos adjoints arrivent à dire : « C'est fabuleux, c'est parce que les gens ont moins peur de faire appel à nos services », mais je me dis qu'effectivement, les chiffres, on peut leur faire dire n'importe quoi. Je vous remercierais de nous communiquer précisément ce que la racaille fait et coûte au contribuable.

M. GRECO : Les faits évoqués là se sont déroulé les 2 et 15 octobre dernier. Ils ont consisté à dégrader un mur et un local poubelle ; tous deux parties intégrantes du patrimoine d'Habitat et Métropole. Ce n'est pas du domaine communal, donc pas du ressort de la ville. Les tags, néanmoins, ont été effacés le jour même par nos services.

Le chargé de mission tranquillité résidentielle du bailleur social a déposé plainte le 17 octobre. Une enquête est donc en cours. Son instruction est entre les mains du Procureur de la République. Pour plus de précisions, je vous invite à prendre l'attache d'Habitat et Métropole pour connaître le coût total de ces dégradations.

Mme SURPLY : *Hors micro.*

M. GRECO : C'était pareil, ce sont des tags qu'on a effacés. C'était aussi sur le domaine d'Habitat et Métropole.

Mme SURPLY : Vous voyez, c'est terrible. Vous n'avez même pas analysé les chiffres.

M. GRECO : Les chiffres, on ne les connaît pas puisque c'est Habitat et Métropole. Je vous invite à prendre l'attache avec eux, ils vont vous les donner peut-être.

M. le Maire : Voilà, Madame SURPLY, sur les réponses. Le quartier de Fonsala était plutôt calme depuis un certain nombre de mois, mais depuis quelques mois, il y a une résurgence d'un certain nombre de méfaits avec une poignée de jeunes personnes qui se comportent extrêmement mal.

Avec le commissaire de police et l'ensemble des services, nous avons des réunions mensuelles sur ce sujet, avec la mise en place d'un GPO, un groupement de proximité opérationnel, sur ce quartier spécifiquement. Aujourd'hui, il y a un certain nombre d'éléments que je ne peux pas vous décrire. Vous nous avez, par exemple, demandé qu'on vous envoie la carte des caméras sur l'ensemble de la ville. Vous pensez bien que ce genre de document, on ne peut pas vous le transmettre.

Pendant la séance aujourd'hui, vous venez de sortir un certain nombre d'éléments sur votre Twitter, etc. qui ont été évoqués tout à l'heure. Vous écrivez même que je vous ai menacé avec des propos sexistes. Quand on voit votre capacité à déformer les choses et à les divulguer, vous ne croyez quand même pas qu'on va vous donner la carte des caméras ! Je ferme la parenthèse.

Ensuite, il y a un certain nombre d'éléments de sécurité que l'on ne peut pas évoquer. Évidemment que c'est la plus grande fermeté qui préside notre police municipale. Peut-être que Monsieur RIOU nous entend, il est dans la salle des mariages, il surveille le conseil, c'est notre directeur de police municipale. On est sur une base de tolérance zéro aujourd'hui. Il y a de nombreuses verbalisations sur ces jeunes qui ont été identifiés. L'enquête dont parle Gilles GRECO, j'espère qu'elle va aboutir et qu'elle donne lieu à des condamnations fermes. Quand Gilles GRECO évoque que trois personnes ont été interpellées et il dit : « Elles seront prochainement devant la Justice », il y a un mineur, c'est pour novembre. Les deux autres, on est sur mars-avril. Ça aussi, je dénonce qu'il n'y ait pas une justice qui réagisse immédiatement sur les peines qui sont aujourd'hui prononcées parce qu'effectivement, c'est le bien public qui est touché.

Sur les tags, je peux vous dire qu'en tant que président des maires de Loire – et ça vaut pour vous, effectivement – je dénoncerai toujours des élus qui sont menacés. Je l'ai été moi-même dans ces tags. Qu'est-ce qui a été écrit pour moi-même et pour mes proches : « On n'arrêtera pas, tant que tu n'arrêteras pas ces caméras. » Effectivement, les caméras dérangent et on continuera le déploiement. Gilles GRECO présentera à l'équipe municipale, dans quelques semaines, le programme 2023 du déploiement des caméras. On va continuer et particulièrement sur Fonsala, parce qu'il nous faut un maillage encore plus fort pour pouvoir appréhender les personnes.

La fermeté, vraiment, est notre crédo. Évidemment qu'on fera tout pour interpeller les personnes, qu'elles soient condamnées et j'espère que la justice suivra. Voilà ce que je pouvais vous dire. Je regrette que dans le conseil municipal, parfois, certaines personnes ici ne votent pas pour des postures politiques sur les propositions en matière de sécurité qui sont faites. On va continuer comme ça et merci à Gilles GRECO pour la précision des réponses.

Il restait une question de la part de Madame SURPLY qui portait sur un vœu : « Délinquance, appliquer les engagements promis ». Mais Madame SURPLY s'appuie sur le programme que nous avions avec Stéphanie CALACIURA pour les élections départementales. Donc, je ne soumettrai pas au vote ce vœu qui porte sur des aides sociales du département. C'est du registre du département et je vous informerai de ce qu'il en est.

Mme SURPLY : Je demande une suspension de séance.

Brouhaha

M. le Maire : Pour ce qui est des aides de la mairie, il n'y a aucune aide de la mairie de la part du CCAS en faveur des délinquants, ce que vous voulez laisser croire.

Le conseil est clos et je vous remercie de votre participation. Il est tard, mais j'ai souhaité que l'ensemble des questions diverses puissent être...

Mme SURPLY : *Hors micro.*

M. le Maire : Je vous annonce que le conseil est clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt-trois heures (23 heures)

Date de mise en ligne :

14 DEC. 2022

Fait à Saint-Chamond, le 30 novembre 2022

Le secrétaire de séance,

Abla Cipriani

MAIRIE DE SAINT-CHAMOND (Loire)

Le maire

Hervé REYNAUD